



POUR UNE ECONOMIE ECOLOGIQUE ET EQUITABLE

Etat des lieux et propositions

**Ana HOURS, Catherine LAPIERRE
et alii.**

**Rapport final
7 décembre 2012**

**Agence
d'objectifs
IRES**

POUR UNE ECONOMIE ECOLOGIQUE ET EQUITABLE

Etat des lieux et propositions

Ce rapport est le fruit d'un travail collectif au sein de l'Association 4D.

Coordination et rédaction :
Ana HOURS, Catherine LAPIERRE

Co-rédacteurs :
Pierre GRISON, Michel MOUSEL, Vaia TUUHIA

Relecteurs et contributeurs :
Miriam CANGASSU TOMAZ GARCIA
Fanny DELERIS, Pierre RADANNE,
Louis Marie VOISIN, GREP.

*Ce rapport a reçu le soutien financier de l'IRES (Institut de recherches économiques et sociales)
et a été réalisé dans le cadre de l'Agence d'objectifs.*

Dossiers et Débats pour le Développement Durable- 4D
150-154, rue du Faubourg Saint-Martin – 75011 – Paris

www.association4d.org

Résumé

La notion d'« économie verte » a été de plus en plus largement employée sur la scène internationale depuis quelques années, jusqu'à la récente Conférence des chefs d'Etats dite de Rio+20 où les controverses qu'elle a suscitées ont égalé son succès rhétorique. L'un et l'autre se comprennent en cette période de crise économique et financière. L'apparition du terme, sa sacralisation par l'ONU et plusieurs instances internationales, son adoption par nombre d'Etats membres au moins comme élément de langage labellisé, sont strictement contemporains au désordre accentué qui sévit sur la planète depuis quatre ans.

Cet état des lieux cherche à préciser les contours de cette notion et les positions des différents acteurs dans le contexte de l'immédiat après Rio+ 20. Il cherche à décrire les grandes caractéristiques d'une économie écologique et équitable permettant de surmonter tout à la fois la crise écologique et la crise sociale et montre que le rôle des territoires est fondamental dans la construction de la transition. Ces territoires sont en effet les mieux placés pour inventer et expérimenter les voies de résilience et de transition vers une économie écologique et équitable.

Sommaire

RESUME	3
SOMMAIRE	4
I. ECONOMIE VERTE, UN ETAT DES LIEUX	6
A. Une simple reformulation du développement durable ?	6
B. Deux histoires d'intégration conflictuelle dans l'économie	8
1. D'une confrontation conflictuelle entre économie et environnement.....	8
2. Des acceptations très diverses qui questionnent le rapport à la croissance et à l'emploi..	10
3. Schéma de synthèse : les différentes acceptations de l'économie verte.....	19
C. Retours sur les G20/ Rio+ 20	22
1. Ce qui ressort du G20	22
2. Rio+20 : du draft Zéro à la Déclaration ratifiée par les Etats.....	24
D. L'économie verte comme réponse à la confrontation aux limites et aux risques sociaux... ..	26
1. Pourquoi l'économie doit changer ?.....	26
2. Les objectifs d'une transition vers une économie écologique et équitable.....	29
II. LES CARACTERISTIQUES D'UNE ECONOMIE ECOLOGIQUE ET EQUITABLE	31
A. Une économie bas carbone et non gaspilleuse	31
1. Les économies d'énergie	31
2. Le développement d'énergie ou de matières premières issues de flux plutôt que de stocks	33
3. L'enjeu de la préservation de la biodiversité.....	34
B. Les grandes mutations technologiques et organisationnelles.....	34
1. Le développement d'une économie circulaire	34
2. Une économie de fonctionnalité	37
3. Une économie de la connaissance par le développement des technologies de communication	38
4. Une RSE sincère au cœur de la mutation des entreprises.....	39
C. Emploi et économie écologique et équitable, une analyse par secteurs.....	41
1. Aperçu sur les évolutions des secteurs prioritairement concernés par la mutation	43
2. Des tentatives de quantification des évolutions de l'emploi dans les secteurs prioritairement impactés par la transition vers une économie écologique	52
3. Croissance/décroissance, un faux débat	53
D. Le capital humain, objet d'une nouvelle attention.....	55
1. Une politique d'éducation : garantir l'accès au savoir, diffuser largement les connaissances, valoriser la coopération sur des projets	55

2.	Une politique donnant la priorité à la santé : principe de précaution, prévention et travail décent.....	57
3.	Anticiper la mutation.....	59
4.	Redonner du sens au travail.....	60
5.	Partager le travail pour conjuguer croissance lente et emploi pour tous.....	62
6.	Donner un avenir à la jeunesse.....	64
E.	Le retour de la régulation.....	65
1.	Un principe d'intérêt général dans les normes de droit.....	65
2.	Les insuffisances des instruments de marché pour faire face à la crise environnementale.....	66
3.	La régulation de la finance.....	66
4.	Une politique au service du développement durable.....	66
5.	Une politique démocratique associant tous les acteurs.....	67
III.	LA RETERRITORIALISATION NECESSAIRE.....	68
A.	L'économie écologique est une économie par nature territorialisée.....	68
1.	Pourquoi une reterritorialisation ?.....	68
2.	Une économie qui connaît son territoire.....	69
3.	Quelques exemples de l'avantage local :.....	73
B.	Une économie partenariale au service de la territorialisation.....	78
1.	Pour une stratégie co-construite avec tous les acteurs.....	78
2.	Le rôle des collectivités territoriales dans l'animation de cette co-construction.....	80
3.	Le rôle territorial de l'entreprise.....	85
C.	Les leviers pour construire des territoires résilients.....	90
1.	Un avenir ouvert sur l'innovation organisationnelle des entreprises, l'exemple de l'économie sociale et solidaire.....	90
2.	Un avenir ouvert sur l'innovation organisationnelle des territoires, l'exemple des monnaies locales pour dynamiser l'activité économique locale.....	92
3.	Investir par et pour le local.....	92
4.	Orienter les instruments existants.....	94
	CONCLUSION.....	99
IV.	ANNEXE- DECRYPTAGE DES POSITIONS DES ACTEURS A RIO+20.....	102
1.	Les dialogues avec la société civile à Rio+20.....	102
2.	Positions des Etats.....	103
3.	Position des sociétés civiles.....	107
	BIBLIOGRAPHIE.....	113

I. ECONOMIE VERTE, UN ETAT DES LIEUX

La notion d'« économie verte » a été de plus en plus largement employée sur la scène internationale depuis quelques années, jusqu'à la récente Conférence des chefs d'Etats dite de Rio+20 où les controverses qu'elle a suscitées ont égalé son succès rhétorique. L'un et l'autre se comprennent en cette période de crise économique et financière. L'apparition du terme, sa sacralisation par l'ONU et plusieurs instances internationales, son adoption par nombre d'Etats membres au moins comme élément de langage labellisé, sont strictement contemporains au désordre accentué qui sévit sur la planète depuis quatre ans.

Cet état des lieux cherche à préciser les contours de cette notion et des positions des différents acteurs dans le contexte de l'immédiat après Rio+ 20.

Il pose également les objectifs auxquels se doit de répondre une économie confrontée à la limite sur les ressources et aux inégalités sociales.

A. Une simple reformulation du développement durable ?

L'invention du terme d'« économie verte » par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement en 2008 visait « **une économie porteuse d'amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources** ». Reproduite quasi mot à mots dans son nouveau rapport d'ensemble de décembre 2011, qui servit de base aux préparatifs du Sommet de Rio 2012¹, on peut considérer cette définition comme la plus aboutie et exhaustive par son étroite parenté avec le concept de développement durable tel qu'il s'est forgé depuis 1985, tout en cherchant probablement à faire usage d'une sémantique plus communicante. Elle permute opportunément (dans son contexte historique) l'ordre d'énonciation des trois volets du triptyque économique/social/écologique sans paraître n'en négliger aucun ; mais rien n'écarte non plus le risque d'interprétations minimales comme cela s'est abondamment produit pour le développement durable.

L'usage abusivement publicitaire du qualificatif « vert » n'est pas neuf et ne prédispose pas nécessairement à accueillir avec bienveillance les intentions de ceux qui l'emploient. Exactement, à vrai dire, comme celui de « durable » bien que dans le cas présent s'ajoutent des soupçons de peinture ou camouflage ou de marketing, amplifiés par l'usage immodéré du « verdissement »², ou l'ironie du « greenwashing » que ne méritent sans doute pas les promoteurs de l'économie verte. Ceux-ci s'inscrivent dans la continuité des préconisations antérieures en faveur d'emplois de la même teinte³ générés par un surcroît de vertu écologique du monde de l'économie, spontané ou commandé. **Les termes employés suggèrent donc qu'on anticipe une réorientation ou une conversion de l'économie ayant pour finalité le traitement de la crise écologique, mais avec comme « produit fatal » celui de la crise sociale qui s'accroît. Ainsi, dès sa naissance, la notion d'économie verte fut associée au souci de sortie de crise.** Mais non sans visions très contrastées.

¹ PNUE, 2011, *Vers une économie verte. Pour un développement durable et une éradication de la pauvreté* - Synthèse à l'attention des décideurs. <http://unep.org/greeneconomy/>

² Verdissement de l'administration, de la PAC, etc.

³ Cf. ci-dessous les « emplois verts »

Qu'elle soit perçue comme un relais de croissance propice à la création d'emplois et à la lutte contre la désindustrialisation grâce à une nouvelle génération de filières propres mais concurrentielles, ou comme une opportunité pour un renouvellement technologique accompagnant un effort de sobriété, ou encore comme porteuse d'une redéfinition plus en profondeur de notre modèle de développement l'économie verte peut recouvrir des stratégies différentes voire contradictoires de la part des différents acteurs.

La difficulté rencontrée par le Secrétariat Général de l'ONU pour dépasser ces fractionnements et trouver d'autres consensus que purement verbaux a été traduite par l'expression-mascotte consommée *ad nauseam* à Rio+20 jusque dans le document final adopté par l'Assemblée Générale le 27 juillet dernier « **L'avenir que nous voulons** » : **“a green economy in the context of sustainable development and poverty eradication”**. Ainsi trouve-t-on par exemple au § 56 ce modèle de périphrase “circulaire” : **“La réalisation d'une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté est un des moyens précieux dont nous disposons pour parvenir au développement durable »**.

Au-delà de la tautologie, le problème de fond est bien identifié : l'économie verte prétend englober l'ensemble d'une transition vers le développement durable, mais en même temps elle n'en est qu'une partie, et comme il faut bien se référer à un volet « social » bien mal en point, l'éradication de la pauvreté est invoquée de façon quasi liturgique. Cela n'a pas échappé à l'OIT qui, le 31 mai 2012, à la veille du Sommet écrit : « Il nous faut d'urgence adopter une approche du développement durable qui place les gens, la planète et la justice au cœur du processus politique. C'est tout à fait possible, mais l'économie verte n'est pas, par nature, ni inclusive ni durable d'un point de vue social. Pour tirer le meilleur parti des opportunités et parvenir à une juste transition qui maîtrise les risques, des politiques sociales et de marché du travail doivent compléter les politiques économiques et environnementales. »⁴.

En France, tout en se référant à l'économie verte ne serait-ce que comme élément de langage introduit par le Secrétariat de la Conférence, le Collectif Rio+20⁵ émis des réserves analogues et regretté, en premier lieu, la faible attention accordée aux objectifs sociaux. « *Cette notion est plus restrictive que celle de développement durable, puisqu'elle ne mentionne pas explicitement des objectifs sociaux, renvoyant seulement à un changement de modèle technologique pour certains acteurs. Mais le changement de civilisation à réussir ne peut être limité à une transformation technologique, aussi nécessaire soit-elle. Cette notion est donc à remplacer par celle de transition écologique et sociale. Et il y a urgence. Rio 2012 doit se situer dans les pas de Rio 1992, à savoir dans une volonté politique d'aborder conjointement environnement et développement.*

Trois fausses solutions doivent être absolument évitées :

- *Définir l'économie verte comme la recherche de nouveaux moteurs de croissance qui modèrent les crises environnementales. Cette définition contournerait les inégalités sociales et ne constituerait pas une option de développement durable dans ses différentes composantes. Il s'agirait en quelque sorte d'un sursaut du système économique actuel, visant à atténuer les dégradations environnementales de manière localisée ;*

⁴ Mai 2012, *Vers un développement durable : travail décent et intégration sociale dans une économie verte*
http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/documents/publication/wcms_181792.pdf
Elaboré cependant en coopération avec le PNUE

⁵ Composé de 4D, ACFCI, AEOO, Agrisud, Aitec-Ipam, Artisans du Monde, ATTAC, CCFD Terre Solidaire, CFDT, CGT, CFSI, CRID, Comité 21, ENERGIES 2050, France Nature Environnement, Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme, Forum pour une nouvelle gouvernance mondiale, HELIO International, IDDRI, Igapura, Institut Veblen, La Ligue de l'enseignement, Les Petits Débrouillards, LittOcean, Orée, Oxfam France, Pactes Locaux, Réseau Ecole et Nature, Réseau Action Climat – France, Réseau féministe « Ruptures », Réseau Environnement Santé, Syndex, Varda Group, VECAM, VivAgora

- *Construire avec l'économie verte un modèle économique et technologique qui ne réponde pas aux attentes de développement pour les populations pauvres et précarisées, qui en ont le plus besoin ; en clair, il s'agirait d'un mode de développement qui creuserait les inégalités par un rationnement et une hausse des prix ;*
- *Concevoir une économie verte qui se traduise en pratique par un accroissement de la pression sur la nature et un niveau plus sophistiqué d'artificialisation, par une marchandisation accrue des ressources communes, avec le recours notamment aux transformations génétiques. »⁶*

Cet ensemble de réserves, auxquelles s'en ajouteront d'autres chemin faisant, n'exprime pas simplement une défiance de principe : elles sont le fruit de l'expérience, d'abord de la puissance des freins qui peuvent paralyser l'intégration des exigences écologiques dans l'économie depuis la seconde moitié du 20^{ème} siècle, puis du mépris explicite ou passif opposé à la composante sociale du développement. Bref retour sur l'histoire.

B. Deux histoires d'intégration conflictuelle dans l'économie

1. D'une confrontation conflictuelle entre économie et environnement

L'intégration de l'économique et du social, un combat inachevé du XX^{ème} siècle

La poursuite de la Révolution Industrielle au début du XX^{ème} siècle a permis, d'abord en Europe, une considérable accélération de la création de richesses, avec une multiplication par 5 à 10 du taux de croissance économique des pays qui en bénéficiaient. C'est là une évolution inédite dans l'histoire. S'est alors vite posé la question brûlante de la répartition de cette richesse. Pendant plus d'un siècle, une dure confrontation a opposé les responsables économiques et les travailleurs salariés sur la répartition des fruits de cette croissance. Un conflit qui vu la force brutale utilisée pour briser les grèves.

Progressivement, un compromis s'est construit, à travers la mise en place de processus de négociation, la reconnaissance du droit de grève, l'accès du plus grand nombre à de meilleures conditions de vie, la création de systèmes de protection sociale et de régimes de retraite. Une vision nouvelle du développement a ainsi émergé avec l'accès à une consommation de masse associant prospérité économique et mieux-être social. C'est dans les démocraties occidentales que ce compromis a avancé le plus loin, appuyé sur les théories et doctrines économiques nouvelles nées dans la crise de 1929 (Keynes, Beveridge, New Deal) et prêtes à prendre le relais de la reconstruction après la guerre. Il a été qualifié de « social-démocrate » parce que pour la plupart, ou la plupart du temps⁷ mis en œuvre par des gouvernements de cette famille ou soutenus par des alliances syndicats-partis de type travailliste (ou encore les deux).

⁶ Déclaration du Collectif RIO + 10 en vue du Sommet de Rio 2012

⁷ En France par exemple, à l'époque des « 30 Glorieuses », ces doctrines ont été plus portées par Pierre Mendès-France et ses proches que par les socialistes de la SFIO. Il faut mettre tout à fait à part le cas de

Ce compromis s'est souvent révélé précaire, mais est parvenu à se renouveler jusqu'à ce qu'il soit de plus en plus radicalement mis en cause par le mouvement de « Contre-Réforme » qui déferle sur l'économie mondiale dans le dernier quart du siècle. Les « sentiers de croissance » associant prospérité économique et développement social sont abandonnés dans les pays industrialisés et ne sont pas ouverts dans les pays émergents. On assiste à une réduction régulière et difficilement réversible des systèmes de protection sociale. Parallèlement, on constate partout un creusement des inégalités sociales : de plus en plus de personnes sont sans ressources, sans perspectives, acculées à une survie quotidienne. Avec souvent pour traduction, la radicalisation politique et religieuse et la montée de la violence. Les peuples longtemps marginalisés comme fournisseurs de matières premières ou de main d'œuvre, exclus du compromis du « welfare state », reviennent ainsi en boomerang sur la scène mondiale.

Cependant, les premiers symptômes de crise écologique viennent questionner une société qui se représentait mue par deux facteurs de production, le capital (finances, stocks et machines) et le travail. Les ressources naturelles supposées sans limite globale étaient ajustées dans leur disponibilité par une régulation de type impérialiste (guerres, colonisation, domination des marchés dans le cadre d'une mondialisation engagée bien avant l'invention du mot). Puis est venu le temps des limites.

L'irruption de la question environnementale et son intégration

Depuis les années 70, une nouvelle donne est intervenue : la dégradation de l'environnement et le constat de la finitude des ressources, à commencer par le pétrole. **Dès le départ, la prise en compte de l'environnement s'est faite dans le conflit. Ces préoccupations ont été opposées aux difficultés de secteurs économiques exposés à une vive concurrence et à une mise en péril des emplois.** Ainsi, les acteurs économiques et sociaux ont-ils craint que la prise en compte des questions écologiques ne réduise la croissance économique et ne remette en cause un compromis économique et social si difficilement obtenu précédemment. **Pourtant, les populations les plus précaires sont aussi celles qui sont les plus victimes des impacts environnementaux et sanitaires.**

Ce sont ainsi les deux termes du précédent compromis qui ont été potentiellement déstabilisés par l'entrée en scène de la question écologique. Il n'est pas rare que leur coexistence dans les projets nationaux ou internationaux soit considérée comme concurrentielle, voire antinomique, selon les intérêts ou les opinions qui défendent l'une ou l'autre comme prioritaire. Ce fut l'une des raisons de la paralysie du Sommet intermédiaire entre Rio 1992 et Rio 2012 à Johannesburg. En même temps s'est forgée l'intuition d'une analogie avec le récit, résumé ci-dessus, des rapports complexes entre les domaines économique et social où ce dernier est à la fois rejeté comme contraire à une conception dominante de l'efficacité économique, et reconnu comme « facteur de production » .

Cette fois, **c'est l'attention portée aux limites des ressources qui entraîne la question de l'intégration de l'écologie sur le terrain des « facteurs de production » en opposition au déni de la justification des coûts et contraintes du respect de normes environnementales.** Le rapport Brundtland de 1987 « Our common future » énonce clairement la certitude que l'environnement constitue la base de ressources du développement économique. C'est évident dans les pays agricoles ou forestiers, dans les pays industrialisés où les territoires dégradés par l'industrialisation voient les activités économiques les fuir, cela l'est également partout où les ressources naturelles corrompues perdent leur rôle de facteur de production. Toutefois dans sa définition du développement durable le rapport ne perd pas de vue la nécessité d'une réponse équitable aux besoins humains, ce qui ne sera pas toujours souligné dans les suites immédiates et cela d'autant moins que le système ONU scinde

l'Allemagne de l'Ouest dans ce cadre des années d'après-guerre, dont le poids pèse encore aujourd'hui lourdement sur certains déterminants de la politique du gouvernement fédéral (cf. sa doctrine monétaire).

après le premier Sommet de la Terre les sujets concernés en deux branches, celle des objectifs (sociaux) de développement et des politiques (économiques) de développement durable proprement dit .

Cette seconde phase d'intégration dans l'économie, celle de l'écologie, est encore balbutiante. Pour le moment, les situations les plus contrastées cohabitent. Des producteurs qui s'arc-boutent sur le déni de risque écologique, le « doute méthodologique » fait bon ménage avec l'attentisme le plus passif ; d'autres acteurs se contentent d'une réduction des pollutions sous contrainte réglementaire ou fiscale sans changer en profondeur leur modèle de développement cependant que d'autres se convainquent plus ou moins progressivement d'économiser les ressources, généraliser le recyclage, concevoir leurs produits et leurs services dans une profonde démarche d' « écoconception », etc. Les avancées sont ainsi palpables, laissant présager un processus progressif d'intégration comme celui obtenu après deux siècles de luttes dans les pays développés. L'implantation d'activités pouvant engendrer risques et pollutions font maintenant l'objet de conflits dans beaucoup de pays : les procédés les moins polluants font souvent poids dans les négociations. S'ils ne sont pas toujours préférés, ils permettent au moins une interpellation publique et une visibilité du problème relayée à l'international.

Même si pour le moment les progrès réalisés n'inversent pas la tendance à la dégradation de l'environnement, au changement climatique, à la diminution de la diversité biologique et à l'épuisement des ressources, les esprits évoluent et c'est cela aussi qu'exprime le terme d'économie verte. La nouveauté réside sans doute dans le passage entre un environnement compris comme une contrainte à la reconnaissance d'une réelle opportunité. Du côté des Etats et en particulier des anciens Etats industriels en proie aux crises économique, financière et sociale, l'économie verte acquiert sa légitimité d'abord comme recours face à la désindustrialisation progressive et au chômage de masse. Du côté des entreprises, elle peut être l'objet d'une acceptation paradoxale car, si elle est synonyme de contraintes réglementaires contestées, elle est également susceptible d'être perçue comme un moteur pour l'innovation voire la conquête de nouveaux marchés et favoriser la compétitivité.

2. Des acceptions très diverses qui questionnent le rapport à la croissance et à l'emploi

Les réponses de l'économie à la pression de l'environnement évoluent par glissements successifs et rendent bien compte de l'intensification de leur intégration réciproque. Le sens historique de ces glissements peut être analysé selon deux critères principaux :

- L'intensité de la remise en cause du modèle économique antérieur
- La place du « social » dans la mutation du modèle économique

L'étendue de la conversion du modèle économique

■ La conversion a minima : chasse aux pollutions et emplois verts

On s'est d'abord occupé de faire le ménage, de mettre des rustines et de serrer des boulons, Ces politiques environnementales, centrées sur la réduction des pollutions et nuisances, ont été à l'ordre du jour des trois dernières décennies du siècle précédent en Europe et en Amérique du Nord. Dans certains cas elles ont commencé à engendrer des activités

industrielles spécifiques (eau, énergie, déchets) elles-mêmes préfigurant l'apparition d'un nouveau type d'emplois ou l'évolution de certains autres. Cette tendance allait ensuite s'accroître, sans prétendre infléchir le cours et les modalités de la croissance alors consensuelle. Elle se révèle cependant particulièrement insuffisante pour la lutte contre le changement climatique dont la prise en compte poussera vers une nouvelle étape.

Le dépassement des politiques résumées ci-dessus s'effectue d'abord en introduisant, dans le circuit production-consommation, des segments d'activité susceptibles de réduire son empreinte écologique. Selon le PNUÉ⁸, il s'agit d'« **emplois (...) qui contribuent à la préservation ou au rétablissement de la qualité de l'environnement** ». Ils peuvent être identifiés dans tous les secteurs de l'économie, et se diffuser dans tous les métiers.

Deux écoles pour intégrer la dimension environnementale dans l'économie

La notion d'économie verte n'a pas de définition ferme dans la théorie économique. Si la prise en compte de la nature a fait l'objet de réflexions de natures diverses dès le XVIII^e siècle avec les travaux des physiocrates puis de Malthus, ce qui est devenu depuis le « capital naturel » a longtemps été largement ignoré. C'est à partir des années 70, dans un contexte de chocs pétroliers et de prise de conscience écologiste que la rencontre entre question environnementale et économique va se préciser. C'est une relation au départ éminemment conflictuelle puisque l'activité économique est abordée sous l'angle de l'épuisement des ressources naturelles mais également des risques de pollution de l'environnement.

L'économie de l'environnement est une réponse à cette recherche de prise en compte du capital naturel dans l'analyse économique. Elle envisage la relation entre l'économie et l'environnement de façon double, d'une part en considérant que la production est dépendante des ressources naturelles, d'autre part en reconnaissant l'impact négatif (pollutions) que cette production génère sur l'environnement. L'économie de l'environnement postule que le marché permet d'intégrer ces externalités négatives et fait l'hypothèse d'une substituabilité entre capital naturel et capital technique. En fixant un prix aux services environnementaux rendus par la nature et en taxant les activités génératrices de nuisance on obtient un nouvel optimum.

A cette branche de l'économie qui relève d'une vision faible de la soutenabilité, s'oppose une vision de la soutenabilité forte. L'économie écologique quant à elle, à la suite des analyses d'Herman Daly, part du principe que l'économie n'est pas un sous-système isolé et autorégulé mais un système inséré dans une structure qui le dépasse, l'écosystème. Dans cette perspective les flux de production et de consommation ne sont pas représentés comme des flux monétaires infinis mais bien ancrés à une circulation de matières qui elle, est nécessairement finie.⁹

L'analyse de ces divergences théoriques éclaire les différentes acceptions de ce qui est aujourd'hui qualifié d'économie verte. Ce concept ambiguë et polysémique recouvre en effet des réalités diverses qui selon les acteurs se réfèrent **tantôt** aux hypothèses de l'économie environnementale tantôt à celles de l'économie écologique.

⁸ Emplois verts : Pour un travail décent dans un monde durable à faibles émissions de carbone, sept.2008

⁹ Aurélie Maréchal, *Economie écologique : principes de base*, Etopia Autour de Tim Jackson, inventer la prospérité sans croissance.

■ La croissance verte

On n'est plus ici seulement dans la diffusion d'emplois rénovant la production de biens et de services, on aborde l'impact environnemental sous une approche beaucoup plus systémique. Ainsi, sous ce terme de croissance verte dont elle est particulièrement adepte, l'OCDE entend « **la poursuite de la croissance et du développement économiques en veillant à prévenir un certain nombre de problèmes qui coûtent cher : dégradation de l'environnement, changement climatique, érosion de la biodiversité et utilisation non viable des ressources naturelles.** Le but est de combiner des politiques économiques et environnementales qui soient complémentaires. En tenant compte des risques environnementaux susceptibles d'entraver le progrès économique et social et en améliorant les conditions de concurrence au sein de l'économie, les politiques de croissance verte sont censées favoriser des transformations fondamentales et permettront de faire en sorte que l'investissement dans l'environnement suscite de nouvelles sources de croissance économique. »¹⁰

A l'appui de cette vision, le modèle de croissance repose sur trois hypothèses qui peuvent être schématisées par 3 grandes assertions :

- la croissance verte est un relais de croissance et de ce fait créatrice d'emplois ;
- on compte sur une substituabilité technologies vertes/ matières premières via l'augmentation de la productivité ;
- le marché intègre les externalités négatives et joue ainsi un rôle de régulation environnementale.

Pour l'essentiel, et malgré l'ambition de son titre, c'est de croissance verte au sens précis que traite le rapport majeur du PNUE de décembre 2011, déjà cité qui constitue la référence majeure pour les négociations de Rio-2012.

La démonstration apportée par le PNUE en s'appuyant sur les travaux de modélisation auxquels il se réfère illustre bien la portée et les limites du raisonnement. En supposant que dès l'année prochaine 2% du PIB mondial soient consacrés à des investissements dits « verts » (i.e. contribuant au verdissement de l'économie mondiale, dans les dix secteurs clefs : agriculture, bâtiment, énergie, pêche, foresterie, industrie manufacturière, tourisme, transports, gestions de l'eau et des déchets), on stoppe en 20 ans la baisse tendancielle du taux de croissance à l'échelle planétaire. **En comparant les impacts générés par ces investissements dans l'économie et un scénario de statu quo, le rapport observe qu'on obtiendrait d'ici 2050 davantage de croissance que le système économique actuel, tout en nécessitant moins de ressources naturelles.** (Voir figure ci-dessous).

¹⁰ *La Stratégie pour une croissance verte, Comment évoluer vers une économie plus verte ?* Lettre d'info OCDE, novembre 2010.

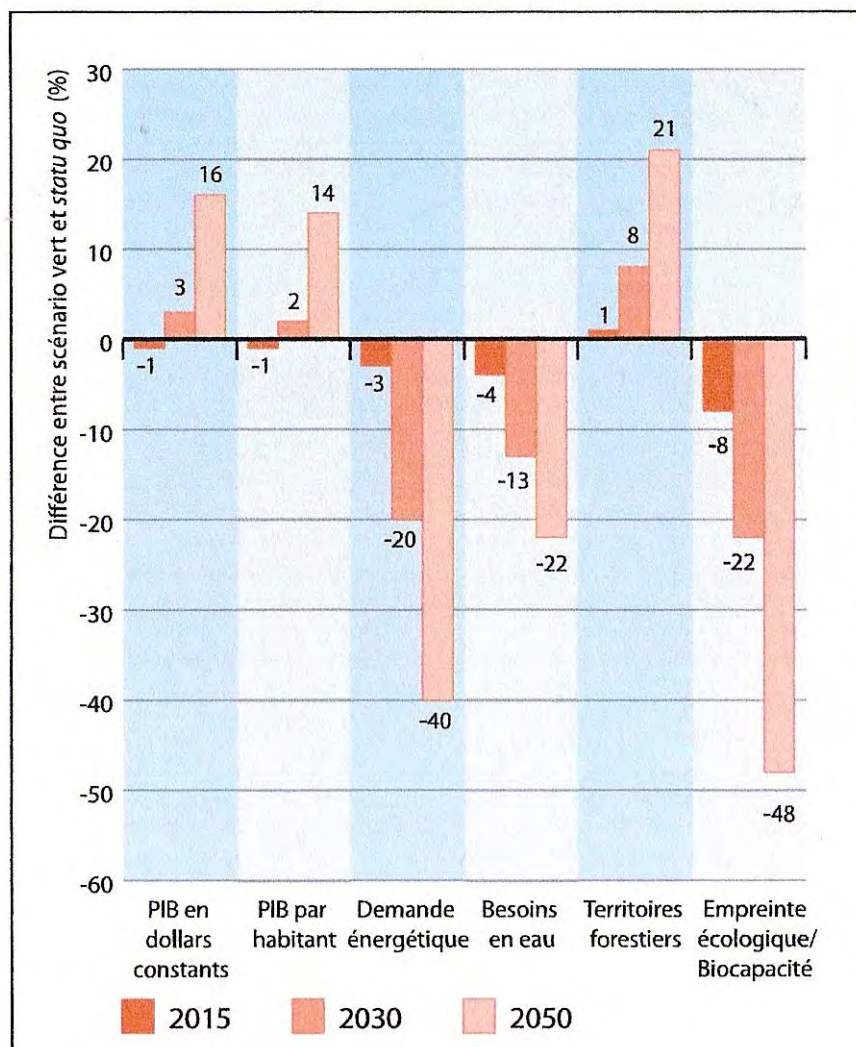


Figure 1- Comparaison des impacts du scénario d' « investissements verts » par rapport au maintien du statu quo¹¹

Ce rapport a eu le mérite de contredire de façon convaincante ceux qui perçoivent plus de catastrophes à venir dans la prise en considération de la crise écologique plutôt que dans son ignorance persistante, comme il le rappelle fortement en conclusion : « la soi-disant « alternative » entre le progrès économique et la durabilité environnementale est un mythe, surtout si l'on mesure la richesse en y incluant les biens naturels, et pas seulement de façon restrictive, comme une production. »

Pour autant, le champ des alternatives au « business as usual » doit être largement exploré. Or cette thèse en faveur d'une croissance verte comporte deux présupposés idéologiques qui lui confèrent un caractère fondamentalement conservateur :

¹¹ PNUE, 2011, *Vers une économie verte. Pour un développement durable et une éradication de la pauvreté* - Synthèse à l'attention des décideurs

- Elle s'inscrit le plus possible dans la continuité du système économique actuel, toute déstabilisation excessive étant jugée rendre la mutation encore plus difficile ; si le rapport insiste sur le déploiement d'instruments politiques classiques (changement des politiques budgétaires, réduction des subventions nuisibles à l'environnement, amélioration des règlements sur l'environnement et même fiscalité spécifique), il se maintient prudemment à l'écart de toute réflexion critique sur la capacité des modes de gouvernance -locale, nationale, internationale, à piloter les changements nécessaires.
- Elle considère que la satisfaction des personnes par l'augmentation de la consommation matérielle constitue le ciment social principal, qui en conséquence permet le fonctionnement des sociétés démocratiques. Sa remise en cause est jugée dangereuse car débouchant sur une réduction de la liberté individuelle et générant des pressions sur les comportements politiquement inacceptables.

■ **L'approche volontariste, la transition vers une économie écologique et équitable**

• **Les objectifs**

- La lutte contre le changement climatique, qui passe irrémédiablement par une division par 2 des émissions mondiales d'ici à 2050, soit une réduction de 75 % pour la France. L'atteinte du facteur 4 (division par 4 des émissions) est donc indispensable.
- La préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, sur lesquelles se sont multipliées les pressions diverses (modifications des habitats, surexploitation des ressources, pollutions locales et globales...) concourant à une dégradation globale.
- La lutte contre les inégalités et la satisfaction pour tous des besoins humains essentiels, face au contexte actuel d'aggravation des inégalités sociales en France et dans le monde.
- Un cadre démocratique d'élaboration des politiques publiques, basé sur une démocratie représentative fortement augmentée par une dynamique locale de démocratie participative.

• **On observe aujourd'hui différentes tendances associées à l'économie écologique et équitable**

D'une part, des dynamiques portant sur l'offre, qui la rapproche du modèle croissance verte : l'efficacité d'utilisation des ressources, l'écoconception de produits, des changements de technologies... **Un élément de rupture avec une économie de type croissance verte réside, en allant au bout d'une logique entropique, dans le passage d'une économie de stock, basée sur des matières premières non renouvelables, à une économie de flux, basée sur des ressources, énergétiques notamment, renouvelables.** Cette économie de flux est une économie par définition territorialisée et donc pourvoyeuse en emplois locaux, non délocalisables.

L'introduction de quatre nouvelles régulations : **une régulation économique et financière** ; l'élaboration d'**un socle international de protection sociale et l'arrêt du dumping social** ; **une régulation écologique** pour lutter contre le changement climatique et l'érosion de la biodiversité ; **une régulation juridique** par l'adoption d'une Charte des responsabilités universelles, complément de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et de la Charte de l'ONU, fondement d'un droit international responsabilisant sur l'impact des politiques et des actes et garantissant à chacun l'effectivité de ses droits.

Donner à l'économie écologique une dimension systémique et la penser comme une voie vers le développement durable prônant une conciliation entre un changement de modèle économique nécessaire (rupture avec l'addiction au consumérisme et à la croissance des prélèvements sur les ressources naturelles non renouvelables et des pollutions intrinsèques au système productiviste actuel) et le bien-être social avec au premier chef l'emploi. Cela suppose :

- Equité sociale
- Travail décent
- Protection sociale
- Démocratie et droit. **On considère ici que l'exercice démocratique doit s'étendre à la sphère économique, les salariés participant à l'élaboration des décisions dans l'entreprise. Par ailleurs, ceci suppose un dépassement du droit de propriété pour privilégier le droit d'usage, indispensable à l'optimisation des ressources naturelles et à l'élargissement de l'accès aux biens matériels.** Il s'agit également d'une remise en cause du primat du droit de la concurrence, qui écrase toutes les autres formes juridiques.

Cette conception d'une économie verte nécessite de faire la preuve que la mutation technologique, organisationnelle et sociale sur laquelle elle table est d'une efficacité suffisante pour permettre une amélioration des conditions de vie tout en réduisant la pression sur les ressources et sur l'environnement. Elle passe nécessairement par une nouvelle gouvernance aux différentes échelles internationales, nationales et locales : responsabilité, régulation, sanction...

■ L'approche en rupture, l'économie de la sobriété

Le point de départ est le constat de l'impossibilité de dissocier suffisamment la croissance du PIB de la consommation d'énergie et de ressources naturelles. **Le découplage entre croissance économique et consommation des ressources naturelles favorisé par les économies d'énergie et une efficacité accrue dans l'usage des ressources est contrebalancé par l'effet rebond, c'est à dire par l'augmentation continue des consommations.** L'approche économie de la sobriété part donc d'une hypothèse d'échec de l'option précédente.

Dans ce contexte, il faut sortir d'une économie financière, déconnectée de toute considération de long terme pour garantir la préservation de la biosphère. **Cette troisième voie va au bout d'un assujettissement de l'économie à une société solidaire et soutenable. C'est une économie de contraction de la sphère marchande, et par conséquent une économie post tayloriste dégagée de la division du travail et de la maximisation de la productivité.** Le travail salarié n'est plus une valeur centrale. Cette approche distingue plusieurs types de biens, dont l'allocation de certains, les biens communs, doivent être soustraits de la sphère marchande. La décroissance économique différenciée selon les pays est organisée à l'échelle internationale via l'affirmation de principes d'intérêt général qui priment sur le principe de concurrence. Les notions d'accès aux biens essentiels, de biens communs et d'intérêt général constituent la matrice d'élaboration des objectifs des politiques publiques.

Cette voie se pose en opposition frontale aux valeurs et modes de vie de la société de consommation. Elle est basée sur une homogénéisation internationale des niveaux de vie, une sobriété imposée afin de faire converger les empreintes écologiques au niveau planétaire. Les logiques de partage et de mutualisation régissent l'ensemble des comportements individuels. Le modèle égalitaire est largement partagé. L'aspiration individuelle et collective à l'autonomie conduit à une simplification des modèles techniques, à une valorisation des savoirs traditionnels et de l'artisanat. Les avancées technologiques privilégient les technologies douces (ou lowtech), moins exigeantes en ressources et moins intrusives.

Cette orientation doit, pour être viable, résoudre trois difficultés :

- Résoudre la question du revenu disponible pour chacun, de la répartition des ressources et les conditions d'accès aux biens communs essentiels ;
- Proposer un sentier technologique et une feuille de route pour un système économique viable ;
- Démontrer la capacité à obtenir une régulation politique et économique globale, y compris au plan international alors que les écarts de développement hérités des deux siècles passés la rendent difficile.

Le contenu en emploi d'une économie verte est donc par nature incertain. Il s'agit en effet de s'accorder sur ce que l'on appelle économie verte, dont les contours déterminent à la fois des évolutions de l'emploi différenciées mais également des rapports au travail particuliers. Il faut donc en approfondir l'analyse du contenu. Selon que l'on adopte une des trois postures ci-dessus les impacts sur la création d'emplois et la nature des emplois créés vont être sensiblement différents.

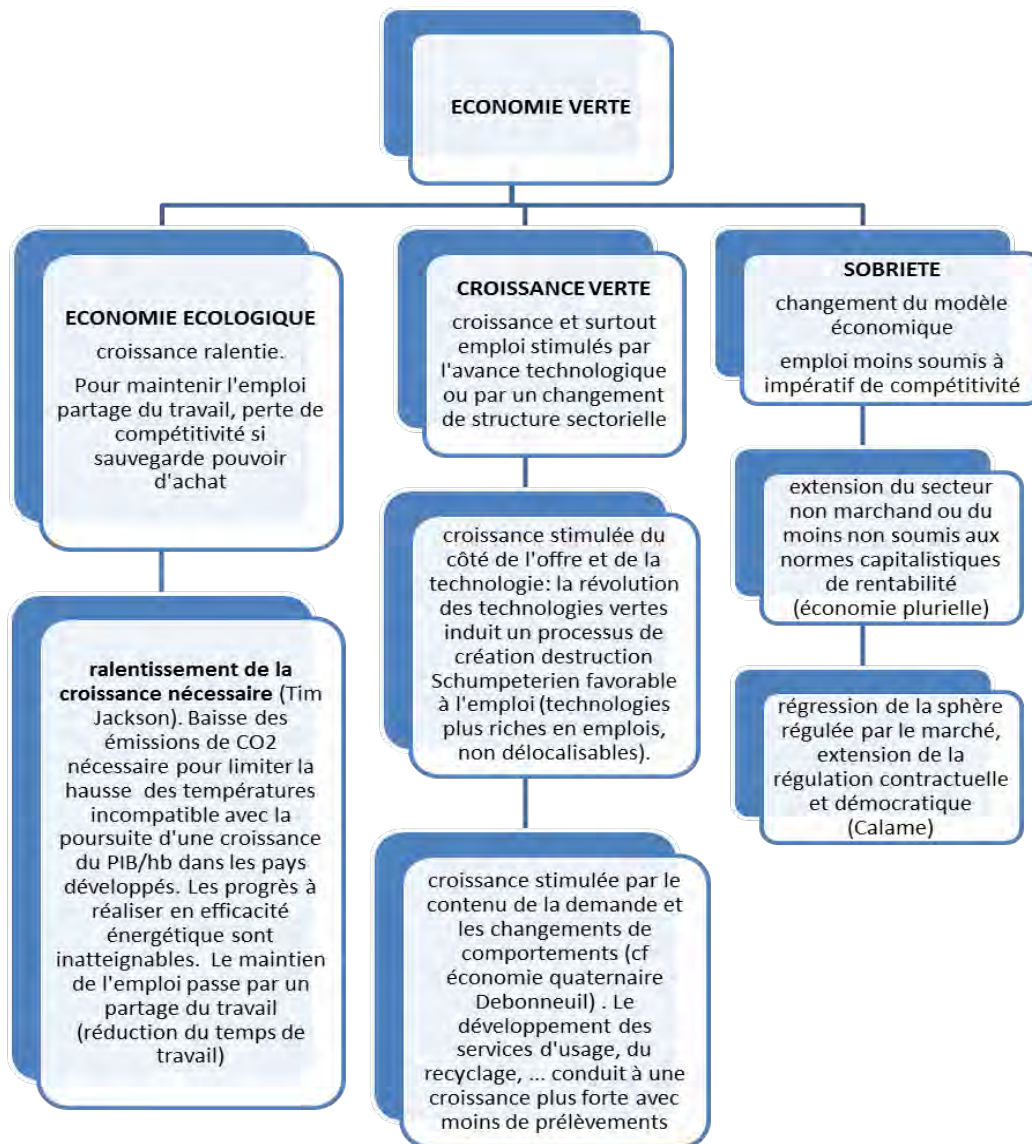


Figure 2- Comparaison des différentes acceptions de l'économie verte et de leur impact sur l'emploi

Un débat difficile à trancher

Il n'est pas aisé de trancher entre les trois représentations qui précèdent. Les obstacles à cela sont de trois natures :

- ***L'introduction d'interdits dans le débat***

Ces interdits sont de trois natures :

- La difficile estimation des progrès technologiques souhaitables, entre ceux qui vont notamment dans le sens d'une plus grande efficacité de l'utilisation de l'énergie, des matières premières et de réduction de la pression environnementale, et ceux qui portent des menaces d'atteintes aux libertés, à la santé et d'extension de la sphère marchande;
- Un interdit posé sur les changements de comportements individuels et collectifs, soit que ceux-ci soient jugés inaccessibles, soit qu'ils soient jugés inacceptables au nom de la liberté individuelle ;
- Enfin, extension de ce qui précède, une incapacité à envisager de profondes mutations de civilisation non seulement au plan technologique et comportemental mais aussi au plan organisationnel.

A noter que ce débat est posé en France sans grande considération pour le reste du monde. Si la croissance peut être mise en débat dans les pays industrialisés, elle est indispensable pour la plus grande partie de la population du monde. Cela ne fait qu'accroître l'ampleur de ce questionnement.

- ***La faiblesse de la prospective technologique***

On a vu à quel point la question de l'optimisation de l'utilisation des ressources est au cœur du débat entre croissance économique et prise en compte des enjeux écologiques.

Or, le contexte déterminant ce siècle sera à l'inverse des deux précédents puisque la demande mondiale en combustibles et en matières premières ira croissante avec l'augmentation de la population mondiale et les immenses besoins de développement. Dans ces conditions, il est clair que le coût des ressources va inéluctablement augmenter. Il y a là un moteur puissant en faveur des progrès d'efficacité énergétique.

Si, comme on le verra plus loin, ces améliorations sont déjà prévisibles concernant la vie domestique, des potentialités importantes existent dans les transports alors qu'en contrepartie, les aspirations à la mobilité ne cessent de s'accroître.

- ***L'absence de débat clair sur les modes de vie à long terme***

Une grande difficulté se pose en matière de prospective : comment prendre en compte à la fois,

- La saturation d'un certain nombre de besoins (alimentation, chauffage...);
- Le développement de nouveaux désirs liés notamment aux nouvelles possibilités ouvertes par les technologies.

Le débat sur la relation à long terme de l'activité économique et de l'emploi est fortement déterminé par la nature des modes de vie futurs.

Il y a là derrière cette question des débats non abordés :

- Quelles préférences vont marquer le quotidien des gens dans le futur ?
- La croissance économique est-elle infinie ?

Les transformations que le monde a connu depuis les dernières décennies sont telles, qu'effectuer de la prospective à long terme donne le tournis.

Néanmoins, on ne peut pas aborder les enjeux du futur sans s'interroger sur les choix de mode de vie concernant aussi bien les modes d'habiter, les pratiques de transport, les choix alimentaires, les modes de consommation...

La place du social dans la mutation de modèle économique

Dans les paragraphes qui précèdent, en même temps que l'évolution des approches économiques de la transition, sont apparus des objectifs de nature sociale qui contribuent partiellement à « boucler » la sphère du développement durable sur sa face restée en déshérence malgré les promesses répétées depuis le premier Sommet de Rio pour les pays pauvres, et les tendances à la régression apparues dans les pays plus riches. Ce qui conduit dans la suite du raisonnement à considérer que l'économie ne doit pas être seulement écologique, mais également équitable.

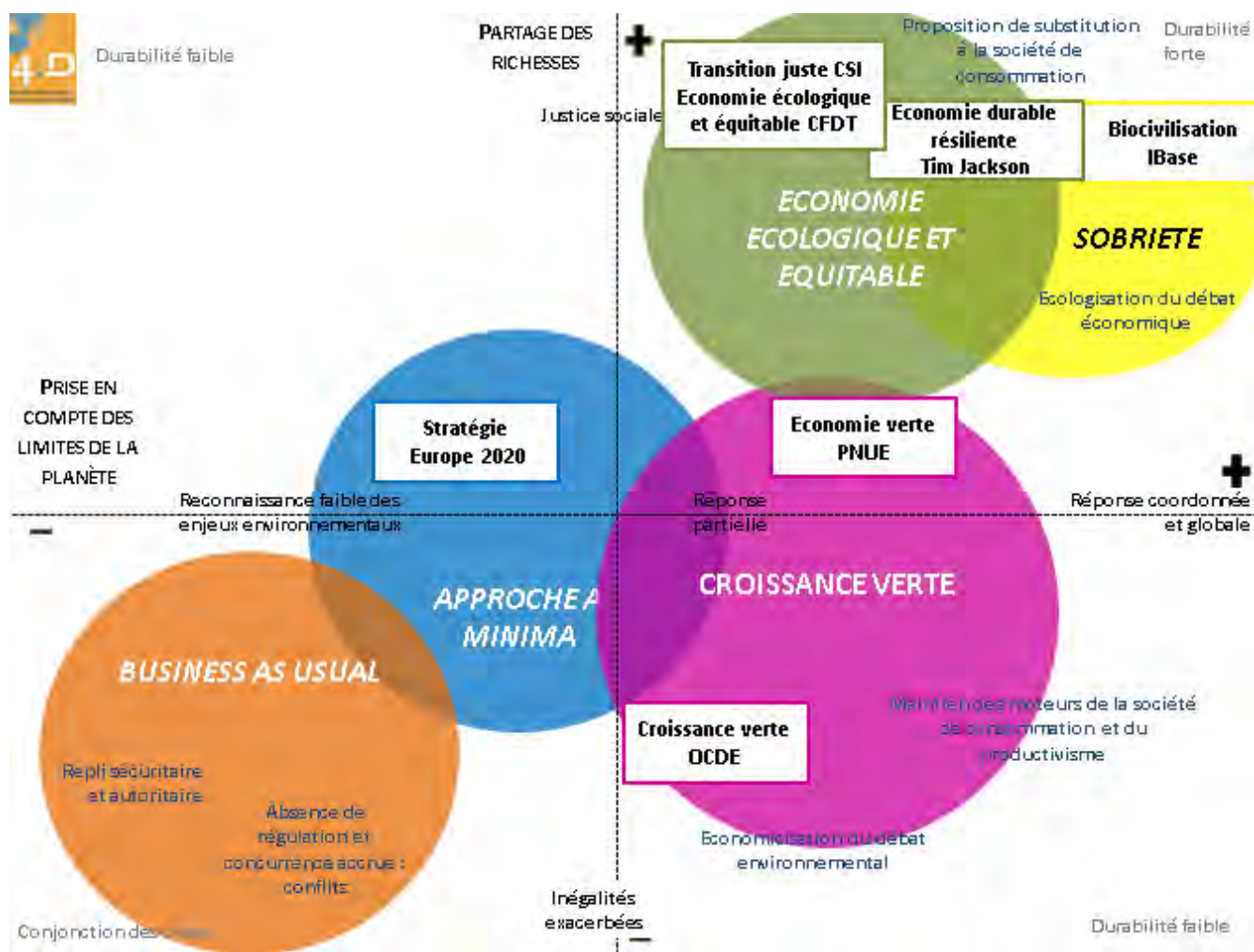
La prise en considération étendue de questions sociales dans leurs interrelations avec la réponse à la crise écologique, dont on vient de reconnaître la pertinence, et aussi les progrès, laisse cependant tout un domaine dans un certain flou qui peut s'expliquer par la complexité du sujet, sa dimension philosophique ou une certaine préférence pour le conserver dans l'obscurité : celui des inégalités. Or, si l'économie dite « verte » concerne bien la question de savoir comment contribuer au bien-être sans aggraver le mal-gérer de la planète, peut-elle ignorer le mode de répartition dudit bien-être ?

Trois constats dominant aujourd'hui :

- la promesse d'un meilleur partage du bien-être qui structurerait le récit de l'histoire attendue après les guerres mondiales, la décolonisation et le démantèlement au moins partiel de blocs opposés n'a pas été tenue. Là où les inégalités tendaient à se réduire, elles ont changé de cours depuis plusieurs décennies - c'est maintenant la généralité des cas en Europe et en Amérique du Nord, d'ailleurs trop longtemps masqué par les systèmes d'observation trop centrés sur des moyennes (Piketty, Stiglitz). Thomas Piketty [Piketty T. 2008] a souligné le renversement, à partir des années 60, de la tendance séculaire à la baisse des inégalités de patrimoine et de sa propre contribution à la baisse globale des inégalités. Ce renversement s'est accéléré à la fin des années 90, et se retrouve dans l'évolution des héritages dont la part dans le revenu disponible des ménages est en voie de rejoindre le niveau qui était le sien à la fin du 19ème siècle : comme le rappelle le Président de l'Observatoire des Inégalités, « cette part est aujourd'hui revenue à 20 % , soit le niveau qui caractérisait le fonctionnement du capitalisme au tout début du XXème siècle »; a fortiori, dans les pays qui ont réduit leur inégalité globale par rapport aux « plus riches », la répartition interne s'est elle-même effectuée de façon à maintenir ou aggraver les disparités.
- En fait de bien-être, il s'est agi beaucoup de richesses matérielles, et pour les mieux lotis, d'accroissement de patrimoines financiers, immobiliers, etc.
- Les inégalités ont une dimension écologique importante. Il y a dix ans, le Sommet de Johannesburg avait mis en évidence les inégalités face à des biens communs et à la nature qui étaient elles-mêmes la résultante de conditions d'accès injustes ; les inégalités écologiques étaient par-là mises en évidence. 12Ces analyses ont dans l'ensemble plutôt montré comment ces inégalités reflétaient les inégalités sociales existantes et décrit les corrélations entre les unes et les autres. Aujourd'hui, l'approfondissement de la question de l'économie écologique conduit à s'interroger sur leurs liaisons réciproques : les inégalités sociales contribuent-elles à la crise écologique par leur tendance à faire tendre la demande de ressources vers les limites de la planète ?

¹² En particulier dans le rapport du Comité Français de préparation du Sommet.

3. Schéma de synthèse : les différentes acceptations de l'économie verte



Objectif et architecture générale

Ce schéma cherche à positionner les différentes acceptations de l'*Economie verte*, telles qu'elles sont défendues par différents types d'acteur, les unes par rapport aux autres. Il permet, en polarisant les conceptions, d'illustrer l'étendue de la conversion du modèle économique telle qu'elle est présentée en page 17 du rapport.

Le schéma est organisé autour de 2 axes qualifiant la prise en compte des enjeux environnementaux (réduction des GES et préservation de la biodiversité) et sociaux (réduction des inégalités) par le modèle économique « Economie verte ».

Ces deux axes sont :

- **Prise en compte des limites de la planète**, avec comme qualificatif du degré de conversion, de gauche à droite : reconnaissance faible des enjeux environnementaux/ réponse partielle/ réponse coordonnée et globale.
- **Partage des richesses**, avec comme qualificatif du degré de conversion de bas en haut : inégalités exacerbées/justice sociale.

Ils séparent le schéma en 4 quartiers : **conjonction des crises** (repli sécuritaire et autoritaire ; absence de régulation et concurrence accrue)/ **durabilité faible/durabilité faible** (économisation du débat environnemental ; maintien des moteurs de la société de consommation et du productivisme)/ **durabilité forte** (écologisation du débat économique ; proposition de substitution à la société de consommation).

Positionnement des différentes conceptions

Les différentes acceptions de l'*Economie verte* telles que présentées en page 12 sont représentées par des zones de couleurs : **approche a minima** (chasse aux pollutions et emplois verts)/ **croissance verte/économie écologique et équitable/sobriété**. Ces zones se superposent par endroit afin de marquer la continuité qui existe entre certaines conceptions. Une zone supplémentaire vient qualifier le modèle de développement actuel, **business as usual**, qui ne répond ni aux enjeux de prise en compte de la planète ni à celui de partage des richesses. A chaque zone sont associées une ou plusieurs conceptions par exemple à la zone Croissance verte, le concept Economie verte tel que porté par le PNUE.

Le bloc Croissance verte répond en partie aux enjeux environnementaux mais délaisse la dimension sociale. La définition qu'en fait l'OCDE « *la poursuite de la croissance et du développement économiques en veillant à prévenir un certain nombre de problèmes qui coûtent cher : dégradation de l'environnement, changement climatique, érosion de la biodiversité et utilisation non viable des ressources naturelles* » est significative de cette conversion partielle. On reste dans une économisation du débat environnemental et dans une approche productiviste. A ce titre la prise en compte des limites de la planète ne peut qu'être partielle puisqu'on compte sur le marché pour intégrer les externalités négatives et sur une substituabilité greens techs/matière première.

L'approche du PNUE, la place dans une prise en compte plus intégrée des enjeux sociaux et environnementaux. La définition qu'elle fait de l'économie verte « *une économie porteuse d'amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources* » est très proche du concept de développement durable, tel qu'il est porté depuis Rio 92. Si elle est placée dans ce schéma dans le giron de la Croissance verte c'est qu'elle comporte deux présupposés idéologiques qui lui confèrent un caractère fondamentalement conservateur :

- Elle s'inscrit le plus possible dans la continuité du système économique actuel, toute déstabilisation excessive étant jugée rendre la mutation encore plus difficile ; si le rapport insiste sur le déploiement d'instruments politiques classiques ((changement des politiques budgétaires, réduction des subventions nuisibles à l'environnement, amélioration des règlements sur l'environnement et même fiscalité spécifique). Il se maintient prudemment à l'écart de toute réflexion critique sur la capacité des modes de gouvernance locale, nationale, internationale, à piloter les changements nécessaires.
- Elle considère que la satisfaction des personnes par l'augmentation de la consommation matérielle constitue le ciment social principal, qui en conséquence permet le fonctionnement des sociétés démocratiques. Sa remise en cause est jugée dangereuse car débouchant sur une réduction de la liberté individuelle et générant des pressions sur les comportements politiquement inacceptables.

Le bloc Economie écologique et équitable va au bout de cette logique de double intégration des préoccupations sociale et environnementale. Il s'agit bien ici d'un changement de modèle de développement, tel qu'il est décrit par exemple par Tim Jackson. Dans son rapport *Prosperity without*

*growth*¹³ pour la commission de développement durable britannique, il examine un scénario que nous qualifions de « durable résilient » qui table sur un ralentissement de la croissance (et donc de la consommation de ressources naturelles et d'émission des GES) tout en garantissant une baisse des inégalités (baisse du chômage, de la pauvreté) via notamment un partage du travail¹⁴.

La notion de Transition juste telle que portée par la CSI se place également dans la perspective d'un changement de modèle bien qu'on puisse la rapprocher de la conception défendue par le PNUE. Elle est résolument tournée vers l'éradication de la pauvreté et la création d'emplois décents. Le cadre de la transition juste comporte cinq volets: les investissements, l'éducation, le dialogue social et la démocratie, la protection sociale et l'information. La prise en compte des enjeux environnementaux reste partielle puisque focalisée uniquement sur la question de la lutte contre le changement climatique.

Le bloc Economie de la sobriété porte une conversion radicale de notre modèle de développement, un changement de civilisation. Dans son giron la notion de Biocivilisation qui a été discutée lors du Forum des peuples en marge du sommet Rio + 20¹⁵ : changement du rapport à la nature, éthique du soin et du partage, biens communs.

¹³ Mars 2009, <http://www.sd-commission.org.uk/publications.php?id=914>

¹⁴ Catherine Lapierre, Note de lecture sur le rapport Prosperity without growth, mars 2010, Encyclopédie du développement durable, <http://encyclopedie-dd.org/encyclopedie/developpement-durable/prosperity-without-growth-rapport.html>

¹⁵ Candido Gryzbowski, Fondements d'une biocivilisation, juin 2012 http://www.world-governance.org/IMG/pdf_795_Gryzbowski_-_Fondements_d_une_biocivilisation_2012.03-2.pdf

C. Retours sur les G20/ Rio+ 20

1. Ce qui ressort du G20

La présidence mexicaine du G20 qui s'est tenue à Los Cabos les 18 et 19 juin 2012 a ajouté à l'agenda des discussions « la promotion du développement durable, la croissance verte et la lutte contre le changement climatique » à côté des questions de régulation financière, de sécurité alimentaire, d'infrastructures et de financement du développement.

Le G20, et le G8 avant lui, continue à mettre au cœur de sa vision le secteur privé et le marché comme moyen de sortie de crises. Les anciens pays industrialisés confrontés à leur endettement n'entendent plus mettre de financements publics pour soutenir les politiques de développement et d'environnement ou même pour relancer la croissance. L'entrave au libre marché apparaît dans tout le texte du G20 comme l'erreur la plus fatale qui pourrait être faite et c'est d'ailleurs le point du droit international le plus justiciable, au niveau de l'OMC comme au sein de l'Union européenne. Le mot régulation est absent des textes du G20. La question de la nécessité de l'évolution des normes comptables, et notamment la mise en place d'une comptabilité pays par pays des multinationales – qui éviteraient le jeu des prix de transfert et diminueraient les possibilités d'évasion fiscale, est toujours laissée de côté. Elle est pourtant prônée comme une mesure nécessaire, par un rapport conjoint de la banque mondiale, de l'OCDE et de l'ONU, remis en 2011 aux chefs d'Etat. La nécessité de régulation financière, qui a rassemblé le G20 en 2008 après la crise des subprimes, est avouée du bout des lèvres.

L'accroissement des inégalités que ce modèle économique génère, le manque de redistribution des profits et les dégâts sociaux et environnementaux que les multinationales font dans les pays d'implantation ne font toujours pas débat entre les gouvernements des pays

Quant aux financements innovants, ils demeurent les grands oubliés du G20. La taxe sur les transactions financières remporte à ce jour l'adhésion d'une dizaine de pays de l'Union européenne, et la France et l'Allemagne seraient prêtes à une coopération renforcée dans ce domaine. Mais l'utilisation de cette taxe aux fins du développement durables est loin d'être gagnée. Nombreuses sont les voix officielles qui la réclament pour réduire les déficits budgétaires.

Les 20 plus grandes puissances du monde, en prônant une croissance verte, ouvrent une voie aux entreprises tout en désengageant les Etats, dans un système social libéral dérégulé.

A propos de l'économie verte, le Labour 20¹⁶, groupe de représentants élus de syndicats des pays du G20, soutient que c'est une voie de sortie de crise puisqu'elle est créatrice d'emplois décents. En s'appuyant sur l'étude de la CSI et de l'institut Millénium il pointe que l'investissement « à hauteur de 2 % du PIB chaque année dans des infrastructures durables dans seulement six pays du G20 au cours des cinq prochaines années pourrait créer jusqu'à 42 millions d'emplois. » Ainsi le sommet du G20 devait donner un signal fort en vue du Sommet de la Terre qui se tenait quelques jours après, à savoir :

¹⁶ Déclaration du L20 au sommet du G20 Los Cabos, Mexique, 18 et 19 juin 2012

- « se mettre d'accord pour lancer une initiative mondiale sur l'emploi, qui intégrera la promotion d'emplois verts, en mettant l'accent sur les jeunes salariés, afin d'atteindre l'objectif « Un travail décent pour tous ». Les progrès réalisés pour atteindre cet objectif doivent se mesurer en termes de réduction du chômage, d'élimination de la pauvreté des salariés et de partage des emplois verts comme pourcentage de la création du nombre total d'emplois d'ici 2030 ;

- garantir que les décisions prises dans le cadre de l'« économie verte » consacrent la justice sociale, l'égalité entre hommes et femmes, les emplois décents, notamment les droits syndicaux, la démocratie et une transition juste pour les salariés ;

- convenir de programmes nationaux sur cinq à dix ans avec des objectifs de création d'emplois décents et verts et de transformation d'emplois existants en emplois décents et verts, tout en mettant en place des politiques connexes favorisant le travail décent grâce à des investissements verts représentant au moins 2 % du PIB. »

Pour autant les discussions autour de la stabilisation financière de la zone Euro ont éclipsé le programme prévu par la présidence mexicaine et le G20 n'est pas arrivé uni autour de l'enjeu économie verte.

2. Rio+20 : du draft Zéro à la Déclaration ratifiée par les Etats

« Nous avons progressé sur le pilier social du développement durable, mais il reste toujours faible. La création d'emplois est un défi important pour tous les pays aujourd'hui. Le chômage est un fléau pas seulement pour ceux qui n'ont pas de travail mais également pour leurs familles. Rio+20 est un sommet sur les modes de vie et de subsistance des personnes et c'est un sommet d'action pour créer plus d'emplois, de meilleurs emplois et des emplois plus verts. »

Secrétaire-Général de Rio+20, M. Sha Zukang, 26 juillet 2012

Dès le début des négociations, de fortes oppositions se sont manifestées à mettre l'économie verte à l'ordre du jour de la Conférence Rio+20, pour trois raisons majeures :

- le manque de définition claire et acceptée du terme d'économie verte ;
- le risque de le substituer au concept de développement durable, car plus réducteur, la composante sociale en étant éludée ;
- la crainte qu'une économie verte engendre des freins et des barrières limitant le commerce international et générant de nouvelles conditionnalités à l'accès aux financements et à l'octroi de l'aide publique au développement.

Le concept d'économie verte est posé sans détail de contenu dans le premier texte présenté par le secrétariat de la Conférence, dit draft Zéro. La question de l'équité, majeure, est écartée de cette partie. A la manière dont elle est présentée dans le document, l'économie verte n'est pas vouée à générer une dynamique de changement du modèle économique existant, les pistes proposées y étant peu novatrices.

Dans la première version du projet de Déclaration, une grande importance en termes de leadership était accordée au secteur privé. Les feuilles de route vers une économie verte qui devront être adoptées par chaque pays ne s'inscrivaient que dans une perspective de court-terme et ne proposaient aucun support de convergence entre pays, si ce n'est une plateforme d'échange de « bonnes pratiques ». Le lien entre le développement durable et les institutions financières et surtout avec l'Organisation Mondiale du Commerce restait faible. Dans la perspective d'apaiser les craintes des pays du Sud, le document soulignait que l'économie verte ne devait pas être une barrière pour le commerce international ni un critère de conditionnalité pour l'aide au développement.

La déclaration finale, aussi connue sous l'intitulé « Le futur que nous voulons » n'a pas plus clarifié le sens du terme « économie verte », rappelant que l'économie verte est un moyen de parvenir au développement durable selon des priorités nationales, une diversité d'approches, et d'outils sans constituer une réglementation rigide.

Si dans la Déclaration, l'économie verte ou la croissance verte mentionnées indistinctement, sont qualifiées de non exclusive et équitable, le texte ne renforce pas pour autant un engagement envers l'équité sociale, l'inclusion des groupes vulnérables, l'emploi et les droits. Le texte faillit à considérer la recherche du bien-être social au centre de l'économie. Il est révélateur dans son ensemble d'une vision limitée par les intérêts nationaux, projetant une vision du monde qui ne prend en compte ni les mondialisations, ni la finitude des ressources. Les 16 critères présents dans la Déclaration finale fournissent néanmoins des points d'appuis pour penser l'économie verte.

EXTRAIT DE LA DECLARATION FINALE « L'AVENIR QUE NOUS VOULONS »

**Chapitre III- L'économie verte dans le contexte du développement durable
et de l'éradication de la pauvreté**

« Nous déclarons que les politiques de promotion d'une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté devraient :

- a) Être conformes au droit international;
- b) Respecter la souveraineté de chaque pays sur ses ressources naturelles en tenant compte de ses circonstances, objectifs, responsabilités et priorités nationaux ainsi que de la marge de manœuvre décisionnelle dont il dispose en ce qui concerne les trois dimensions du développement durable;
- c) S'appuyer sur un environnement porteur et sur des institutions qui fonctionnent correctement à tous les niveaux, en donnant aux gouvernements un rôle de chef de file et en faisant participer toutes les parties concernées, y compris la société civile;
- d) Promouvoir une croissance économique durable et sans exclusive, favoriser l'innovation, offrir des possibilités, des avantages et des moyens d'action à tous et garantir le respect de tous les droits de l'homme;
- e) Prendre en compte les besoins des pays en développement, en particulier ceux qui sont en situation particulière;
- f) Renforcer la coopération internationale, y compris l'apport de ressources financières, le développement des capacités et le transfert de technologies en faveur des pays en développement;
- g) Éviter l'imposition de conditions injustifiées à l'aide publique au développement et au financement;
- h) Ne pas constituer un moyen de discrimination arbitraire ou injustifiable, ni une restriction déguisée aux échanges internationaux, éviter les actions unilatérales visant à résoudre les grands problèmes écologiques au-delà de la juridiction du pays importateur, et veiller à ce que les mesures de lutte contre les problèmes environnementaux transfrontières ou mondiaux soient, autant que possible, fondées sur un consensus international;
- i) Contribuer à combler les lacunes technologiques entre pays développés et pays en développement et réduire la dépendance technologique des pays en développement par tous les moyens possibles;
- j) Améliorer le bien-être des peuples et des communautés autochtones, d'autres populations locales et traditionnelles et des minorités ethniques en reconnaissant et en appuyant leur identité, leur culture et leurs intérêts, et éviter de mettre en danger leur patrimoine culturel, leurs pratiques et leurs savoirs traditionnels, en préservant et en honorant les approches non commerciales qui contribuent à éliminer la pauvreté;
- k) Améliorer le bien-être des femmes, des enfants, des jeunes, des personnes handicapées, des petits exploitants et agriculteurs de subsistance, des pêcheurs et des ouvriers des petites et moyennes entreprises, et améliorer les moyens de subsistance et l'autonomisation des groupes indigents et vulnérables, en particulier dans les pays en développement;
- l) Tirer parti de tout le potentiel qu'offrent les femmes et les hommes et assurer leur contribution à égalité;
- m) Promouvoir, dans les pays en développement, des activités productives qui contribuent à éliminer la pauvreté;
- n) Répondre aux préoccupations en matière d'inégalités et promouvoir l'intégration sociale, et notamment une protection sociale minimale;
- o) Promouvoir des modes de consommation et de production durables;
- p) Poursuivre les efforts déployés pour mettre sur pied des approches pour un développement équitable et sans exclusive permettant de lutter contre la pauvreté et les inégalités. »

Notons cependant que les initiatives et revendications syndicales, comme par exemple le socle de base de protections sociale, déjà ébauché par la résolution 202 de l'ONU, trouvent du soutien parmi de nombreux Etats. Mais sans financement adossé, il ne peut y avoir de suites. Sont aussi repris les termes d'« emplois durables », formule qui pourrait dissiper les craintes voire divergences sur les notions d'emplois verts et d'économie verte et aussi le concept de transition juste. Par contre toute approche par une régulation de la finance, ou une restriction de la spéculation est absente.

Les positions prises sur l'économie verte par les différents acteurs lors de la conférence de Rio + 20 sont décryptées en annexe page 100.

D. L'économie verte comme réponse à la confrontation aux limites et aux risques sociaux

1. Pourquoi l'économie doit changer ?

Le contexte biophysique : les limites sur les ressources

On ne peut se satisfaire en la matière d'un constat trop général. En pratique, la réalité est contrastée :

- **La raréfaction des ressources en combustibles fossiles** constitue le facteur déterminant. A la fois parce que d'origine biologique, ils ne sont présents que dans la couche superficielle de la planète, mais aussi parce que leur utilisation débouche sur leur décomposition (et génère donc des émissions de CO₂). Les hauts prix actuels des énergies malgré la faible croissance économique des pays développés indiquent que l'on est déjà entré dans cette période de tension croissante. Elle se traduit d'abord par une augmentation des coûts d'extraction. Le prix du pétrole est installé dans une plage de 100 à 150 \$ le baril. En réalité, le prix du pétrole tend vers le maximum socialement supportable. Il ne peut rapidement monter au-delà sauf à déclencher une crise économique et sociale. Néanmoins, l'offre ne parvenant pas à suivre la demande il faut prévoir de dépasser les 250 \$ le baril avant le milieu du siècle. Il faut ensuite noter que le prix du pétrole reste dans une large part le prix directeur des autres énergies notamment du gaz naturel dont les prix sont indexés sur ceux du pétrole dans les contrats d'approvisionnement avec les pays producteurs. Or c'est la principale énergie consommée pour le chauffage des bâtiments. Récemment, d'importants gisements de gaz ont été découverts à de grandes profondeurs dans des formations géologiques différentes de celles des gisements habituels (une poche de gaz coincée dans un dôme surmonté de roches étanches). Ce sont les gaz de schiste. Il s'agit là de roches peu perméables qui doivent être fracturées pour libérer une partie du gaz. L'exploitation de ces gisements présente de grandes difficultés : utilisation de substances chimiques pour favoriser la libération du gaz et sa dissolution dans l'eau injectée et risques de fuite de gaz du fait des fracturations opérées. Les ressources de charbon sont de loin les plus importantes de tous les combustibles fossiles. Néanmoins, son exploitation est difficile (accidents miniers), son utilisation polluante et son usage, le plus émetteur de gaz à effet de serre.

- **La consommation croissante des matières premières minérales** pose un problème plus économique que physique. Ces substances sont présentes aussi en grande profondeur et elles sont potentiellement presque toutes recyclables. La contrainte en termes de rareté physique est donc moins forte que pour les fossiles. Par contre, le coût de leur extraction deviendra plus coûteux à mesure que l'on s'orientera vers des gisements à faible teneur en minerai et surtout plus difficile d'accès (soulevant également des questions d'acceptabilité par les populations locales). Il faudra développer des procédés d'extraction robotisée des ressources profondes. L'augmentation récente des prix de certains métaux, le cuivre notamment est davantage dû à une augmentation massive de la demande poussée par les besoins chinois (industrie, transport, habitat) qu'à une rareté de la ressource. En effet, la Chine qui jusqu'en 2005 subvenait à ses besoins par l'exploitation de son propre sous-sol est devenue massivement importatrice. Elle consomme aujourd'hui la moitié de la production mondiale de cuivre mais c'est également le cas pour les autres métaux. L'offre était mal préparée à l'importance de la demande ce qui a alimenté des tensions sur le marché. Or l'adaptation de l'offre à la demande est en la matière quelque peu rigide puisque la mise en route d'une exploitation, de la découverte du gisement au traitement du minerai, ne peut se faire qu'en 7 ou 10 ans. Les relations internationales seront de plus en plus façonnées par l'accès négocié à ces ressources, la géopolitique des matières premières va rejouer un rôle décisif.
- **Les ressources biologiques de la planète** sont elles aussi confrontées à des tensions croissantes et irréversibles: augmentation des besoins alimentaires, utilisation comme matériaux pour la construction, l'habillement, l'énergie... alors qu'il faut protéger les ressources forestières, la biodiversité et la qualité des sols et de l'eau. Un nombre croissant de biologistes s'accordent pour dire que nous faisons face à une sixième extinction des espèces dans l'histoire de la vie sur Terre, extinction qui serait, de manière inédite, due à l'activité anthropique. Différentes fourchettes sont avancées concernant l'extinction de certaines espèces étudiées et les modifications prévisibles des écosystèmes, selon des rythmes plus ou moins rapides et selon les prochaines évolutions à anticiper telles que les changements climatiques. L'évolution démographique globale et le développement des activités humaines modifient complètement les taux naturels d'extinction attendus. Mais un trait se dégage: ces scénarios « sont tous alarmistes »¹⁷. ETC Group¹⁸, ONG canadienne spécialisée sur les questions de développement durable, annonce que 75% de la biodiversité agricole a déjà disparu. « Nous perdons chaque année 2% de la diversité des espèces végétales cultivées et 5% de la diversité des espèces animales élevées. On aura beau tenter de mettre un frein à l'extraordinaire flambée des prix alimentaires, on n'en reviendra sans doute jamais aux prix bas de la fin du 20^e siècle. La pression sur les terres arables pour la production de biocarburants, la spéculation sur les matières premières, la demande grandissante, la pénurie d'eau et surtout le chaos climatique garantissent que notre approvisionnement alimentaire demeurera aussi erratique que coûteux. (...) La notion de terre marginale¹⁹ est un non-sens. Les marais d'eau saumâtre des États-Unis représentent 20% de la capacité de séquestration du carbone de ce pays. La séquestration mondiale de carbone dans les habitats côtiers est à peu près équivalente aux taux d'émission de gaz à effet de serre du Japon. Les forêts prétendent « sous-exploitées » et les savanes jouent un rôle primordial dans la lutte contre le réchauffement climatique. Les deux tiers des écosystèmes mondiaux sont menacés d'effondrement. »²⁰

¹⁷ Gilles Bœuf

¹⁸ <http://www.etcgroup.org>

¹⁹ Il s'agit de terres de mauvaise qualité, susceptibles de n'avoir qu'un faible rendement

²⁰ *Nouvelles technologies en Afrique : une menace pour la souveraineté*, Pambazuka News et ETC Group, octobre 2010

- **Les tendances du réchauffement climatique**, en l'absence d'accord cadre sur les changements climatiques, se confirment : hausse des émissions et accélération des impacts. Il est probable que les trajectoires d'émissions des pays continueront de diverger et qu'en raison notamment du phénomène d'inertie les réductions ainsi obtenues ne permettront pas de s'orienter vers la stabilisation du climat telle que recommandée par le GIEC. Un tel scénario conduirait à un réchauffement additionnel d'au moins 3°C à l'horizon 2100 (dont 1°C d'ici 2050 par rapport à aujourd'hui). Il y a consensus sur le fait que les coûts générés par une adaptation réactive, évalués de 5 à 7% de PIB mondial chaque année, seront bien supérieurs à ceux d'une adaptation proactive, anticipée, et ce notamment depuis le rapport Stern et les analyses de Hope et Parry.²¹ Au niveau mondial, les coûts de l'adaptation sont estimés à plus de 100 milliards de dollars annuellement. Les pays en développement sont particulièrement vulnérables, et le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) estime les coûts d'adaptation pour ces pays entre 28 et 67 milliards de dollars annuels. Les ONG estimaient qu'il faudrait au moins 150 milliards de dollars par an d'ici à 2013, et 200 milliards de dollars par an d'ici à 2020²².

La reconnaissance de l'irréversibilité et de la globalité des menaces sur le climat ou la biodiversité et des limites de certaines ressources conduit à poser la question d'un découplage - entre développement économique et pression environnementale - alors que le rythme des dégradations et la mesure de leur ampleur restent très difficiles à appréhender. Contenir de tels risques suppose d'agir simultanément sur la transformation des modèles productifs, la stimulation de l'innovation, la mise en place de régulation et les progrès de comportement. Il s'agit donc d'un changement profond de paradigme puisque l'on assiste à la fois à une globalisation des échanges et de la communication à l'échelle de la planète en même temps qu'une confrontation aux limites de celle-ci.

Le contexte social : les coûts de la dégradation

La mondialisation de l'économie dans un contexte de concurrence économique dérégulée se traduit par un creusement des inégalités qui prend plusieurs formes : la mise en concurrence d'agricultures dans des conditions inégales, l'effondrement économique de territoires frappés par la perte d'activités industrielles, des écarts de revenus qui s'amplifient dans la plupart des pays, des inégalités d'accès à la santé et aux soins, et le confinement d'une population dans une situation d'exclusion, l'affaiblissement des systèmes de protection sociale, la tentative d'une partie de la population des pays en développement de fuir la pauvreté en se réfugiant dans les banlieues engorgées des villes, etc.

La plupart des pays développés sont désormais confrontés à un chômage structurel et à une précarisation grandissante des salariés. La France connaît un taux de chômage durablement élevé proche des 10% de la population active depuis les 20 dernières années et une augmentation continue de la précarité depuis les années 80. L'observatoire des inégalités compte 12,1% d'emplois précaires : intérimaires, apprentis, CDD, stagiaire, contrat aidé. Les jeunes (15- 24 ans) sont particulièrement touchés par ces formes d'emploi dits atypiques, près de la moitié d'entre eux

²¹ Stern N. (2006), "The economics of climate change : the Stern review", Cambridge University Press et Hope C. in Parry M. et al. (2009), "Assessing the cost of adaptation to climate change : a review of the UNFCCC and other recent estimates", IIED et Grantham Institute for Climate Change, London, pp 100- 111.

²² Oxfam International (2010), « Les financements climat après Copenhague, la question à 100 milliards de dollars », Mai 2010.

occupent des postes hors CDI en 2010. L'emploi précaire représente désormais la majorité des embauches.

Les moteurs de l'accroissement des inégalités sont dans tous les pays développés à la fois la baisse de l'imposition des plus riches, l'explosion des revenus financiers et la mise en concurrence internationale des salariés à travers les réorganisations de la production. Quant aux pays en développement, les réponses à l'héritage des énormes écarts de richesse ne sont pas venues de pair avec l'essor économique. La majorité de ces pays doivent encore faire face à des questions liées à la violence urbaine et à l'aménagement de territoires excluant les plus démunis d'accès aux services essentiels. Dès lors, une crise se propage puisque les États, pour garantir la solvabilité des banques ont absorbé l'essentiel du coût de la crise, déstabilisant leurs finances publiques. Avec pour corollaire la mise en place de politiques d'austérité dans de nombreux pays, accentuant ainsi les situations précaires et les inégalités.

Ces risques sociaux, outre les questions politiques et éthiques qu'ils posent, ont un coût considérable qui pèse sur les économies : nécessité d'apporter des aides pour contrebalancer les disparités et pour parer aux situations de naufrage, difficulté croissante de réintégration dans la vie active, dégradation de la situation sanitaire... Il s'agit là de coûts indirects, reportés à plus tard ou à la charge d'autres acteurs économiques et surtout de la collectivité.

Le modèle de développement actuel ne permet pas la réduction des inégalités et l'éradication de la pauvreté. Or, ces deux enjeux constituent une des priorités majeures de ce XXI^{ème} siècle. Sans des avancées décisives dans cette voie, la cohésion sociale et la stabilité politique des pays seront en grand danger. De même, il ne peut être possible d'obtenir des engagements de la part des pays les plus pauvres pour la gestion collective de la planète si les écarts de développement ne cessent de se creuser, sans qu'ils aient la possibilité d'inventer d'autres voies de prospérité.

2. Les objectifs d'une transition vers une économie écologique et équitable

La mutation doit être radicale, il s'agit bien là d'un changement de civilisation à réussir. Elle vise une amélioration qualitative et dépasse la simple augmentation quantitative par la croissance – en tout cas, dans une conception de la croissance qui traite de façon indifférenciée les flux de matières, l'activité économique et l'emploi, l'accès aux services essentiels et les dimensions culturelles et relationnelles (largement extérieures aux échanges marchands).

Compte tenu de l'ampleur de la mutation à opérer la transition vers une économie écologique se doit de répondre à 4 objectifs : **le facteur 4** concernant les émissions de gaz à effet de serre, **la préservation des ressources naturelles**, mais aussi **des objectifs d'équité sociale et d'épanouissement individuel**, notamment la lutte contre les inégalités et enfin que la transition soit opérée dans **un cadre démocratique**. Il s'agit ici de se démarquer des conceptions **de l'économie verte qui ne poursuivent qu'un objectif, celui de la réduction par 4 des émissions de gaz à effet de serre en affirmant le fait qu'il n'y aura pas de réelle transition vers une économie écologique et équitable sans la poursuite simultanée de ces 4 objectifs. En fait ceci est une condition même de la réussite de la transition.** En matière de réduction des consommations d'énergie par exemple, une sobriété démocratiquement négociée et des efforts équitablement répartis semblent plus à même de garantir une mutation durable qu'une solution autoritaire et inégalitaire.

Transcrire la mutation en termes de processus de transition implique d'aborder très en détail les pas de temps. Or, les processus de transformation varient fortement selon le rythme de renouvellement des équipements technologiques, des infrastructures et selon les mécanismes économiques (régulations, mécanismes de prix et fiscaux) et les évolutions des comportements... La question des

temporalités est donc cruciale dans cette mutation de l'économie, ainsi que les différentes échelles territoriales dans lesquelles s'inscrivent les leviers de la transition.

La question des acteurs aux manettes de la transition est également primordiale. Nous pouvons distinguer six grands types d'acteurs qui jouent un rôle clé dans cette mutation :

- Les **Etats**, susceptibles de porter un *changement technique et institutionnel*, en orientant l'offre et la demande, en soutenant les expérimentations et les innovations, voire au travers d'une gestion plus centralisée des ressources et des risques ;
- Les **organisations internationales**, qui potentiellement, via une réforme de la gouvernance internationale, pourraient porter un *changement géopolitique et géoculturel* globalisé. Une gouvernance globale en matière environnementale peut ainsi être imaginée afin de garantir une meilleure intégration des enjeux commerciaux et environnementaux et une régulation économique et financière globale ;
- Les **acteurs économiques**, qui au cœur des processus de production, joueront un rôle majeur dans la transition, en limitant et optimisant l'utilisation de ressources via l'économie circulaire, et en pratiquant une réduction des déchets à la source et le recyclage fin des matières. Au cœur des transformations du modèle économique à mener, leur activité devra fondamentalement être questionnée, comme le proposent les démarches d'économie de la fonctionnalité, afin de lutter contre l'accumulation et l'obsolescence programmée des produits ;
- Les **collectivités territoriales**, aptes à impulser un *changement organisationnel* sur les territoires, en infléchissant les décisions en termes d'aménagement de l'espace urbain et rural, en soutenant les innovations de niche permettant une recomposition et une relocalisation des chaînes de valeur. Au cœur de la relation démocratique, les collectivités pourront également engager de vastes processus de co-construction des politiques publiques, qui associent durablement les acteurs du territoire dans la dynamique de transition ;
- Les **syndicats**, qui poussent cette dynamique de transition, en portant des objectifs ambitieux, en accompagnant les transitions professionnelles ;
- Les **citoyens et organisations de la société civile**, qui dans le cadre d'un tel changement de paradigme, ont évidemment un rôle essentiel dans le *changement social et culturel* à venir. La remise en cause de l'idéal consumériste devra laisser place à un nouveau rapport à l'échange économique, au travail et à l'autre. La production de l'imaginaire du futur constitue en fait le facteur le plus déterminant sur longue période.

II. Les caractéristiques d'une économie écologique et équitable

S'engager dans la voie d'une économie écologique et équitable c'est **donner la priorité à la croissance de la productivité des ressources naturelles, devant celle de la productivité du travail, car le travail est abondant et les ressources naturelles limitées.**

C'est en même temps privilégier le capital humain : le haut degré des connaissances qui permet l'innovation technique et sociale, la cohésion des sociétés et des nations sont les garants d'une convergence de l'humanité vers un haut niveau de bien être dans les limites de la planète. Il s'agit en fait de donner la priorité à des politiques sociales ambitieuses et de dépasser les réponses technicistes.

A. Une économie bas carbone et non gaspilleuse

Répondre aux objectifs de préservation des ressources et de facteur 4 nécessite de **réduire notre consommation de ressources naturelles. Il s'agit de s'orienter vers une économie non gaspilleuse qui optimise chaque usage de matières premières. Mais cette efficacité dans l'utilisation des ressources, du fait d'un effet rebond ne peut se satisfaire d'une augmentation continue des consommations.**

Dans le contexte actuel de grave crise économique et financière dans laquelle sont plongés les pays européens le **gaspillage notamment dans le secteur privé et les consommations des ménages devient nettement antisocial.** Ainsi il devient urgent d'emprunter les voies d'une utilisation plus efficace des ressources.

1. Les économies d'énergie

Les potentiels d'économie d'énergie sont de trois natures :

- la sobriété énergétique,
- l'efficacité énergétique,
- et les changements d'organisation et de structure.

- Les progrès de **sobriété énergétique** résident à la fois d'une amélioration des comportements individuels et des assistances à ceux-ci que peuvent procurer les nouvelles technologies de communication (détection de présence, régulation de température). Les potentiels de réduction de consommation à confort inchangé sont estimés à environ 10%. En fait, ces progrès de comportement sont difficilement estimables car ils dépendent largement de l'évolution future des modes de vie.

A cela s'ajoutent des changements vers des modes de vie plus simples. La réalisation de ces progrès nécessite davantage des efforts éducatifs et d'information que d'investissements financiers. Néanmoins la recherche de sobriété énergétique ne doit pas être subie. A ce titre elle ne doit pas être synonyme de précarité énergétique, et les progrès dans un usage raisonné

de l'énergie doivent être couplés à une amélioration de l'efficacité énergétique, des bâtiments notamment.

- Les progrès d'**efficacité énergétique** sont de nature davantage technique : la conception des appareils et des bâtiments, les changements de procédés industriels... De nombreuses études indiquent qu'un tiers de l'énergie peut être économisée par la diffusion des meilleures techniques existantes.
 - Les potentiels d'efficacité énergétique dans les **bâtiments** sont tels que l'on s'avance d'ici un peu plus d'une décennie vers des bâtiments à énergie positive, c'est-à-dire dont l'approvisionnement énergétique sera assuré par des énergies renouvelables (solaire, géothermie, biomasse).
 - Les potentiels les plus importants concernent les **transports**. Le système actuel centré sur un usage privilégié de voitures en propriété individuelle, à la fois surdimensionnées par rapport à leur usage réel et sous-utilisées constitue un gaspillage considérable. L'augmentation des prix des carburants va obliger à réduire les consommations des véhicules, à favoriser l'auto-partage et le covoiturage, à développer les modes doux et à privilégier les transports collectifs. Dans ce domaine plus que tout autre les gains d'efficacité énergétique ne sont pas dissociables des améliorations des comportements et des changements de structures.
 - Les potentiels de gain dans les **équipements électriques** (appareils électroménagers, éclairage, et appareils électroniques de loisirs) seront la résultante de tendances contrastées. Il est clair que les applications électriques constituent les consommations d'énergie les plus en croissance de tous les usages. Pourtant, c'est le domaine (après les transports) où les efforts d'économie d'énergie ont été les plus faibles. Il est donc essentiel d'améliorer ces équipements. Ces potentiels sont d'autant plus facilement mobilisables que la durée de vie de cette catégorie d'équipement est en général courte (entre 5 et 15 ans).
- Les **évolutions structurelles** sont de natures diverses. Les avancées de ces dernières décennies tendent à accorder à cet aspect une part de plus en plus importante : cogénération de la production électrique (en même temps que la production de chaleur), développement des échanges par internet, transferts modaux dans les transports, actions d'écologie industrielle, choix d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Ce type d'actions a deux caractéristiques : une forte inertie temporelle, mais également des potentiels considérables qu'il est difficile d'appréhender. Un exemple : classiquement, le rendement des centrales électrique classiques était de 35 à 45%, on atteint 85% avec une coproduction chaleur –force par cogénération.

Ce potentiel théorique d'économie d'énergie nécessite d'être conditionné dans trois directions :

- Evidemment, ce potentiel dépend de la mobilisation des différents acteurs ; les pays qui présentent la plus grande performance en matière de maîtrise de l'énergie sont les pays les plus décentralisés (soit au niveau régional, soit au niveau local : Allemagne, Danemark,...)
- Sa réalisation dépend de la rentabilité des interventions en fonction des prix des énergies ; on a vu que cette plage de rentabilité ira croissante avec le temps ; cette rentabilité concernera les actions d'économie d'énergie et le développement des énergies renouvelables.
- Ce potentiel tend à s'accroître avec le progrès technique. Ce dernier point mérite d'être explicité :
 - Jusqu'au choc pétrolier de 1973, l'accent était porté seulement sur la production d'énergie (dans un contexte où l'on pensait que l'offre serait de plus en plus abondante

et de moins en moins chère). C'est à partir de 1973 que l'attention a été portée aux usages de l'énergie.

- Mais en la matière, une difficulté a été rencontrée. Du fait, de la multiplicité des acteurs, de la diversité des techniques et de leurs conditions d'application, la mise en place des économies d'énergie est difficile à organiser et surtout à mesurer. Il en ressort que les politiques nationales ont continué de privilégier les investissements du côté de l'offre plutôt que du côté de la demande. En outre, les intérêts industriels sont davantage structurés du côté de l'offre que du côté de la demande.
- Cette situation est en train d'évoluer avec le développement des technologies de communication qui permettent une gestion informatisée d'équipements indépendants, d'en mesurer la production ou les économies réalisées.
- Le potentiel des progrès technologiques est donc triplement difficile à appréhender. D'abord, la pénétration dans les équipements des applications électroniques de contrôle commande est loin d'être achevée. Ensuite, depuis plusieurs décennies, on annonce la saturation des potentiels d'économies d'énergie avec dès lors des coûts croissants par kWh ou par tep économisés. En réalité, des améliorations apparaissent régulièrement (qualité de construction, procédés industriels...). Il serait bien présomptueux d'en prédire la fin. Enfin, l'augmentation des prix des énergies va évidemment dans le sens de repousser cette limite.
- Il faut également associer à cette extension des potentiels d'efficacité énergétique, les améliorations de comportements et les transformations de nature plus structurelle.

2. Le développement d'énergie ou de matières premières issues de flux plutôt que de stocks

Comme la hausse des prix du pétrole entraîne celle des autres combustibles importés (charbon et gaz), il est essentiel d'améliorer l'efficacité énergétique dans tous les domaines d'activité et de développer les ressources locales que constituent les énergies renouvelables.

Derrière cette dénomination commune d'énergies renouvelables se présentent des situations très différentes quant à :

- La maturité des techniques (des progrès techniques importants sont nécessaires pour le photovoltaïque, la gazéification du bois, la géothermie profonde, les biocarburants de 2ème génération, les énergies marines...);
- Les potentiels de ressources,
- La continuité ou la discontinuité de fourniture (intermittente mais régulière (photovoltaïque) ou aléatoire (éolien) ;
- Leur caractère stockable ou non ;
- La localisation des ressources ;
- Et évidemment leur coût.

L'intérêt en faveur des énergies renouvelables, les seules dont dispose désormais l'Europe sur son sol, s'amplifie à mesure que les prix des autres énergies s'accroissent. Les potentiels des énergies renouvelables doivent donc être régulièrement réévalués en fonction des progrès techniques et des prix des autres énergies.

3. L'enjeu de la préservation de la biodiversité

Une économie attentive à l'usage qu'elle fait des ressources naturelles c'est également une économie qui préserve la biodiversité. Ceci implique **une prise de conscience des acteurs économiques vis-à-vis de leur dépendance au monde vivant et des impacts que leurs activités génèrent sur la biodiversité**. Comme le souligne Sophie Gaudeul²³, les entreprises incluent encore peu la biodiversité dans leur politique environnementale, ainsi « en février 2011, une enquête publique auprès de 3 600 entreprises a montré que deux tiers sont conscientes de leurs impacts négatifs sur la biodiversité et, dans une moindre mesure (un tiers), de leur dépendance vis-à-vis des services fournis par les écosystèmes. Les principales pressions qu'elles exercent portent sur la qualité de l'air, de l'eau et du sol. Toutefois, seulement 20 % des sociétés anticipent que la perte de biodiversité représente un risque pour leurs activités aujourd'hui, tandis que 40 % l'envisagent comme un risque futur. »

L'urgence des enjeux nécessite que la biodiversité soit véritablement intégrée dans les stratégies des entreprises. **Il faudrait parvenir à un bilan biodiversité des entreprises tout comme il existe un bilan carbone. Ceci implique de faire évoluer la comptabilité de l'entreprise afin d'évaluer et suivre les relations de l'entreprise à la biodiversité.**²⁴ Sophie Gaudeul insiste sur le fait les organisations syndicales doivent soutenir et accompagner cette prise en charge par les entreprises des enjeux liés à la biodiversité. Elles doivent en particulier veiller à ce que la formation professionnelle soit adaptée à la prise en charge de ces enjeux, afin que ça ne reste pas une affaire de spécialistes, mais que cette question de société irrigue bien l'ensemble des personnels.

A un niveau plus macroéconomique la transition vers une économie bas carbone et non gaspilleuse ne pourra voir le jour sans des mutations technologiques et organisationnelles de l'appareil productif de grande ampleur.

B. Les grandes mutations technologiques et organisationnelles

1. Le développement d'une économie circulaire

Sous cette orientation on regroupe l'ensemble des mutations du système productif amenant à un usage optimal des ressources. C'est bien évidemment **une économie du recyclage, qui rompt avec la logique d'obsolescence programmée des biens et qui favorise, par une écoconception des produits, les capacités de démontage, de réparation rapide**. Le développement du recyclage constitue une priorité. Cela implique de grands progrès à la fois dans la chaîne logistique et le comportement des consommateurs et des progrès techniques pour l'automatisation du recyclage. Le développement du recyclage contribue fortement à la relocalisation de l'économie en mettant à disposition des matières premières au plus près des centres de consommation.

Aller au bout de cette logique de valorisation des ressources locales et d'optimisation des flux de matière implique de s'engager dans le développement de synergies éco-industrielles. Il s'agit également de faciliter la valorisation de la chaleur et des déchets en excédent d'une entreprise par le réemploi par une autre à proximité. Les entreprises ont aujourd'hui intérêt à optimiser la gestion de leurs flux de production, et à améliorer leurs pratiques environnementales. L'analyse des flux

²³ *Enjeux pour la biodiversité : dialoguer dans les branches et sur les territoires*, décembre 2011, « La biodiversité, un chantier durable à investir », La revue de la CFDT

²⁴ Joël Houdet, Intégrer la biodiversité dans les stratégies d'entreprises, le bilan biodiversité des organisations, 2010, OREE <http://www.oree.org/7priorites/biodiversite-economie/guide-biodiversite-entreprises.html>

entrants/sortants de matière et d'énergie de ces sous-systèmes industriels va permettre de mettre en évidence les synergies potentielles mais également de révéler des opportunités de développement. Sur le plan économique, les déchets constituent une manne commerciale significative pour les entreprises, puisqu'ils représenteront à terme une part importante des ressources utilisées par les procédés industriels, compte tenu de la progression des prix des matières premières. D'autre part les opérations de mutualisation de moyens liées à la massification des flux sont synonymes d'économies d'échelle et de réduction des coûts.

Concrètement, la mise en œuvre de synergies éco-industrielles peut concerner :

- la valorisation / l'échange de flux industriels (eaux industrielles, déchets et coproduits, biens, etc.) ;
- la mutualisation de services aux entreprises (approvisionnement, gestion collective des déchets, collecte et réutilisation des eaux pluviales, transport, etc.) ;
- le partage d'équipements (chaudière, production de vapeur, unité de traitement des effluents, etc.) ou de ressources (emplois en temps partagés, etc.) ;
- la création de nouvelles activités (activités d'interface nécessaires à la valorisation des sous-produits, développement de produits ou services à partir d'une nouvelle ressource identifiée, etc.).

ECOPAL, UNE STRATEGIE D'ECOLOGIE INDUSTRIELLE DANS LE DUNKERQUOIS.

L'association ECOPAL travaille depuis 2001 à la détection et à la mise en œuvre de synergies sur le territoire dunkerquois. Elle rassemble plus d'une centaine d'entreprises de la zone industrielle des Deux Synthe, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Côte d'Opale, la Communauté Urbaine de Dunkerque, le département du Nord, la Région Nord-Pas de Calais ainsi que l'ADEME, la DIRECCTE, l'Agence Nationale de la Recherche, l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

ECOPAL a réalisé un Inventaire des Flux Industriels de Matières sur la période 2008-2010, en lien avec le projet COMETHE, afin d'identifier plus largement le potentiel et les opportunités de synergies entre les entreprises (cf. recensement de tous les flux entrants et sortants à l'échelle du Dunkerquois mais aussi du Calais et du Boulonnais, via d'autres clubs d'entreprises agissant comme relais). Pas moins de 150 entreprises ont déjà participé à la démarche qui a abouti à l'élaboration d'une base de données de 5 000 flux, ce qui a permis d'identifier une trentaine de pistes de valorisation (concernant près de 50 entreprises) et de nombreuses possibilités de mutualisation de services et de moyens.

Début 2012, ECOPAL étudie et accompagne plusieurs actions dont des achats groupés de papier bureau, la collecte et l'identification de filières de valorisation de proximité pour les déchets fermentescibles et un entretien mutualisé des séparateurs hydrocarbures.

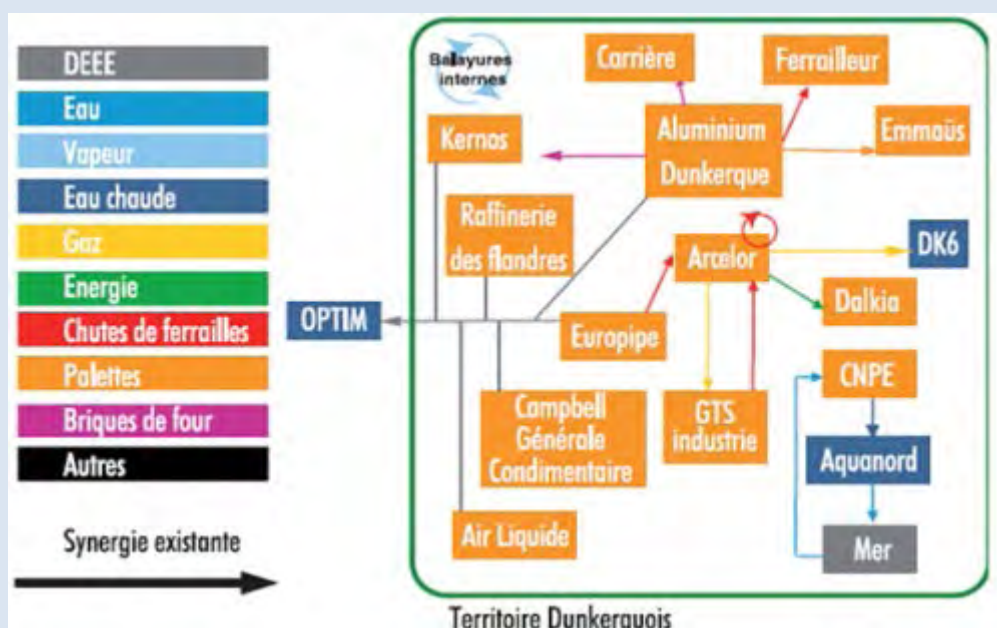


Fig. 1 - Les synergies existantes sur le territoire dunkerquois (source Ecopal)

Source : Shalchli (2012) *L'écologie industrielle*, Encyclopédie du développement durable <http://encyclopedia-dd.org/encyclopedia/economie/l-ecologie-industrielle.html>

2. Une économie de fonctionnalité

Il s'agit de dépasser une structuration du marché à travers la propriété par des possibilités d'accès à l'usage. L'accès à la consommation fondée sur la propriété est à la fois un facteur de gaspillage à travers un suréquipement et un facteur de rigidité qui empêche une adéquation optimale aux conditions d'utilisation. Cela ouvre la voie à une optimisation considérable dans le secteur des transports (accès au mode de transport le plus adapté, dimensionnement adapté du véhicule à chaque usage). Il est clair que cette optimisation va fortement réduire le coût du parc de véhicules individuels qui sont à la fois surdimensionnés et sous-utilisés (moins de 300 heures par an en moyenne). Les autres usages sont également concernés par les progrès induits par les technologies de communication, il s'agit de tous les équipements qui peuvent faire l'objet d'une meilleure adéquation entre les besoins et les régimes de fonctionnement des appareils. Les nouvelles technologies de communication introduisent une fluidité inédite : téléphonie, géolocalisation par GPS, accès à l'information par internet et les smartphones.

Privilégier une commercialisation de l'usage plutôt que du produit pourrait s'appuyer sur un modèle de production axé sur la qualité (Philippe Moati) et l'après-vente. Le modèle industriel mise sur la vitesse à laquelle les clients renouvèlent leurs équipements. Les entreprises jouent sur la conception de produits à durée de vie limitée, sources de gaspillage, d'articles bas de gamme... L'allongement progressif stimulerait la production de biens durables de qualité et le développement des activités de réparation et de recyclage. Certaines entreprises ont déjà compris l'intérêt du procédé et rassurent leurs clients sur la durée de vie des produits : Kia, 7 ans pour les voitures coréennes, vingt-cinq ans pour certains meubles Ikea... La conception de produits durables, dont les garanties sont visibles et réparables, avec un système industriel utilisant moins de matière pourrait entrer dans le modèle de rentabilité.

QUELQUES EXEMPLES DE SERVICES D'ECONOMIE DE LA FONCTIONNALITE

- Michelin et la Fleet Solution (2002) : prise en charge de la gestion du parc de pneumatiques de grosses flottes poids lourds pour optimiser leur performance dans le cadre d'une facturation au kilomètre parcourue.
- Xerox (2007) : un fournisseur de solutions d'impressions qui conçoit et met à disposition des équipements auprès de ses clients. Propose un nouveau service de fourniture de solutions d'impressions facturé à la page.
- Elis (1991) : opérateur multiservices qui propose entre autres de la location entretien des services de propreté (habillement professionnel, linge de collectivité, linge de santé, sanitaires, etc.).
- Vélib' (2007) : entreprise de partage de vélos. Tarification par un abonnement et une durée d'utilisation.

Sources : Folz J.-M. (2008), Rapport final du groupe d'étude Économie de la fonctionnalité (chantier n° 31 du Grenelle de l'environnement).

Crifo, Flam, Glachant (juin 2011), Rapport pour le Cercle de l'industrie, *L'économie française face à l'économie verte, l'exemple de 7 filières*

http://www.cercleindustrie.eu/images/pdf/etude_2011_economie_verte.pdf

3. Une économie de la connaissance par le développement des technologies de communication

Le développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) est sans doute la mutation en cours et à venir la plus importante et impactant le plus fortement le modèle productif. La révolution numérique touche l'ensemble des aspects de la vie sociale. Elle démultiplie les accès à l'information et à la culture, les potentialités d'échange. Elle a bouleversé de façon considérable les systèmes productifs et le monde du travail. Le marché des TIC et le fort développement culturel sont de nouvelles sources d'activités et d'emplois, même s'ils sont en partie « démarchandisés ». La frontière entre producteur et consommateur devient floue : chacun est créateur et consommateur à la fois. Cette **économie de la contribution** (Bernard Stiegler) est caractérisée par l'accès généralisé au savoir, la diversification des formes de savoirs et de pédagogie, la multiplication des « lieux » de confrontation des savoirs et de débats, la formation tout au long de la vie. La promesse sociétale s'en trouve métamorphosée : la source de satisfaction personnelle n'est plus la possession de biens comme dans la société de consommation mais l'accès pour chacun à la connaissance. L'économie de la société relationnelle est basée sur la valorisation des ressources locales, elle permet le développement d'une économie de contribution avec un modèle de consommation plus dématérialisé et tourné vers la fonctionnalité.

Les TIC sont ainsi considérés comme le moteur de la transition vers une économie de la connaissance, respectueuse de l'environnement. La dématérialisation que permet leur usage, le développement de réseaux électriques intelligents sont autant de leviers pour une économie des ressources et une connaissance plus fine de nos consommations énergétiques.

Mais le rapport des TIC à l'environnement est à regarder de près. C'est un sujet relativement récent hérité en partie en France des discussions autour du Grenelle de l'environnement. **Du fait de leur composition riche en ressources minérales, les TIC sont fortement impactées par l'épuisement des ressources.** Par ailleurs leurs impacts sur la santé peuvent apparaître comme préoccupant. La fabrication des produits fait appel à de nombreux produits chimiques et la composition des produits peut ne pas être totalement exempte de substances dangereuses, encadré en Europe par la réglementation européenne RoHS. Le traitement des déchets en fin de vie pose la question des techniques employées par ceux qui les traitent pour préserver l'environnement, en évitant d'une part l'exposition des individus à ces substances, mais aussi leur dispersion dans la nature au cours des traitements. Les impacts sanitaires liés au développement des technologies sans fil, et les effets de l'exposition des différents organismes aux ondes associées, restent encore relativement mal évalués.²⁵

Par ailleurs les impacts sociétaux des TIC ne garantissent pas qu'ils apportent une réelle plus-value pour la transition vers une économie équitable. Tout particulièrement dans le rapport au travail la diffusion de l'usage des TIC ne se fait pas sans risques comme le pointe le rapport du Centre d'Analyses Stratégiques, *L'impact des TIC sur les conditions de travail* (février 2012) :²⁶

- Une augmentation du rythme et de l'intensité du travail ;
- Un renforcement du contrôle de l'activité pouvant réduire l'autonomie des salariés ;

²⁵ Michot (mai 2011), *Les TIC, moteur pour une économie verte ?* Encyclopédie du développement durable <http://encyclopedie-dd.org/encyclopedie/sciences-et-techniques/les-tic-moteurs-pour-une-economie.html>

²⁶ <http://www.strategie.gouv.fr/content/rapport-l%E2%80%99impact-des-tic-sur-les-conditions-de-travail>

- Un affaiblissement des relations interpersonnelles et/ ou des collectifs de travail ;
- Un brouillage des frontières spatiales et temporelles entre travail et hors-travail ;
- Une surcharge informationnelle.

4. Une RSE sincère au cœur de la mutation des entreprises

La progression vers une économie écologique et équitable suppose une appropriation sincère par les entreprises des objectifs de responsabilité sociale et environnementale qui touchent à la fois à leur organisation interne et à rendre compte de leurs engagements en matière de développement durable.

LES TROIS GRANDES CONCEPTIONS DE LA RSE

- une conception d'ordre éthique qui trouve ses racines dans le paternalisme d'entreprise : elle se manifeste de manière exclusivement volontaire, essentiellement à travers des actions philanthropiques et de mécénat, actions correctrices et réparatrices des dommages causés par l'activité économique ; elle est toujours aujourd'hui extrêmement vivante aux États-Unis ;
- une conception stratégique utilitariste qui met avant le lien supposé positif entre la performance sociale de l'entreprise et sa performance économique ; l'entreprise doit soigner son image de marque, en veillant notamment à satisfaire les attentes de ses parties prenantes ; elle repose aussi sur des démarches volontaires qui peuvent être conjuguées avec des formes de co-régulation avec certaines parties prenantes (syndicats, ONG) ; c'est une conception très répandue en Europe et c'est celle qui est mise en avant par la Commission de l'Union européenne pour inciter les entreprises à s'engager dans des démarches volontaires de RSE ;
- une conception politique de « soutenabilité » qui met l'accent sur l'encastrement de l'entreprise dans la société et sur sa nécessaire contribution au bien commun ; l'intégration des objectifs sociaux et environnementaux est présente dans le cœur de métier et le management de l'entreprise, ce qui implique une forte implication de toute l'organisation ; les actions visent plutôt l'anticipation et la prévention que la réparation ; les démarches volontaires sont encadrées par des normes substantielles reconnues universellement ; cette conception est encore très récente et en émergence et n'a pas encore atteint sa maturité.

Source : Capron Michel (juillet 2009), *La responsabilité sociale d'entreprise*, Encyclopédie du développement durable

<http://encyclopedie-dd.org/encyclopedie/terre/5-1-les-entreprises/la-responsabilite-sociale-d.html>

La RSE bien comprise peut se définir comme l'intégration par l'entreprise de préoccupations sociales et environnementales dans leurs activités commerciales et dans leurs relations avec les

parties prenantes. La RSE vient donc en complément des lois ou règlements applicables aux entreprises pour que celles-ci répondent aux attentes sociétales qui ne sont pas inscrites dans ces textes de loi. Bien souvent cependant sont abusivement qualifiées de RSE des actions ne répondant qu'à la mise en conformité vis-à-vis des obligations réglementaires. En interne, la RSE s'exprimera avant tout dans le domaine des relations de travail et des pratiques managériales responsables. En externe elle se manifestera dans les liens avec le territoire et dans la préservation de l'environnement, et par ce biais fera entrer les préoccupations de long terme au sein de l'entreprise.

Si le lien entre RSE et l'accroissement de compétitivité n'est pas automatique, il est par contre clair que la RSE facilite l'anticipation des risques sociaux et des risques en termes d'emploi, de sécurité au travail et constitue en cela un véritable levier d'amélioration du dialogue social et du climat social en entreprise, avec tous les bénéfices que l'on peut en attendre. Par ailleurs de nombreuses entreprises ont montré que la RSE favorisait l'innovation et la mobilisation des salariés, deux facteurs favorables à la compétitivité.

La RSE reste une démarche volontaire, mais aujourd'hui la norme ISO 26000 en fixe, au niveau international, des contours assez précis dans 7 domaines précisés dans la figure ci-contre. Ce caractère de norme internationale fait que dans les prochaines années la RSE pourra figurer dans les caractères obligatoires des appels d'offres émis par les grands donneurs d'ordre.

Les entreprises devront alors réfléchir à la manière de concilier performance économique et performance sociale décrite dans cette norme.



Fig. 2 - Norme ISO 26000 : les 7 domaines d'actions

Le dialogue social pourrait en être profondément modifié tant en interne de l'entreprise, qu'en externe, avec les acteurs du territoire.

C. Emploi et économie écologique et équitable, une analyse par secteurs

« *Nous pouvons créer jusqu'à 48 millions d'emplois verts et décents sur cinq ans, et ce rien que dans 12 pays. Imaginez ce que nous pourrions faire dans 24 pays, imaginez dans 50 pays, combien de centaines de millions d'emplois pourrions-nous créer.* » Sharan Burrow, secrétaire générale de la Confédération syndicale internationale.

La transformation de l'emploi dans une économie écologique et équitable sera profonde, accompagnant la transformation de la structure et de l'organisation de la production. Les créations d'emplois iront bien au-delà des « emplois verts » comptabilisés par la statistique nationale française et elles seront en partie contrebalancées par des pertes d'emplois dans les activités non durables.

La production d'énergie devra abandonner progressivement les combustibles fossiles, exploiter les énergies renouvelables et accroître les rendements de la transformation énergétique. Les secteurs fortement consommateurs d'énergie et de ressources non renouvelables devront investir massivement dans les économies d'énergie et de matières premières. Celles-ci rencontrent forcément une limite. Aussi, d'une manière générale, c'est toute l'organisation des filières menant à l'utilisateur final, qui devra être repensée en utilisant la méthode d'analyse du cycle de vie (ACV). Il faudra trouver d'autres sources d'économies dans la conception et l'usage des produits. Le recyclage, l'allongement de la durée de vie des produits, la lutte contre l'obsolescence artificielle, la standardisation des composants ou pièces détachées, le développement de services d'usage en lieu et place de la vente de biens, l'économie circulaire, la réorganisation de la logistique, les circuits courts,..., sont autant de pistes pour accentuer la baisse de l'intensité énergétique et de la consommation de ressources de la production.

L'impact de cette transition sur l'emploi est très prometteur. **Au niveau mondial, l'Organisation Internationale du Travail dans son rapport du 31 mai 2012, *Vers un développement durable : travail décent et intégration sociale dans une économie verte*, pointe le fait que l'économie verte crée des emplois dans de nombreux secteurs, soit de 15 à 60 millions d'emploi à l'échelle mondiale, et que des gains nets sont possibles. Pour la Confédération Syndicale Internationale²⁷ l'investissement dans l'économie verte à travers 12 pays et sept industries est à même de créer 48 millions d'emplois sur cinq ans.**

²⁷ CSI (avril 2012), *Vers une croissance de l'emploi vert et décent*

EMPLOI VERT, LA DEFENSE D'UN PERIMETRE LARGE

La définition d'un emploi vert répond selon l'approche retenue par l'observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte à un périmètre restreint. En effet est comptabilisé comme emploi vert (*Activités, emploi et métiers liés à la croissance verte*, CGDD, juin 2011) les « métiers dont la finalité et les compétences mises en œuvre contribuent à mesurer, prévenir, maîtriser, corriger les impacts négatifs et les dommages sur l'environnement ». Par ailleurs sont identifiés des métiers verdissants, « métiers dont la finalité n'est pas environnementale, mais qui intègrent de nouvelles « briques de compétences » pour prendre en compte de façon significative et quantifiable la dimension environnementale dans le geste métier ». Cette approche répond à une définition bien bornée des activités dites vertes. Elle privilégie l'approche par finalité économique, c'est-à-dire les activités dont la finalité est la protection de l'environnement. L'approche par impact évalue l'activité en fonction de son impact sur l'environnement. En ce sens une activité sera considérée comme verte, en référence à une activité équivalente qui exerce une pression plus grande sur l'environnement (plus polluante ou plus consommatrice de ressources naturelles).

Cette définition restrictive ne permet pas d'appréhender dans sa totalité la mutation qui devra être à l'œuvre dans la sphère économique. L'analyse des transitions professionnelles à opérer ne peut porter sur des secteurs identifiés comme faisant classiquement partie de l'économie verte, éco-industries par exemple, mais doit porter sur l'ensemble de l'économie y compris des secteurs traditionnels. Par ailleurs ces emplois doivent également garantir un travail sûr, des salaires équitables, le respect des droits des travailleurs et la protection sociale. Les emplois de cette économie écologique et équitable sont dès lors des emplois verts au sens de la Confédération Syndicale Internationale : « un emploi vert est un emploi qui réduit à des niveaux soutenables les impacts environnementaux des entreprises et des secteurs économiques, tout en garantissant à toutes les personnes intervenant dans la production des conditions décentes de vie et de travail ainsi que le plein respect de leurs droits ».

L'évolution des différents secteurs sera très dépendante de l'intensité de la mutation engagée. Les voies croissance verte/ économie écologique et équitable/ sobriété appellent des évolutions différenciées par secteur. Il s'agit ici de décrire, pour la France, les évolutions des secteurs prioritairement impactés par la transition vers une économie écologique.

1. Aperçu sur les évolutions des secteurs prioritairement concernés par la mutation

Evolution du domaine énergétique

Le secteur de l'énergie en général et celui de la production d'électricité en particulier est celui qui devra évoluer le plus ces prochaines années sous l'effet de trois principales contraintes :

- Le réchauffement climatique impose une diminution drastique des émissions de CO2 dont le principal responsable est l'utilisation de combustibles fossiles que cela soit pour la production d'électricité, pour le transport, pour le chauffage ou pour l'industrie.
- Nous sommes entrés dans une période où les découvertes de nouveaux gisements sont inférieures à l'accroissement de consommation et donc les réserves sont en diminution, ce qui amène un renchérissement de ces combustibles.
- Du fait des problèmes des déchets à traiter et des nouveaux impératifs de sûreté dont l'absence a été dramatiquement mise en évidence dans les derniers accidents, le nucléaire ne peut en aucun cas représenter « la » solution à long terme.

Il est donc impératif que le secteur énergétique entame sa conversion d'industrie de stock (c'est-à-dire puisant dans les réserves et rejetant des déchets) vers une industrie de flux, c'est-à-dire n'utilisant que les flux d'énergie déjà présents et les captant à son profit. C'est bien le cas des énergies dites renouvelables (éolien, solaire, géothermie, biomasse,...) si on réussit à les rendre compatibles avec l'usage que l'on compte en faire.

Les changements qui vont être induits par cette transition sont considérables :

Tous ces flux sont par définition répartis sur le territoire, alors qu'aujourd'hui, au moins pour la production d'électricité, les centres de production sont concentrés sur une trentaine de lieux et le réseau électrique est conçu pour être exploité de ces centres vers les utilisateurs dispersés. La logique est donc inversée et demande un travail important de reconception.

Avec ces énergies de flux à caractère intermittent le problème du stockage change de facteur d'échelle et l'usage de bi-énergie est sans doute un passage obligé.

Cette mutation sera donc très profonde, elle sera aussi très lente (plusieurs décennies et sans doute un demi-siècle) car d'une part toutes les filières industrielles sont à reconstruire (certaines n'ayant pas encore atteint le niveau de maturité suffisant pour être exploitées). De plus les budgets sont considérables (plus de 1000 milliards d'euros rien que pour la France).

Cette transformation inéluctable a poussé de nombreux acteurs à étudier des scénarios pour les 50 prochaines années. Les résultats sont très ouverts même si on ne garde que les scénarios les plus crédibles. On peut citer à titre d'exemple le scénario de l'AIE qui continue à prédire une augmentation de la consommation d'énergie et conserve une bonne part de combustibles fossiles, alors que le scénario de NEGAWATT, décrit au niveau de la France et très volontariste mais en restant sur des bases technologiques très crédibles, propose une diminution de la consommation d'énergie et un usage quasi exclusif d'énergies renouvelables. Il ne s'agit pas ici de discuter de l'intérêt de tel ou tel scénario, mais plutôt de voir si certaines caractéristiques sont communes. Celles-ci existent bien et c'est ce que nous retiendrons :

- Le coût de l'énergie va croître ce qui rendra la lutte contre la précarité énergétique indispensable. Pour l'électricité, que cela soit en prenant les chiffres de la Cour des Comptes ou d'autres sources, le MWh devrait passer de 40€ aujourd'hui à plus de 100€.

- Ces mutations sont riches en emploi, celles à base de renouvelables et d'économies d'énergie l'étant davantage.
- L'importance du réseau électrique (transport et distribution, français et européen) est toujours prépondérante. Il y a une vraie notion de service public dans l'exploitation de ces réseaux et des nouveaux services devront se développer avec le transfert de la production au niveau local et pour assurer une fiabilité de la qualité de fourniture.
- Tous les scénarios font largement appel à l'innovation que cela soit au niveau de la production, de l'optimisation de la consommation, de la gestion du réseau, ou moyens de stockage ou amélioration de l'efficacité énergétique.

Toujours sans rentrer dans le détail de ces scénarios, il faut quand même souligner quelques conséquences spécifiques :

- Les scénarios à base d'énergies renouvelables donnent un large part de décisions au niveau du territoire, il permet l'utilisation de système très divers, avec possibilités d'innovation sociales fortes, y compris sur les types de propriétés des moyens de production. L'utilisateur devra sans doute être plus responsable et gérer une plus grande complexité. Cela suppose une évolution des comportements personnels qu'il ne faudrait pas sous-estimer.
- Le scénario du nucléaire est quant à lui obligatoirement très centralisé avec une organisation presque militaire compte tenu de l'importance des risques et fait appel à une rationalité très poussée. Certains choix, comme par exemple les centres d'enfouissement de déchets devront être imposés s'il n'y a pas de volontaires.

Enfin, il ne faut pas oublier que le choix ne se portera pas seulement sur le choix de la cible mais aussi sur la vitesse et les modalités de cette transition énergétique. En effet compte tenu du coût de cette transformation, il est clair qu'une optimisation financière poussée doit être conduite pour éviter de mettre trop tôt au rebut des installations encore en état satisfaisant, ou au contraire de développer trop tôt une technologie nouvelle mais pas encore mature et qui deviendrait rapidement obsolète. Le critère du coût devra être mis en balance avec la notion de risque acceptable. Cette démarche conduira à faire évoluer à des vitesses différentes certains domaines (le bâtiment avant les transports) ou certains clients (particuliers ou industriels électro-intensifs)

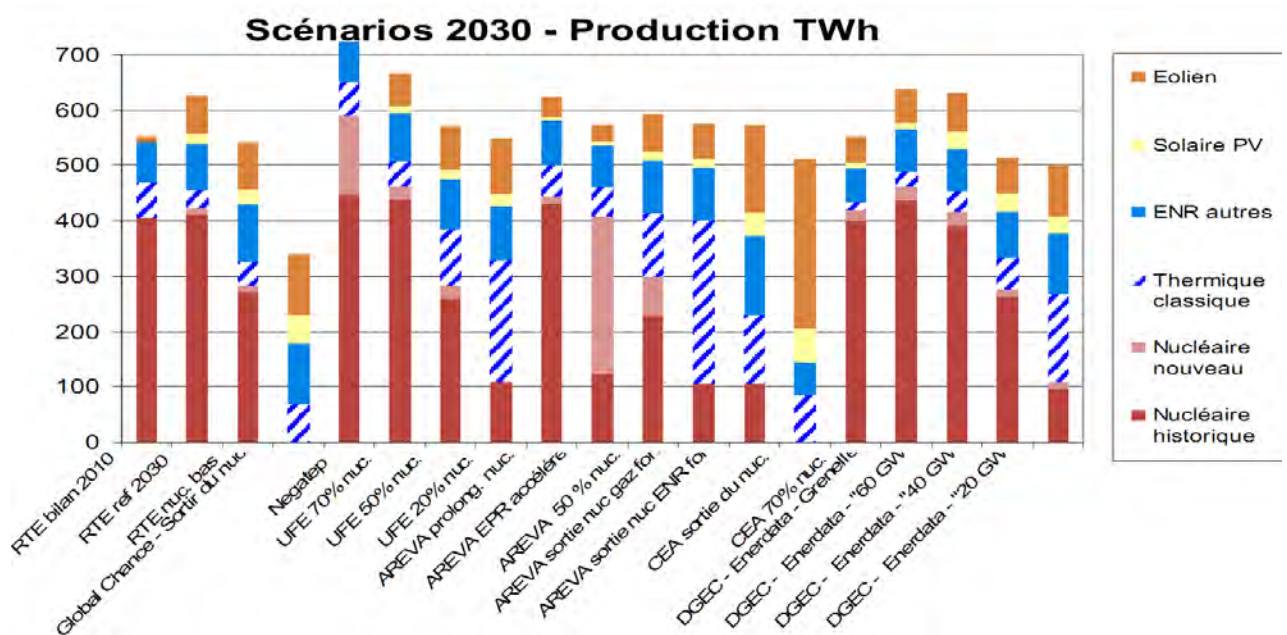


Fig. 3 - Exemples de scénarios à l'échelle de la France (source Energie 2050 Mandil - Percebois 2012)

Les transports

- ***Le transport des personnes***

La situation du secteur des transports est paradoxale. Alors que c'est le secteur où le prix de l'énergie est le plus cher (utilisant du pétrole et fortement taxé), c'est le secteur qui a le moins réalisé d'effort d'économie et de substitution d'énergie depuis le premier choc pétrolier. Si des efforts importants ont été effectués par les constructeurs pour réduire la pollution de l'air, cela ne s'est guère étendu aux économies d'énergie et aux réductions des émissions de gaz à effet de serre.

Il s'achemine maintenant vers une profonde mutation du fait de l'augmentation des prix des carburants dont chacun peut désormais comprendre qu'il s'agit là d'une tendance de long terme.

Les composantes de cette mutation sont les suivantes :

- Une inévitable redescente en gamme avec des constructeurs qui se positionnent sur ce segment et font perdre des parts de marchés aux constructeurs de grosses berlines européennes ;
- Le succès de l'hybride et les progrès lents mais réels dans la traction électrique ;
- Le développement du covoiturage et surtout de l'auto-partage qui permet un accès facilité à des véhicules en libre-service du fait de la souplesse permise par les nouvelles technologies de communication ;
- Le développement des modes doux urbains ;
- Le réinvestissement des pouvoirs publics en faveur de transports collectifs de qualité.

- ***La logistique et le transport de marchandises***

La dépendance des transports de marchandises à la consommation d'énergie fossile, tandis que le prix relatif du pétrole augmentera, laisse présager une transformation profonde de l'organisation logistique actuelle basée sur un pétrole bon marché. Une rationalisation s'effectuera inéluctablement avec un rapprochement des plateformes des zones de desserte et une déspecialisation des territoires de production.

- ***Le transport aérien***

Le secteur des transports dans son ensemble est à l'origine de 26% des émissions de gaz à effet de serre de la France (2009 - source Citepa). Les émissions totales de CO₂ du transport aérien de France s'élèvent à 20,7 millions de tonnes (Mt) en 2009, en baisse de 6,9% par rapport à l'année précédente. Le transport aérien intérieur a émis en 2009, 4,6 Mt de CO₂ dont une part importante (47%) est liée à la desserte de l'Outre-mer. Il représente 0,9% des émissions totales de la France et 3,5% du secteur des transports. En incluant le trafic international, la part du transport aérien atteint 4,2% des émissions de gaz à effet de serre. A ces nuisances globales, le trafic aérien génère des pollutions locales, atmosphériques et sonores. Par ailleurs il est directement impacté par la raréfaction des ressources pétrolières.

La maîtrise du transport aérien et l'évolution de ce secteur est très dépendant de la radicalité de la conversion du modèle économique actuel à une économie verte.

- **L'automobile**

Le BIPE²⁸ classe l'industrie automobile parmi les secteurs à transition inévitable. La transition vers une mobilité durable suppose une modification en profondeur des pratiques de mobilité ainsi que de la production industrielle.

Le rapport BIPE se situe du côté de la demande et table sur une évolution considérable des pratiques de mobilité : « La hausse continue du coût de l'automobile et l'intolérance sociale dont-elle fait de plus en plus l'objet génèrent de nouvelles stratégies de la part des ménages. » Ainsi la part des mobilités automobiles malgré un accroissement continu de la mobilité globale décroît en Europe depuis les années 2000 et tout particulièrement en France. Pour le BIPE les tactiques de contournement de l'inflation des coûts d'utilisation de l'automobile passent par l'usage accru des modes doux de transport et des transports en commun. Ceci passe par un engagement fort des politiques publiques en faveur du développement de choix modaux ce qui soulève la question des infrastructures et de leurs financements de même que celle du financement de l'offre de service de transports. Par ailleurs le développement d'offre de mobilité à la demande (autopartage, covoiturage...) si il est soutenu par des prestataires de services d'automobilité ou des gestionnaires de mobilité permettra de faire évoluer durablement les usages de la voiture.

Sur le deuxième versant, celui de la production industrielle, même si l'industrie automobile comme les autres industries manufacturières nécessitant peu de procédés thermiques, n'est pas directement impactée par la raréfaction des énergies fossiles, les consommations de combustibles fossiles liées à l'usage du moteur thermique sont bien évidemment en première ligne. Il faut noter cependant que le véhicule thermique peut fonctionner avec du combustible non fossile. La méthanisation des déchets ou la production de biocarburants de 3^e génération (à partir d'algues par exemple) pourraient à terme offrir des solutions valables, à condition que ces véhicules soient très peu émetteurs de gaz à effet de serre.

Le rapport Syndex/Alpha²⁹ pointe la nécessité pour l'industrie automobile française d'assumer des orientations stratégiques fortes, de nature technologique (motorisation alternative, éco-conception) et sociétale (insertion de l'automobile dans des systèmes multimodaux de transport). Ainsi même si des stratégies différenciées commencent à s'affirmer du côté des producteurs, Renault ayant opté pour le « tout électrique » tandis que PSA a plutôt privilégié le développement de l'hybride, la capacité de ces filières à s'engager résolument dans la mutation conditionne les perspectives de sortie de crise. En ce domaine l'industrie automobile française dispose de réels avantages avec des efforts d'innovations importants et l'élargissement de l'offre des « classes vertes », même si comme le souligne de façon paradoxale le rapport Syndex/Alpha les constructeurs français perdent des parts de marché aux niveaux français et européens sur les classes vertes et les moteurs diesel. Les chiffres de vente en Europe sur les cinq premiers mois de l'année sont très préoccupants. Sur un marché en baisse de 7,7 %, les ventes de Renault chutent de 19,4 % et PSA de 14,9 % et les usines européennes sont sous utilisées (75% pour Renault et PSA).

Au fur et à mesure que les contraintes de stationnement et de circulation se durciront, notamment en matière de réduction de vitesse, l'avantage des petites cylindrées en termes de prix d'achat et de réduction des consommations de carburant sera de plus en plus patent. Le rapport BIPE pointe là encore les avantages dont peuvent se prémunir les constructeurs français : « Généralistes, et donc

²⁸ BIPE (2009) *Visions à 30 ans d'une France engagée dans le développement durable*

²⁹ Syndex/Alpha (avril 2011) « *Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans les secteurs de l'industrie et de l'énergie impactés par le Grenelle de l'environnement et l'évolution du système européen ETS d'échange des droits d'émission des gaz à effet de serre dans le contexte d'une économie verte* »

présents de longue date sur les petites cylindrées, spécialistes des solutions économes (injections directes) et dépolluantes (alternateur-démarrateurs et filtres à particules) et, même, pionniers dans les années 1990 des véhicules 100% électrique modernes, leur culture et leur savoir-faire devraient leur permettre de tirer leur épingle du jeu et de participer pleinement à cette nouvelle croissance verte. »

Cela dit la filière automobile française continuera de subir l'impact d'une organisation industrielle à l'échelle européenne. Pour le rapport Syndex/Alpha l'avenir de l'industrie automobile française repose sur la motorisation, l'assemblage final étant durablement pour des raisons de coût mais également de rattrapage de leurs marchés automobiles l'apanage des nouveaux Etats membres européens : « L'effort d'innovation et de production est à faire porter sur les techniques de motorisation et la formation de motoristes (et de réparateurs !). A terme, c'est une modification complète du marché des motorisations qui est attendue. La filière équipementière est partie prenante de ces mutations. Les contours de la filière se modifient en conséquence à travers l'intégration de nouveaux métiers. »

Le bâtiment

Les grands objectifs de ce secteur sont de loger 10 millions de personnes supplémentaires et de résorber la part du résidentiel tertiaire dans les émissions de GES.

La filière du bâtiment est en première ligne pour répondre au défi de réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'optimisation énergétique des bâtiments doit entraîner une révolution industrielle pour l'ensemble de la filière. Les enjeux sont nombreux du développement des innovations technologiques permettant de développer une offre de bâtiment neuf à très basse consommation voire à énergie positive et de rénover le parc ancien, à l'appui essentiel des acteurs de la filière. Le rapport Syndex/Alpha détaille les innovations technologiques et techniques à mettre en place qui concernent toute la filière : matériaux de construction, conception/rénovation des bâtiments et mise en œuvre.

Sur les matériaux de construction des progrès ont été réalisés en matière d'efficacité énergétique au cours des dernières décennies. Si les technologies de rupture de type écociment n'apparaissent pas forcément selon les auteurs du rapport comme une piste de solution à privilégier, elles peuvent faire l'objet d'un soutien à la recherche et aux entreprises innovantes. Par ailleurs il y a un véritable enjeu à développer des filières locales à partir des ressources du territoire. Le rapport Puech (avril 2009)³⁰ souligne le fort potentiel d'exploitation de bois d'œuvre, la France disposant de ressources forestières importantes. Cela dit la demande croissante de bois d'œuvre doit être prioritairement tournée vers une offre locale ou nationale. Pour ce faire, l'augmentation de la productivité des scieries (en deçà de celle de nos pays voisins) via des investissements en direction des scieries « industrielles » est nécessaire. Là encore l'appui des collectivités territoriales est attendu pour leur rôle dans l'aménagement des territoires ruraux.

L'évolution de la conception des bâtiments et de la mise en œuvre passe par un effort accru de formation des acteurs du secteur. Il s'agit tout particulièrement de diffuser l'approche globale auprès des intervenants des chantiers afin qu'ils aient une appréhension transversale au-delà de leur corps d'état des contraintes qui pèsent sur le bâti pris comme un tout. La maîtrise énergétique ne peut s'appuyer sur les seules « meilleures technologies disponibles ». La qualité du « geste métier », comme la qualité de la pose par exemple, est incontournable pour éviter des problèmes d'étanchéité à l'air. Une mauvaise pose peut ainsi diminuer par 10 l'efficacité énergétique.

³⁰ Puech J (avril 2009), *Mise en valeur de la forêt française et développement de la filière bois* http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-Puech_foretfran%C3%A7aise-developpement_filiere_bois.pdf

Mais l'appui aux acteurs de la filière ne doit pas se limiter aux seuls opérateurs. La sensibilisation des usagers est également un enjeu central pour parvenir à une utilisation optimale des bâtiments.

L'agriculture

Le modèle agro-industriel, gros consommateur d'intrants et d'énergie, atteint actuellement ses limites. L'environnement et les ressources naturelles ont payé un lourd tribut à la révolution « verte » : impacts de la chimie sur l'eau, les sols, l'air, la faune et la flore, appauvrissement des sols, perte de biodiversité, pression très forte sur les ressources en eau (pour l'irrigation), en minerais (potasse, phosphates), en énergie (dépendance aux hydrocarbures). Par ailleurs, famines et crises alimentaires n'ont toujours pas été endiguées dans le monde. Pour nourrir convenablement les 9 milliards d'habitants sur la planète à l'horizon 2050, ce modèle devra évoluer, de façon à concilier productivité, préservation des ressources, et l'avenir de paysanneries de plus en plus fragilisées, dans un contexte économique très inégalitaire. Une demande alimentaire augmentée de +70%, comme le prévoient certains scénarios, signifierait ainsi une pression encore plus forte sur les terres disponibles, les ressources en eau, la déforestation, alors même que la demande en agrocarburants, en éco-matériaux végétaux, ou en chimie « verte » s'accroît également. Cette pression accrue ne serait pas soutenable pour l'équilibre de la planète.

La conversion du modèle agricole français implique un retournement des techniques de production actuelles au profit de l'agro-écologie. Celle-ci n'est d'ailleurs pas synonyme d'un retour en arrière dans les techniques de production, bien au contraire elle suppose une modernisation afin de se tourner vers une agriculture intensivement écologique et/ou l'agriculture biologique. En effet, comme le soutient Marc Dufumier, « du point de vue strictement technique, force est pourtant de reconnaître qu'il existe d'ores et déjà des systèmes de production agricole capables d'accroître les productions à l'hectare, tant dans les pays du "Sud" que ceux du "Nord", sans coût majeur en énergie fossile ni recours exagéré aux engrais de synthèse et produits phytosanitaires (...) Ces systèmes de production inspirés des principes de l'agro-écologie reposent sur la gestion en circuit court des cycles de l'eau, du carbone, de l'azote et des éléments minéraux (...) Ils ne doivent surtout pas être qualifiés d'"extensifs" dans la mesure où ils font souvent un usage intensif des ressources naturelles renouvelables (l'énergie lumineuse, le carbone et l'azote de l'air, les eaux pluviales, etc.) et n'excluent pas l'obtention de rendements élevés à l'hectare. Mais ils font par contre un usage très limité des ressources naturelles non renouvelables (énergie fossile, eaux souterraines, mines de phosphate, etc.) et des intrants chimiques (engrais de synthèse, produits phytosanitaires, antibiotiques, etc.). »³¹

³¹ Dufumier M. (décembre 2010) *Quelles agricultures « durables » pour nourrir correctement l'humanité ?*, Encyclopédie du développement durable <http://encyclopedie-dd.org/encyclopedie/sciences-et-techniques/quelles-agricultures-durables-pour.html>

AGRIMONDE 1 : UN SCENARIO POUR DES AGRICULTURES ET DES ALIMENTATIONS DURABLES DANS LE MONDE A L'HORIZON 2050

La prospective INRA-CIRAD « Agrimonde » s'interroge sur le devenir des systèmes agricoles et alimentaires mondiaux au travers de deux scénarios pour 2050. Le premier, Agrimonde 1, explore le sens d'un système alimentaire plus durable en envisageant une réduction de la sous-alimentation et des excès d'apports caloriques dans le monde. Dans son volet agricole, il reprend l'idée d'une intensification écologique telle que décrite par Michel Griffon dans « Nourrir la Planète ». Ce scénario est mis en regard d'un scénario tendanciel en termes d'évolution des régimes alimentaires et des pratiques d'intensification agricoles, le scénario Agrimonde Go, qui reprend les hypothèses de Global Orchestration du MEA.³² Malgré le choix de deux stratégies contrastées d'intensification agricole en termes d'équilibre entre élévation des rendements et extension des surfaces cultivées, les deux scénarios parviennent à répondre à la demande mondiale croissante en calories. Leurs implications économiques, sociales et environnementales aux niveaux local et global sont en revanche clairement distinctes.

	Agrimonde GO- Nourrir la planète en privilégiant la croissance économique mondiale	Agrimonde 1- Nourrir la planète en préservant les écosystèmes
Croissance, Développement Migrations	Décollage agricole des PED, qui tire la croissance mondiale	
	Accélération de l'exode rural, Migrations Sud - Nord	Stabilisation de l'exode rural, Régime 'normal' de migration (ONU)
Régulations Gouvernance	Transferts Nord-Sud massifs	
	Libéralisation poussée et coopération internationale forte pour améliorer le bien-être social, protéger les biens et services publics	UNOFS (1) : réduction des distorsions et de la volatilité des prix, exceptions temporaires, protection de l'environnement
Recherche Formation et développement agricole	Investissements massifs publics et privés	
	Poursuite de la trajectoire technologique actuelle, avec d'importants progrès technologiques	Intensification écologique : avancée et diffusion des savoirs spécifiques et génériques, mode interactif pour les capitaliser et les mutualiser
Energie	Investissements massifs	
	Hausse rapide de la demande mais amélioration de l'efficacité énergétique et développement des agrocarburants	Inflexion de la demande Renouveau de l'offre : énergies renouvelables, pile à combustible... Production décentralisée en partie sur les exploitations agricoles
Environnement	Détérioration	Réduction des impacts de l'agriculture
	Mais biodiversité sauvage protégée par la limitation des surfaces cultivées	Amélioration de la biodiversité domestique Détérioration de la biodiversité sauvage
Alimentation	Réduction des inégalités d'accès	
	Croissance de la consommation calorique induite par la hausse des revenus et l'urbanisation. Progression de l'obésité	Convergence vers 3000 kcal/hab./j du fait de la diminution des pertes, maintien de la diversité. Politiques nutritionnelles efficaces
Industries et filières agro- alimentaires	Hybridation du modèle agro-industriel	
	Internationalisation, spécialisation et concentration des filières	Montée en puissance de la RSE (2) (alimentation durable, réduction de la malnutrition, lutte contre l'obésité)

(1) Organisation des Nations-Unies pour la sécurité alimentaire.

(2) Responsabilité Sociale des Entreprises.

Source : Paillard Sandrine, Ronzon Tévécia *Agrimonde 1 : Un scénario pour des agricultures et des alimentations durables dans le monde à l'horizon 2050*, Encyclopédie du développement durable <http://encyclopedie-dd.org/encyclopedie/economie/agrimonde-1-un-scenario-pour-des.html>

³² Inra- Cirad (2009) *Agrimonde, agricultures et alimentation du monde en 2050 : Scenarios et défis pour un développement durable*.

Dans un contexte où l'emploi agricole n'a cessé de décroître depuis la révolution industrielle, la part de l'emploi agricole représentant aujourd'hui 3%³³ de l'emploi total en France, la plupart des études et des retours d'expériences montrent que cette agriculture durable est pourvoyeuse en emploi. Le bilan en emplois de cette nouvelle agriculture durable est certainement plus favorable car elle est moins capitaliste et repose sur les hommes et leur connaissance fine des milieux. Globalement, on peut dire sans trop de risque d'erreur, que l'agriculture biologique emploie sur les fermes environ 30% de main d'œuvre en plus que l'agriculture conventionnelle. Pour Jean Gadrey cette mutation conduirait à une forte baisse de la productivité mesurée selon les critères actuels : « Croissance zéro (dans ce secteur), emploi en hausse ? Cela semble difficile à croire. C'est pourtant possible si l'on tient compte des nécessaires gains de qualité et de durabilité, nouveaux grands gisements d'emplois du « développement durable ». En réalité, si l'on était capable d'intégrer les gains de qualité et de durabilité dans les mesures des variations de prix et de productivité, il est probable que l'on assisterait non pas à une baisse de la productivité, mais plutôt à des gains. »³⁴

Les activités tertiaires

Le secteur tertiaire n'est plus un secteur donc les consommations d'énergie doivent être jugées comme négligeables. C'est après les transports, le secteur où les comportements sont souvent négligés.

Les consommations correspondent aux besoins suivants :

- De chauffage ;
- D'éclairage ;
- De climatisation notamment dans des tours de bureaux et des magasins mal conçus ;
- De plus en plus d'équipements électroniques et de bureautique.
- Dans certaines branches, la chaîne du froid.

La situation varie selon les branches du tertiaire et leur structure d'organisation des acteurs :

- De gros potentiels d'économie d'énergie existent dans le tertiaire public dont le parc bâti est vétuste et qui souffre d'une insuffisance chronique d'investissements ;
- Ce constat concerne également les bâtiments d'enseignement et le secteur de la santé ;
- La gestion de l'énergie est particulièrement négligée dans les commerces et une grande partie des cafés, hôtels restaurants (éclairage surdimensionné, chauffage et climatisation excessifs) ;
- Le secteur des bureaux présente un diagnostic équivalent (construction neuve de mauvaise qualité, forte pénétration du chauffage électrique notamment dans les petites entreprises, mauvaise isolation, manque de maîtrise des consommations d'électricité notamment éclairage et bureautique.

La « relation de service » semble intuitivement moins consommatrice de ressources naturelles, que les autres grands secteurs productifs, industriels et agriculture. Si l'on rapporte tout particulièrement le nombre d'emplois du secteur tertiaire (hors transports) aux émissions, la performance environnementale de ces activités apparaît comme particulièrement remarquable.

³³ Entre 2000 et 2009 il y a eu une baisse de 25% des emplois agricoles européens.

³⁴ **Jean Gadrey**, « La crise écologique exige une révolution de l'économie des services », *Développement durable et territoires* <http://developpementdurable.revues.org/6423>

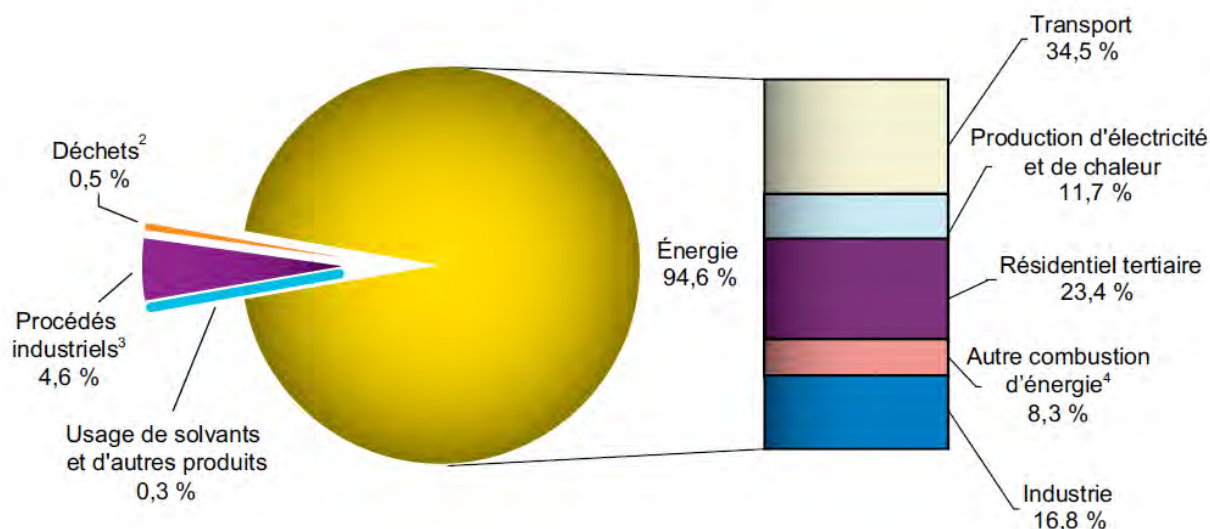


Fig. 4 - Répartition par source des émissions de CO₂ en France en 2009 (DOM inclus)
 (373 Mt CO₂ hors Utilisation des Terres, leur Changement et la Forêt
 Source Agence européenne de l'environnement, d'après Citepa, juin 2011

Dans cette perspective le développement de l'emploi tertiaire apparaît tout à fait souhaitable pour répondre aux contraintes environnementales. Mais ces données tendent à masquer la matérialité des services³⁵ : transport, espace de relations, outils technologiques, toutes choses qui vont subir de plein fouet la contrainte carbone. Par ailleurs la formidable progression du secteur service depuis 30 ans est notamment consécutive à l'augmentation de la consommation, les ménages consacrant une part de moins en moins importante de leur budget à la consommation de biens matériels de base. De ce point de vue l'évolution du secteur tertiaire et donc de son contenu en emploi est fortement dépendant du report de la consommation sur les autres secteurs, reports qui pourront être imputables à une augmentation des coûts due à l'internalisation des contraintes environnementales notamment.

Les activités éducatives et de conseil, culturelles et de communication

L'intense mouvement d'innovation et d'expérimentation qui sera nécessaire pour anticiper et faire face aux menaces de dégradation du climat et d'épuisement des ressources naturelles que font peser les modes de productions non durables actuels appellera une augmentation considérable des emplois dans la recherche, l'évaluation, la conduite et la coordination de projets, et en amont, dans la formation à ces métiers.

Par ailleurs, on peut prévoir que les individus trouvent dans les activités créatives, culturelles, de communication et de connaissance une satisfaction se substituant au modèle consumériste lié à des modes de production non durables. L'emploi dans ces secteurs a un bel avenir.

³⁵ Jean Gadrey, « La crise écologique exige une révolution de l'économie des services », *Développement durable et territoires* <http://developpementdurable.revues.org/6423?id=6423>

2. Des tentatives de quantification des évolutions de l'emploi dans les secteurs prioritairement impactés par la transition vers une économie écologique

Les principales études quantifiant l'impact de la transition vers une économie verte sur l'emploi en France le font en se focalisant sur la contrainte carbone. C'est le cas de l'étude Syndex/Alpha *Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans les secteurs de l'industrie et de l'énergie dans le contexte d'une économie verte* (avril 2011) qui analyse les évolutions de l'emploi impactées par le Grenelle de l'environnement et l'évolution du système européen ETS d'échange des droits d'émission des gaz à effet de serre. C'est également le cas du rapport du WWF France (2008) *-30% de Co2 = + 684 000 emplois L'équation gagnante de la France*, qui lui s'appuie sur le scénario Negawatt 2006 pour projeter les évolutions et donc sur les 2 objectifs de -30% d'émissions de Co2 d'ici 2020 et de sortie progressive du nucléaire. L'un et l'autre des scénarios tablent sur une progression du nombre d'emplois créés, mais avec des dynamiques fortement différenciées selon les secteurs.

Le scénario WWF distingue plusieurs types d'effets :

- les emplois directs créés dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique
- les emplois indirects créés dans les chaînes de fournisseurs de ces secteurs
- les emplois directs détruits dans les secteurs dont l'activité serait amenée à décliner : activités relatives aux produits pétroliers charbon, gaz, électricité, construction et commerce automobile
- les emplois indirects détruits dans les chaînes de fournisseurs de ces secteurs
- les emplois induits créés ou détruits dans le reste de l'économie.

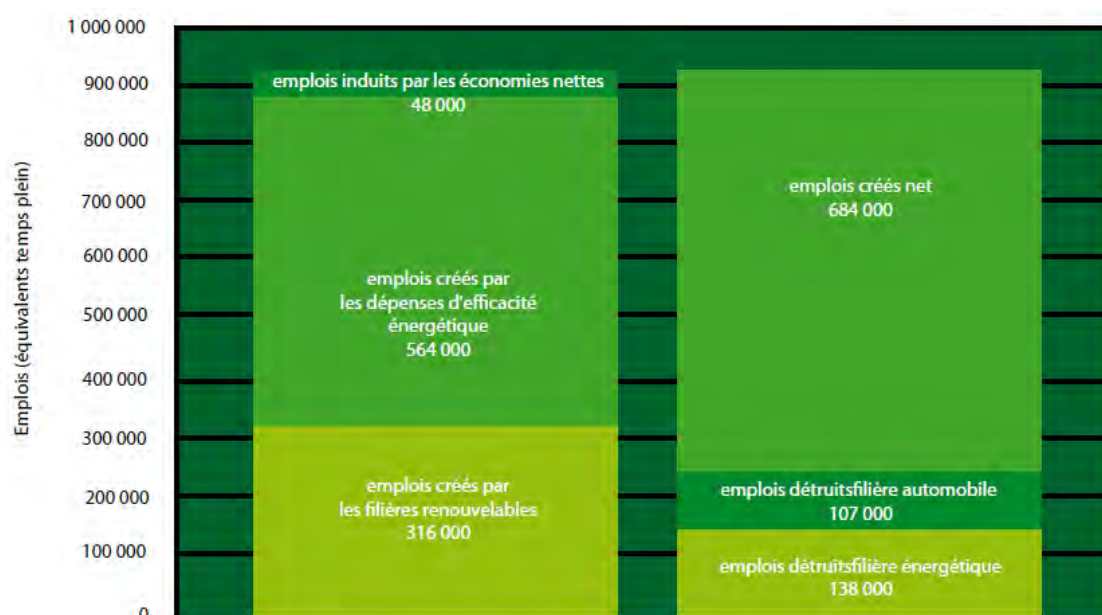


Fig. 5 - Emplois créés et détruits

Le rapport Syndex/Alpha distingue les secteurs menacés par la contrainte carbone de ceux qui en tireraient un avantage.

Typologie de l'emploi par industrie³⁶

Les dynamiques de l'emploi	Les industries
Menace sur l'emploi dans les industries confrontées à la contrainte carbone	Raffinage, sidérurgie, cimenterie, chimie (amoniac-acide nitrique-noir de carbone-chlorochimie-pétrochimie), tuiles et briques
Croissance modérée de l'emploi dans le secteur énergétique	Production d'électricité, transport de gaz, chauffage urbain
Mutation des emplois dans les industries au cœur de la transition vers une économie bas-carbone	Automobile
Croissance de l'emploi dans les industries de biens d'équipements	Industrie ferroviaire, industries des équipements mécaniques et électriques, industrie du verre et des matériaux d'isolation

3. Croissance/décroissance, un faux débat

Vers une décroissance ?

On le voit le débat sur la décroissance tel qu'il est généralement posé est très caricatural. Il faut distinguer :

- ***Ce qui va dans le sens d'une réduction de la croissance***

- Les gains de productivité sur l'usage des ressources naturelles qui découlent d'une réduction des gaspillages et une optimisation des fonctions à travers les nouvelles technologies de communication ;
- Une amélioration de l'organisation logistique (relocalisation des activités, politique d'aménagement du territoire, urbanisme).

- ***Ce qui va dans le sens d'une relance économique***

- Les politiques d'économie d'énergie qui se traduit par une réduction des importations d'énergie ;
- La relocalisation de l'économie induite par la valorisation des matières premières issues du recyclage.

³⁶ Mestre A., Duchesne C, *Croissance verte et transition sociale*, Encyclopédie du développement durable <http://encyclopedie-dd.org/encyclopedie/economie/croissance-verte-et-transition.html>

UNE NOUVELLE EQUATION MACROECONOMIQUE PRENANT EN COMPTE LES EVOLUTIONS DIVERGENTES DE LA DEMANDE

Jonathan Harris dans son article « ecological macroeconomics : consumption, investment, and climate change » propose une nouvelle équation macroéconomique où sont distinguées dans les composantes de la demande celles qui doivent croître et celles qui doivent décroître dans une économie écologique.³⁷

$Y=C+I+G+(X-M)$ où Y est le niveau de revenu ou de production, C la dépense des ménages, I l'investissement des entreprises, G les dépenses publiques, X les exportations et M les importations.

Il distingue : $C=C_g+C_s+C_m$ où C_g est la consommation de biens et services non durables intensifs en énergie, C_s est la consommation de services intensifs en capital humain, C_m est l'investissement des ménages dans les biens durables

$I=I_{me}+I_{mc}+I_n+I_h$ où I_{me} est l'investissement dans le capital manufacturé intensif en énergie, I_{mc} est l'investissement dans le capital manufacturé économe en énergie, I_n l'investissement dans le capital naturel, I_h l'investissement dans le capital humain.

$G=G_g+G_s+G_{me}+G_{mc}+G_n+G_h$ où G_g est la dépense publique en biens et services non durables et intensifs en énergie, G_s est la dépense publique en services intensifs en capital humain, G_{me} l'investissement public dans le capital manufacturé intensif en énergie, G_{mc} l'investissement public dans le capital manufacturé économe en énergie, G_n l'investissement public dans le capital naturel, G_h l'investissement public dans le capital humain

Alors la production se décompose en parties, la première, contrepartie de dépenses non durables qui doit décroître et la seconde, contrepartie de dépenses durables qui doivent croître.

$Y= (C_g+I_{me}+G_g+G_{me}) + (C_s+C_m+I_{mc}+I_n+I_h+G_s+G_n+G_{mc}+G_h)+X-M$

La nécessité de disposer de nouveaux indicateurs

De ce qui précède, il découle que les indicateurs usuels comme la croissance du PIB ne sont pas adéquats. Cette question des indicateurs telle qu'elle est usuellement abordée n'est pas suffisamment adaptée au pilotage de la transition : réduction des gaspillages, réduction de la part contrainte du revenu des ménages, baisse de l'intensité énergétique de la production, ...

A l'évidence des batteries d'indicateurs sont nécessaires pour piloter la transition au niveau de l'entreprise, du secteur, de la filière, des consommateurs, des territoires, des pays, de l'Europe et du monde : émissions de gaz à effet de serre, impact sur les pollutions de divers ordres, prélèvements sur les ressources, action sur les milieux (sols, eau, air, ...), prévalence de la pauvreté, de l'exclusion,

³⁷ Institut Veblen « refonder la macroéconomie pour intégrer les contraintes écologiques Aurore Lalucq mars 2012

de la précarité, du chômage, mesures des inégalités, de la cohésion sociale, indices de santé, bien être, ...

La première étape d'une politique de développement durable conséquente est précisément la création, la tenue et la diffusion large, et l'utilisation de ces tableaux de bord. Cet enjeu est capital. Tant que l'indicateur exclusif de richesse et de bien-être sera le PIB pour un pays, le chiffre d'affaire pour une entreprise, le revenu pour un ménage, la vision de l'avenir restera floue, la transition vers une économie écologique et équitable ne sera pas amorcée.

D. Le capital humain, objet d'une nouvelle attention

La crise du modèle de développement non soutenable actuel produit une détérioration du capital humain : menaces sur l'appareil éducatif et de formation, régression de la protection sociale, précarisation du travail qui empêche la capitalisation des savoirs pratiques, scientifiques et techniques, marginalisation des jeunes victimes du chômage, management par le stress destructeur des collectifs de travail, montée des inégalités destructrice des solidarités. L'objet d'une économie écologique et équitable est de s'attaquer à tous ces maux.

En effet, à rebours des évolutions récentes et des tendances spontanées de court terme, la construction d'une économie écologique et équitable suppose une attention extrême au capital humain. Il dépendra de l'inventivité des hommes, de leur capacité à agir collectivement que l'humanité puisse faire face aux risques environnementaux et sociaux qui s'annoncent et trouve la voie d'un mode de vie et de production en harmonie avec sa planète.

1. Une politique d'éducation : garantir l'accès au savoir, diffuser largement les connaissances, valoriser la coopération sur des projets

La priorité donnée à l'éducation, à la diffusion des savoirs et au développement des innovations collectives est à la base d'une transition vers une économie écologique et équitable. C'est par l'éducation et l'appropriation collective des enjeux que les hommes pourront au niveau des entreprises, des territoires et des peuples déterminer les voies de cette transition. Comme dans toute période de bouleversements profonds la créativité et la diffusion des expérimentations sociales sont des facteurs de réussite primordiaux.

L'éducation face aux défis d'un monde qui change³⁸

A différents moments de l'histoire, l'éducation a porté un projet en vue de construire une société et de dépasser ses contradictions. Ainsi, après-guerre, l'école a porté un dessein collectif qui consistait à reconstruire les pays dans la paix. C'est particulièrement vrai en France. Reconstruction, industrialisation, paix ont formé le socle du projet scolaire français. Cependant, il y a aujourd'hui une critique à mener du projet éducatif, dans la mesure où ce projet parvient à ses limites en même

³⁸ Cette analyse s'appuie sur les réflexions du groupe de travail « Démocratie, Education, Concertation » du collectif Rio+20.

temps que le modèle de développement économique parvient aux siennes dans les pays développés. Et l'on risque d'augmenter le mal si les pays émergents et en développement suivent les mêmes méthodes et reproduisent les mêmes enseignements que ceux qui ont vécu dans les pays développés et qui ont atteint leurs limites. Ceci est particulièrement vrai dans le supérieur. L'école trouve en outre difficilement sa place face au consumérisme de masse et à la concurrence des industries de programmes, qui relèguent au second plan les enseignements les plus en phase avec le développement durable.

Il faut être à l'écoute des critiques des systèmes d'éducation qui naissent dans l'ensemble du monde. Dans des pays de l'Amérique latine, il est intéressant de constater que les mouvements sociaux, l'éducation populaire et certaines OGN, cherchent à renforcer leurs liens avec l'université pour créer des filières qui correspondent aux défis d'une démocratie environnementale et participative (ainsi Cafolis, en Amérique du Sud, ou la Coopération des habitants, les participants au Forum social sciences et démocratie (FMSD), des associations d'éducation populaire...). Ces acteurs peuvent avoir une longueur d'avance ou une réactivité supérieure aux projets nationaux. D'autre part, la place de la nature dans l'éducation des sociétés urbaines ne peut être passée sous silence. La population réclame de façon explicite une plus grande prise en compte de la nature, de l'écologie, de l'environnement et du développement durable dans l'éducation et la formation tout au long de la vie³⁹.

L'éducation est considérée comme un droit dans le monde, mais comment garantir :

- qu'elle corresponde à des enjeux autant universels que locaux (échelle mondiale de l'éducation) ;
- qu'elle corresponde aux besoins d'une collectivité dans son ensemble et non pas seulement à ceux d'une élite ou d'une caste (échelle sociologique de l'éducation) ;
- et qu'elle distribue et répartisse les contenus à même d'affronter les enjeux que la science et les Etats doivent affronter, au lieu de répéter des formules d'un développement consumériste parvenu à ses limites ?

Répondre aux besoins et aux attentes sociales

Les besoins en formation initiale sont lourds pour une partie de la population salariale peu qualifiée. En France la question de l'élévation du niveau moyen de qualification reste un problème malgré l'allongement de la durée de scolarité des plus jeunes. La part des diplômés de l'enseignement supérieur est de 43% dans la génération 1976-1980 contre 21% dans la génération 1961-1965 (Dayan, 2009). Par ailleurs l'illettrisme reste un phénomène loin d'être marginal puisqu'il concerne 3 100 000 personnes en France dont 57% sont en emploi. Ces situations constituent un obstacle évident au maintien de l'emploi, notamment dans les cas où l'entreprise fait évoluer ses technologies. Sans aborder les questions d'anticipation à la mutation vers une économie écologique, les besoins de base en formation sont très importants.

L'apport des TIC

Les TIC offrent une opportunité inédite de diffusion des savoirs et de coopération. Ce potentiel doit être défendu et valorisé en préservant un espace coopératif et gratuit face à l'utilisation

³⁹ En France la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) se donne pour premier objectif de développer la culture de la nature et pour deuxième de favoriser l'initiative et la mobilisation citoyenne. Des plans d'éducation à la nature commencent à apparaître dans les territoires (Haute-Normandie, CPN). La dynamique des assises nationales de l'EEDD en France amorcée en 1999-2000, puis relancée en 2008-2009 montre en mobilisant 6000 personnes lors de 65 assises en territoire que c'est une véritable réappropriation du fait éducatif par le corps social qui est vécu.

massivement commerciale d'Internet.

La pratique d'Internet pour accéder aux connaissances doit être abordée dès l'école. Jusqu'ici on peut déplorer que les possibilités pédagogiques des technologies de l'information soient peu explorées. La recherche pédagogique doit s'emparer de ce média et déboucher sur des programmes d'apprentissage renouvelés et plus individualisés à tous les âges de la vie.

L'utilisation d'Internet pour coopérer à des projets doit être également pratiquée dès l'école en réservant une place à ce type de réalisation dans les programmes d'enseignement et de formation des enseignants.

2. Une politique donnant la priorité à la santé : principe de précaution, prévention et travail décent.

La santé au cœur d'un autre modèle de développement

La santé des hommes est menacée par les nombreuses pollutions liées aux modes de production et de vie non durables, ainsi qu'à la priorité donnée dans certaines entreprises à la rentabilité immédiate aux dépens de principes de précaution. Pollution de l'air des villes par les émissions des véhicules, pollutions de l'eau, pollutions alimentaires liées à l'abus des produits chimiques, propagation de l'obésité, abus des médicaments et psychotropes, scandale de l'amiante... Une économie écologique et équitable veillera à l'éliminer ces risques.

LA SANTE, 4^{EME} CRISE ECOLOGIQUE, 4^{EME} PILIER DU DEVELOPPEMENT DURABLE.

Trois crises servent habituellement à caractériser la crise écologique : le réchauffement climatique, l'épuisement des ressources naturelles et la chute de la biodiversité. Ces 3 crises découlent du constat de l'incapacité de la planète à faire face aux conséquences de l'activité humaine. Cette prise de conscience de la finitude de la planète fonde le paradigme écologique. Celui-ci prend ainsi le contre-pied du paradigme dominant depuis deux siècles qui considère la planète comme une réserve inépuisable de ressources, dotée d'une capacité d'absorption sans limite des conséquences de l'activité humaine. Ces trois crises ont en commun d'avoir un caractère irréversible ou, tout du moins, réversible seulement sur la longue durée. C'est ce qui a donné naissance au principe de précaution. Elles ont pour conséquence d'induire une rupture de la vision politique en appelant à travailler sur des objectifs à long terme et plus seulement sur ceux définis sur la constante de temps des mandats électifs et elles conduisent à un changement radical du mode de développement.

La crise écologique ainsi définie doit aujourd'hui être complétée en adjoignant à ces 3 crises une 4^{ème}, la crise sanitaire. La caractéristique majeure de cette dernière est la croissance des maladies chroniques constatée aujourd'hui non seulement dans les pays du Nord, mais sur l'ensemble de la planète. Dans son plan de lutte contre les maladies non transmissibles publié le 28 Mai 2008, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qualifie cette épidémie de « principal challenge auquel doit faire face l'humanité en ce début de 21^{ème} siècle ». Maladies cardio-vasculaires (MCV), cancer, diabète et obésité, maladies respiratoires... ont en effet supplanté les maladies infectieuses au cours du siècle dernier, phénomène appelé également « transition épidémiologique ». Comme les 3 autres crises écologiques, la crise sanitaire est la conséquence de l'activité humaine, car toutes ces maladies chroniques trouvent majoritairement leur cause dans l'environnement moderne.

Cette crise n'est pas seulement sanitaire. Elle impacte l'ensemble de l'économie et du champ social. En priorité, elle met en péril les systèmes de santé et d'assurance maladie qui se sont construits dans l'après-guerre dans les pays développés sur un paradigme biomédical reposant sur le rôle quasi-exclusif du soin dans une politique de santé.

La diminution de l'espérance de vie en bonne santé constatée dans plusieurs pays européens est une autre conséquence également de cette épidémie de maladies chroniques, ce qui annonce une décroissance de l'espérance de vie tout court, comme semblent le montrer les dernières statistiques américaines. Au moment où tous les pays européens décident de reculer l'âge de la retraite, sans que curieusement cette donnée ait été mise dans le débat public, il s'agit là d'un fait majeur.

Ce modèle, bien que consommant une part croissante de la production de richesses, s'avère aujourd'hui incapable de faire face à la croissance des maladies chroniques. La réponse en termes de médicament ne permet généralement pas de guérir, mais au mieux de maintenir et entraîne une croissance vertigineuse des coûts.

La santé est un déterminant de l'état de bien-être et de la capacité de développement. A l'inverse la croissance des maladies chroniques pèse sur ce développement. Il est nécessaire de considérer la santé comme le 4ème pilier du développement durable.

2012, en amont de la conférence Rio+20

André CIOLELLA Président du Réseau Environnement Santé

Serge ORRU Directeur Général du WWF-France

François VEILLERETTE Porte-parole de Générations Futures

Une politique de santé donnant la priorité à la prévention et à la responsabilité sera partie intégrante d'une économie écologique et équitable, afin d'éviter les coûts prohibitifs d'une politique focalisée uniquement sur le traitement de la maladie. Il s'agit également d'accorder à tous une protection sociale de base, telle qu'elle est défendue dans l'Agenda pour le travail décent, de l'Organisation Internationale du Travail.

Une protection sociale universelle pour la défense d'un travail décent

Une économie écologique et équitable ne peut se satisfaire de l'accroissement ininterrompu des inégalités et de la généralisation de conditions de travail dégradées. Sa mise en œuvre passe par l'application de l'Agenda pour le travail décent, de l'OIT et la poursuite de ces quatre objectifs stratégiques :

- Créer des emplois – l'économie doit générer des possibilités d'investir, d'entreprendre, de développer les compétences, de créer des emplois et des moyens de subsistance durables.
- Garantir les droits au travail – obtenir la reconnaissance et le respect des droits des travailleurs. Tous les travailleurs, et en particulier les travailleurs pauvres ou défavorisés, ont besoin d'être représentés, de participer, et que des lois justes soient appliquées et servent leurs intérêts.
- Etendre la protection sociale – promouvoir l'insertion et la productivité en garantissant à chaque homme et chaque femme des conditions de travail sûres, la jouissance de temps libre et de repos, la prise en compte de la famille et des valeurs sociales, l'accès à une juste indemnisation en cas de perte ou de diminution de revenus et l'accès à des soins médicaux adaptés.
- Promouvoir le dialogue social – la participation d'organisations d'employeurs et de travailleurs fortes et indépendantes, est vitale pour améliorer la productivité, éviter les conflits au travail et construire des sociétés solidaires.

Dans cette perspective la mise en œuvre d'une protection sociale universelle apparaît comme prioritaire pour répondre aux défis de la lutte contre la pauvreté, d'accès aux soins et à une couverture vieillesse. Le rapport de Michelle Bachelet pour l'OIT *Socle pour une protection sociale pour une mondialisation juste et inclusive* pointe les garanties apportées par la généralisation de ce dispositif :

- « une sécurité du revenu de base, sous la forme de divers transferts sociaux (en espèce ou en nature), comme les pensions pour les personnes âgées ou handicapées, les allocations familiales, les allocations de soutien au revenu et/ou les garanties d'emploi ainsi que les services pour les chômeurs et les travailleurs pauvres
- un accès financièrement abordable aux services sociaux essentiels en matière de santé, d'eau potable et d'assainissement, d'éducation, de sécurité alimentaire, de logement et autres domaines définis en fonction des priorités nationales. »

La poursuite de l'agenda pour le travail décent ainsi que la mise en place d'une protection sociale universelle sont des préalables indispensables à l'avènement d'une économie attentive au capital humain.

3. Anticiper la mutation

Les transitions professionnelles que suscite la transition vers une économie écologique doivent faire l'objet d'un accompagnement spécifique. C'est le sens de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dont la conduite doit être généralisée afin de répondre aux besoins et attentes des salariés et d'anticiper la mutation vers une économie écologique.

La diffusion de la GPEC dans les entreprises reste à ce jour limitée. Or la GPEC est cruciale dans une perspective de transition vers une économie écologique car ce passage ne se fera pas sans qu'émergent de nouvelles compétences et de nouveaux métiers qui rendront possible la transition. Par ailleurs la GPEC permet d'anticiper la mutation aux nouveaux métiers et sécuriser les parcours professionnels. Il s'agit tout à la fois de repérer les « métiers d'avenir » et de structurer l'offre de formation initiale.

La GPEC doit permettre de faire remonter les compétences des salariés afin de mieux anticiper les besoins des salariés et d'adapter les formations. Dans une perspective de transition vers une économie écologique où les mutations organisationnelles et au sein même des métiers vont être très importantes, cette étape de diagnostic apparaît comme indispensable. Il y a par ailleurs un véritable enjeu à éviter la perte de compétence qui pourrait survenir dans certaines filières telles que le nucléaire ou bien le charbon, si aucune GPEC efficace n'est mise en œuvre. En effet, maintenir à niveau les compétences des salariés actifs ou de ceux partant bientôt à la retraite est déterminant pour l'efficacité du parc énergétique et pour éviter un cloisonnement des filières.⁴⁰ Ainsi la GPEC doit être installée dans le temps. Il s'agit de passer d'une logique de captation de compétence de court terme à une logique de formation de moyen/long terme. Dans les entreprises soumises à une forte concurrence marchande la logique est celle du « right competence at the right moment » soit une gestion des compétences à un horizon de 2 ans. Mais dans les entreprises moins soumises à une forte contrainte marchande la définition de pratiques de GPEC plus offensives, mieux négociées, est possible. La prise en charge des enjeux de long terme du développement durable nécessite un apprentissage collectif et peut-être utile aux entreprises en élargissant leur horizon spécifique.⁴¹

Mais ce diagnostic des ressources ne doit pas être menée en vase clos par l'entreprise, il doit être étendu au territoire tout entier. De même qu'une connaissance fine des ressources naturelles et des flux de matière sur le territoire est nécessaire, l'observation des compétences disponibles et des

⁴⁰ Syndex/Alpha (avril 2011) « *Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans les secteurs de l'industrie et de l'énergie impactés par le Grenelle de l'environnement et l'évolution du système européen ETS d'échange des droits d'émission des gaz à effet de serre dans le contexte d'une économie verte* »

⁴¹ Groupe Alpha, *GPEC et développement durable*

besoins est nécessaire pour favoriser un développement économique ancré dans les territoires et favoriser l'emploi sur le long terme. Une GPEC répondant aux enjeux de développement durable implique également de décloisonner la circulation des compétences qui reste encore cloisonnée branche par branche. Il s'agit de réintroduire une réflexion par filière plus compatible avec la prise en charge des interdépendances environnementales. L'inscription territoriale de ces filières implique là aussi que l'entreprise ancre sa réflexion sur les chaînes de valeur, aujourd'hui tronçonnées et fortement flexibles géographiquement, sur le territoire.

Par ailleurs l'allongement à venir de la durée d'activité implique que l'entreprise s'adapte à cette nouvelle génération de travailleurs. La GPEC doit permettre dans les entreprises de développer une gestion de l'emploi accompagnant la coexistence de plusieurs générations de travailleurs au sein de l'entreprise et favorisant la mixité intergénérationnelle.

4. Redonner du sens au travail

La recherche du sens au travail est une attente largement partagée par les Français qui font d'ailleurs figure d'exception en Europe. Mais ces attentes très fortes sont déçues : relations à la hiérarchie problématiques, conditions de travail dégradées, faiblesse des salaires, débordement sur le reste de la vie.

Le travail compris comme un élément central de la vie, mais des attentes vis-à-vis du travail fortement déçues⁴²

Les Français sont parmi les Européens ceux qui accordent le plus d'importance au travail, 65% le déclare comme très important. Ils se classent au même niveau que les pays les plus pauvres de l'UE, Lettonie et Roumanie (European social survey). Par ailleurs les Français sont très nombreux à estimer que le développement de leurs capacités passe par le travail, avec le score le plus élevé d'Europe. L'importance du chômage en France peut en partie expliquer cet attachement au travail, mais il n'explique pas pourquoi les Français accordent une importance spécifique à l'intérêt de l'emploi. Selon Philippe d'Iribarne, la société française resterait structurée par une hiérarchie sociale, par des « rangs » dont l'accès est conditionné par la réussite au sein du système scolaire. C'est cette place centrale du diplôme dans la stratification sociale et, par conséquent, le fait que le travail soit un véritable statut social qui pourrait expliquer les investissements dont celui-ci est l'objet. La jeune génération investit particulièrement cette fonction expressive du travail, particulièrement les jeunes ayant fait des études qui ont des attentes élevées vis-à-vis de leur emploi.

Si les Français investissent autant dans le travail ils sont nombreux à considérer qu'il occupe trop de place. Si l'on peut y voir une contradiction avec les données précédentes, il y a là surtout l'expression d'un mal être au travail : stress, mauvaise qualité des relations sociales, salaire jugé insuffisant. Les études de l'*International Social Survey Programme* mettent en évidence le fait qu'en France les travailleurs se déclarent soumis à un stress plus important qu'ailleurs et sont ceux qui se sentent le plus souvent épuisés après le travail. Ce phénomène résulte de l'intensification du travail et sans doute de la productivité très importante des travailleurs français.

Par ailleurs ce mal être au travail est révélateur d'un sentiment de déclassement, particulièrement important en France. Les générations les plus jeunes, qui ont investi massivement dans la formation, sont plus exigeantes vis-à-vis du sens au travail et l'espoir d'obtenir un emploi à la hauteur de leurs

⁴² Cette analyse se réfère à l'article de Davoine Lucie et Méda Dominique, « Quelle place le travail occupe-t-il dans la vie des Français par rapport aux Européens ? » *Informations sociales*, 2009/3 n° 153

intérêts, semblent aujourd'hui souvent déçues. Ainsi plus de 4 Français sur 10 estiment que leur qualification leur permettrait d'effectuer un travail plus exigeant (enquête européenne sur les conditions de travail). La surqualification d'une partie importante de la jeune population salariée est de ce point de vue très coûteuse dans la déception qu'elle génère et le désengagement qu'elle peut engendrer.

Le problème de la surqualification à l'embauche et de la déqualification des emplois si elle pose des problèmes évidents en termes de sens au travail, ou plutôt de malaise au travail, peut-être également analysé du point de vue du gaspillage très important d'intelligences et de compétences qu'il génère.

Une attention croissante portée à l'articulation des temps de vie.

Si les Français estiment que le travail prend trop de place c'est qu'il rentre en concurrence avec un autre espace jugé plus important que lui, la famille et les relations sociales. La difficulté de concilier ces deux temps est vécue comme un empiètement de la sphère du travail sur la sphère intime. « *Le désir de voir le travail prendre moins de place ne peut en aucun cas être interprété comme le signe d'une aspiration aux loisirs ou d'une inappétence pour celui-là. Il s'agit bien plutôt de l'expression d'un dysfonctionnement de la sphère du travail assez spécifique à la France (en raison de la dégradation des conditions de travail et du sentiment d'insécurité de l'emploi), ainsi que d'une intention positive de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale. Cette inclination s'inscrit dans un contexte de montée ininterrompue de l'activité des femmes et d'insuffisance des politiques publiques et d'entreprise permettant aux individus de s'engager également dans les différentes sphères de vie auxquelles ils attachent de l'importance et qui constituent pour eux autant de modalités diverses de leur réalisation.*⁴³ »

La jeune génération porte par ailleurs une conception plus polycentrique de l'existence qui tend à ne plus conférer au travail une place hégémonique. L'articulation des divers temps de vie (relations familiales, amoureuses, amicales, les loisirs, l'engagement, le bénévolat...) est alors considérée comme essentielle. La hausse du niveau de qualification ainsi que les désillusions qu'il provoque sont sans doute des facteurs importants de cette évolution. Mais l'évolution des modèles familiaux et l'aspiration croissante pour un certain nombre d'hommes de limiter l'impact du travail avec l'arrivée du premier enfant sont également des facteurs explicatifs à prendre en compte. Le genre est une variable pertinente pour expliquer les changements générationnels. En l'occurrence on assiste à un rapprochement des conceptions féminines et masculines dans le rapport au travail. Les jeunes hommes sont plus engagés dans la paternité que leurs aînés. Même si la répartition des rôles reste inégalitaire, les femmes ne considèrent plus le travail comme un instrument d'émancipation, qui leur est majoritairement garantie. Le travail devient de plus en plus un élément déterminant de leur identité sociale.⁴⁴

Le travail libéré dans une économie écologique et équitable

Une économie écologique et équitable donne la priorité à la productivité des ressources naturelles rares sur la productivité du travail. Une économie écologique et équitable s'assigne pour but de réduire les inégalités. Une économie écologique et équitable est une économie de mobilisation pour faire face à la crise économique, environnementale et sociale, elle libère les énergies créatives. Une

⁴³ ibid

⁴⁴ Méda Dominique et Vendramin Patricia « Les générations entretiennent-elles un rapport différent au travail ? », SociologieS, 2010

économie écologique et équitable recherche la satisfaction réelle des consommateurs et non la maximisation de leur consommation.

Il est aisé de constater que toutes ces caractéristiques redonnent un sens très fort au travail. Les principes de Taylor de division des tâches ne sont plus de mise ; au contraire c'est la collaboration des différentes fonctions de l'entreprise et de ses partenaires qui permet de trouver les solutions systémiques d'économie des ressources. Les collectifs de travail sont soudés par la réduction des inégalités et l'urgence des défis et non plus divisés et individualisés. Les salariés en contact avec le public ne se sentent pas en porte-à-faux éthique par rapport aux clients.

Mobilisés pour répondre à l'ampleur des enjeux les travailleurs pourront s'arracher à la fatalité et la routine du « gagner sa croûte », à l'angoisse générée par l'exacerbation de la compétition interindividuelle et le chômage, ils pourront démontrer toutes leurs capacités créatives.

Réconcilier les personnes avec le travail c'est également prêter attention aux rapports sociaux au travail. Il s'agit en particulier d'explorer les opportunités de renversement du rapport de force actionnariat/communauté des travailleurs, qui impacte défavorablement l'économie réelle et crée des tensions considérables au sein des entreprises en privilégiant les impératifs de rentabilité à court terme, qui favorisent les phénomènes de souffrance au travail. Une économie écologique est étrangère aux activités spéculatives, ce qui impacte favorablement l'emploi et les conditions de travail. Au-delà de la nécessaire réduction des inégalités salariales par un resserrement de la grille des salaires, l'évolution des rapports hiérarchiques suppose une évolution de la gouvernance des entreprises, préalable à toute démocratisation de leur fonctionnement. Sur les modèles de gouvernance, il faut s'interroger sur la diffusion des modèles de type coopératif/ associatifs ainsi que sur un autre versant, explorer les opportunités de généralisation de pratiques de RSE sincères.

Sur ce premier aspect, même si l'emploi associatif et coopératif, ferments de la transition écologique, est en forte hausse (7 % et 8 % du PIB et emploie un salarié sur dix) les freins à la généralisation de ce type d'activités sont nombreux. Ils tiennent tout d'abord aux limites endogènes au développement de l'ESS : sobriété entrepreneuriale, faible diversité des activités, limites liées aux sociétés de personnes, des modes de régulations salariales hétérogènes...

5. Partager le travail pour conjuguer croissance lente et emploi pour tous

Pour éviter que le ralentissement de la croissance promis aux vieux pays développés, ayant déjà atteint un niveau de vie non soutenable, ne dégénère en crise sociale majeure avec un taux de chômage insupportable, une seule solution : le partage du travail. Mais une baisse de la durée du travail, toutes choses égales par ailleurs, entame la compétitivité des productions soumises à la concurrence mondiale. Pour rétablir la compétitivité d'un pays (et donc sa résistance économique et sociale dans un contexte de libre échange) on peut imaginer de compenser par une hausse de compétitivité dans les domaines non soumis à la concurrence mondiale.

Une proposition serait de baisser le coût de l'Etat-providence et d'étendre la sphère de l'économie sociale et solidaire en tablant sur l'initiative citoyenne et le bénévolat. Des mesures telles que l'engagement d'y consacrer une partie de son temps libéré par la baisse de la durée du travail ou en contrepartie de prestations issues de la solidarité nationale pourraient permettre cette économie.

On pourrait imaginer que, en libérant l'auto-organisation sur une base locale de ce temps disponible, qui réunit forcément des compétences et des motivations diversifiées, des services issus de l'initiative locale et répondant mieux aux besoins se substituent aux services publics standardisés ou

aux coûteux services privés, atteints souvent de dérive bureaucratique. En fonction de l'expérience, un encadrement souple de ces innovations sociales pourrait être édicté au niveau national. L'initiative locale citoyenne peut aussi aider à amorcer le changement des modes de production et de consommation vers un développement durable.

L'auto-organisation correspondrait en même temps à une forme d'autodéfense de la société face à la pénurie et à l'effritement des services publics: fermeture des bureaux de poste dans les zones rurales, fermeture des écoles maternelles, des crèches, baisse de l'aide aux personnes âgées... Elle serait facilitée par la reconnaissance du temps bénévole, elle permettrait d'entretenir et de développer des compétences laissées en friche par le chômage et l'exclusion sociale, de redonner sens au travail gratuit.

L'auto-organisation sera facilitée par une vie locale citoyenne et la communication avec les TIC. Cette auto-organisation sur une base locale peut aussi dessiner progressivement des formes d'alternatives durables aux filières économiques existantes. Nous avons déjà l'exemple des AMAP qui résolvent le problème du revenu des agriculteurs et de l'assurance sur la qualité des produits demandée par les consommateurs tout en réduisant grâce aux circuits courts, les émissions de gaz à effet de serre par rapport à la logistique de la grande distribution. Mais on peut aussi évoquer les monnaies complémentaires, ...

Pour que ces voies d'initiative citoyenne prennent racine le terrain doit être préparé. Il faut éliminer les réglementations qui y font obstacle, observer, évaluer les initiatives et faciliter leur essaimage, permettre aux collectivités territoriales de les coordonner et de les encourager.

6. Donner un avenir à la jeunesse

La jeune génération qui est plus exposée aux emplois précaires est également celle qui semble considérer ces trajectoires instables comme normales. Entre intériorisation d'une conception libérale du marché du travail et évolution vers une conception « polycentrique » de l'existence, c'est-à-dire une conception de la vie et un système de valeurs organisés autour de plusieurs centres (le travail, la famille, les relations amoureuses, les loisirs, l'engagement...), comment sont vécus ces trajectoires heurtées ?

Il n'est pas certain que le CDI à vie soit l'idéal type du rapport à l'emploi pour les jeunes. La possibilité d'alterner des périodes d'emploi, de non emploi, de formation, cette souplesse dans le rapport à l'emploi est connotée très positivement. La question centrale est alors moins d'ordre statutaire que celle de la sécurisation des périodes de transition. La fondation internet nouvelle génération (FING) dans son scénario *CDI, c'est fini*⁴⁵ explore les mutations du rapport au travail à attendre de la « recherche constante de flexibilité de la part des entreprises, de l'individualisation et de la délinéarisation des parcours professionnels associée à l'aspiration à "travailler autrement pour vivre autrement", de l'évolution accélérée des métiers et des compétences. »

FING - LE SCENARIO CDI, C'EST FINI : QU'EST-CE QUI CHANGE DANS CE SCENARIO ?

Les cadres traditionnels du travail explosent

Le contrat à durée indéterminée et à plein temps cesse d'être une référence, et même un objectif. Par choix, par obligation ou un peu des deux, une majorité d'individus travaille à temps partiel, sur des contrats courts, et cumule plusieurs emplois, missions et autres activités. La distinction entre travail salarié et indépendant, activités associatives, bénévolat, formation, etc., se brouille.

Les rythmes de vie s'individualisent de plus en plus, chacun cherchant à articuler au mieux les activités rémunératrices, le temps consacré à des passions ou des engagements et le temps familial.

On travaille toujours «à distance» de quelque chose et quelqu'un, même lorsqu'on est inséré dans une communauté de travail. Les individus multi-employés doivent disposer de leur propre équipement et pouvoir travailler où qu'ils se trouvent.

Les compétences et le réseau, actifs-clés de l'individu

Le réseau forme la base à partir de laquelle on construit son itinéraire, on trouve des contrats, on travaille. Avec le temps, cette base offre plus de stabilité et permet de prendre plus de risques.

Les individus sont seuls responsables de leur développement professionnel. L'entraide y joue un rôle central : on forme pour être formé à son tour, on recommande quelqu'un pour être soi-même recommandé...

Un effet domino sur...

... Les espaces de travail, qu'il faut réinventer pour s'adapter à la multiactivité, au turnover et à la très forte variabilité des effectifs en fonction des projets.

... La formation et la recherche d'emploi «tout au long de la vie», dont on attend plus de mobilité et de transversalité, pour pouvoir plus aisément changer de métier ou exercer plusieurs activités à la fois.

... Les systèmes sociaux, qui doivent offrir un filet de sécurité à des itinéraires de vies de plus en plus complexes et différenciés.

⁴⁵ <http://fing.org/?CDI-c-est-fini>

Ce scénario fait peser certaines menaces sur la stabilité des relations sociales et conforte une atomisation des individus, « toujours reliés mais toujours seuls ». Par ailleurs il est très fortement inégalitaire, la capacité à tirer parti d'un réseau étant dépendante de la qualification mais également du milieu dont sont issus les individus. Mais ce scénario tire le fil de la discontinuité des carrières et offre des pistes de réflexion pour insérer de la continuité, celle de la sécurisation des parcours dans ces trajectoires heurtées. Il pointe notamment plusieurs pistes en ce sens :

- En permettant l'exercice d'un réel choix en sécurisant les parcours professionnels discontinus, voire en assurant un revenu minimal de vie
- En créant de nouvelles formes de solidarité et d'investissement sur le capital humain : droit personnel à la formation tout au long de la vie, formation et coaching réciproques et intergénérationnels, reconnaissance de toutes les expériences y compris bénévoles et associatives...
- En favorisant le développement de nouvelles structures-supports : réseaux d'indépendants, portage salarial, espaces de coworking, lieux de travail repensés...

Une économie écologique et équitable doit être attentive aux personnes, à leur prise en compte comme un être global. Elle doit garantir les transitions de vie.

E. Le retour de la régulation

Trente années de dérégulation et de culte aveugle du marché ont mis en danger les équilibres économiques, sociaux et environnementaux de la planète. La marche de l'humanité vers un avenir durable, dans le temps court qui est imparti en raison de la crise climatique, exige de bâtir sans complexe, mais dans un cadre démocratique, de nouvelles régulations.

1. Un principe d'intérêt général dans les normes de droit

Le droit international a besoin du rétablissement de la prévalence de l'intérêt général sur celui du libre jeu des intérêts particuliers. La mise en concurrence sans garde-fou des forts et des faibles aboutit à un renforcement des forts au détriment des faibles, elle fait progresser la violence. Pour contrebalancer le pouvoir oligopolistique des firmes multinationales, pour prévenir les guerres suscitées par l'accès aux ressources devenues plus rares, pour permettre la résorption des inégalités de richesse, des principes d'intérêt général doivent être édictés au niveau de la communauté internationale, permettant de gérer les biens communs et de prévoir des clauses de sauvegarde.

2. Les insuffisances des instruments de marché pour faire face à la crise environnementale

La conversion en équivalent monétaire⁴⁶ des impacts (externalités) de l'activité humaine sur l'environnement, solution prônée par les adeptes du tout marché, montre ses limites. Ainsi le marché des permis d'émission de CO2 de l'Union Européenne s'est révélé jusqu'ici incapable d'établir un prix dissuasif permettant de ralentir les émissions et fait l'objet régulièrement de détournements de son objectif. Le recours parallèle à la réglementation est nécessaire.

3. La régulation de la finance

L'innovation financière débridée conduit à la formation de bulles génératrices de crises. Elle aboutit à ce que les investisseurs se détournent du financement de l'économie préférant les gains à court terme de la spéculation. Les gouvernements face à la menace d'un assèchement des crédits à l'économie n'ont d'autres choix que de renflouer les institutions financières lorsque les bulles éclatent. C'est ainsi que la crise financière de 2008 a conduit à la crise des dettes souveraines, privant les Etats de leurs moyens d'intervention.

Il est donc urgent de mettre en œuvre les solutions déjà largement discutées :

- L'encadrement de l'innovation financière (ex : interdiction des opérations sur certains dérivés)
- La mise en place d'une taxe sur les transactions financières pénalisant la spéculation
- La séparation étanche des activités de banque de dépôt et de banque d'investissement
- La mise à l'index des paradis fiscaux
- La transparence des instruments de placement et la promotion de l'investissement socialement responsable (ISR).

4. Une politique au service du développement durable

Une mobilisation de tous les acteurs est nécessaire pour vaincre les inerties et transformer le mode de développement actuel en un développement durable. C'est aux institutions publiques de montrer la direction et d'établir les règles qui favoriseront la transition.

Un pilotage par objectifs avec des indicateurs appropriés, déclinés au niveau des acteurs économiques

Montrer la direction, qualifier les caractéristiques d'un développement durable, définir les étapes à parcourir et vérifier l'efficacité des actions entreprises. A tous les niveaux, mondial, européen, national et territorial, de façon coordonnée, les objectifs doivent être définis avec les indicateurs qui mesureront l'atteinte des objectifs, en concertation avec les parties prenantes. Ils doivent faire l'objet d'un affichage et d'une publicité très forte afin de permettre une appropriation et de supplanter les indicateurs en usage actuellement, tels que le PIB, qui ne renseigne pas sur les progrès

⁴⁶ Economicisation de l'écologie

accomplis. Ils doivent être déclinés au niveau des entreprises, donnant notamment un cadre à leur rapport RSE, et des consommateurs.

Une fiscalité et une réglementation cohérentes

La fiscalité est un puissant moyen d'incitation. La réglementation donne un cadre aux opérations économiques. Effectuer un diagnostic sur les effets sociaux et environnementaux de la fiscalité et de la réglementation serait très utile.

Ce diagnostic permettrait l'élimination des subventions nuisibles à l'environnement (cf. PAC, ...) ou à l'emploi, l'élimination des réglementations qui font obstacle au progrès écologique et social. Il permettrait aussi d'envisager une discrimination positive, au point de vue fiscal et réglementaire, en faveur des initiatives favorables à l'environnement et à la cohésion sociale.

Sur cette base pourrait être bâtie une fiscalité environnementale complétée et une fiscalité plus fortement redistributrice afin de pallier à la précarité énergétique.

Assurer les moyens financiers de la transition

Les acteurs économiques sont incapables spontanément de prendre en compte l'horizon de long terme. Des mécanismes adéquats de financement, prêts bonifiés, crédit d'impôt, Investissement Socialement Responsable,..., devront être trouvés afin de permettre les investissements nécessaires à la transition.

5. Une politique démocratique associant tous les acteurs

Que ce soit au niveau mondial, à travers des processus comme les sommets de la terre, les négociations sur le climat, la biodiversité, ou les conventions de l'OIT, au niveau européen, national et territorial, les parties prenantes doivent être associées à la définition des objectifs et des politiques.

Il conviendra ensuite de contractualiser les objectifs. La définition des obligations en matière de RSE pour les entreprises peut être un exemple d'une telle contractualisation.

Dans de nombreux domaines, la multiplication des innovations, des initiatives peuvent permettre de réorienter le mode de développement, à travers la consommation et la production.

Pour nourrir ce propos et lui donner un caractère plus concret, il convient de décrire les types d'action qui peuvent être ainsi lancées :

- Le lancement de l'Action 21 engagé à Rio en 1992 qui avait permis la propagation des agendas 21 locaux devrait être suivi d'une nouvelle génération d'agendas 21 ;
- L'élargissement dans la même logique des Stratégies nationales de développement durable en intégrant des initiatives en direction d'une économie verte, des dispositions de régulation économique et des processus de co-construction des politiques publiques ;
- La prise d'engagements des entreprises dans le cadre d'une responsabilité sociale et environnementale ;
- La mise en place de plateformes collaboratives permettant les échanges d'expériences, le renforcement de la qualité des initiatives et surtout d'accroître leur nombre.

III. LA RETERRITORIALISATION NECESSAIRE

A. L'économie écologique est une économie par nature territorialisée

1. Pourquoi une reterritorialisation ?

Rappelons le (voir p 28) la transition vers une économie écologique implique des contraintes fortes. Face aux risques liés aux changements climatiques, il est indispensable de limiter les émissions de gaz à effet de serre, et en particulier celui de CO₂, dans l'atmosphère. Pour limiter le réchauffement climatique nous devons impérativement diviser par 4 nos émissions. Nous devons également préserver la biodiversité, richesse irremplaçable pour les générations futures. L'évolution souhaitée devra également répondre aux aspirations du plus grand nombre en donnant à chacun les moyens de son propre développement. La contrainte d'un cadre démocratique est également à prendre en compte, tant pour l'organisation politique que pour celle des entreprises. Elle suppose une diminution du niveau des inégalités.

La triple crise (sociale, économique, écologique) que nous traversons, sur fond de mondialisation et de concurrence exacerbée, conduit à un questionnement de nos modes de production. Certes, la mondialisation de la production organisée par quelques firmes géantes multinationales a permis une expansion du PIB mondial et le décollage des pays dits émergents avec une hausse du niveau de vie moyen de populations confinées auparavant dans la pauvreté. Mais la mondialisation montre ses limites : non seulement ce développement se fait au détriment de l'environnement et de la santé globale de notre planète, mais, mettant en concurrence les travailleurs de la planète, il s'accompagne de destructions d'emplois, d'une précarisation et d'une paupérisation d'une partie de la population, d'aggravation des conditions de travail, en particulier dans les anciens pays dits « développés ». Cette globalisation avec l'éloignement des centres de décision ressenti par les salariés et par les consommateurs accentue les risques et l'absence de maîtrise par les citoyens de leurs conditions de vie. Dès lors il n'est pas étonnant que les partisans du développement durable, qu'ils soient dirigeants politiques, dirigeants d'entreprise ou simples citoyens, recherchent de nouvelles voies pour un développement plus harmonieux. Parmi les pistes proposées, celle de la territorialisation de l'activité économique figure en bonne place. C'est cette voie que nous proposons d'étudier dans ce chapitre.

L'économie territoriale est jusqu'ici façonnée par les filières mondialisées, et réglée par la concurrence entre territoires et l'hyperspécialisation en fonction des dotations de facteurs. Cela engendre une fragilité de tissus économiques mono-activités, un épuisement des ressources naturelles, des inégalités croissantes avec une polarisation entre zones de richesses et zones de pauvreté, des migrations contraintes des populations, ... Une économie écologique et équitable, au contraire, recherche un développement territorial le plus harmonieux possible, utilisant au mieux les ressources locales au service du bien-être des populations.

Le territoire est le lieu où s'organisent les identités, les relations sociales, culturelles, économiques et politiques. C'est donc le premier lieu où peuvent s'affirmer des choix, des arbitrages entre plusieurs

voies possibles. Pour que la mutation soit effective, il faut des organisations territoriales efficaces, capables de reprendre la main sur les conditions de vie des populations et de faire face aux besoins (écosystèmes dégradés, métropoles surpeuplées, territoires fragilisés, populations déplacées, zones de non-droit, zones rurales délaissées...).

Les territoires sont les plus proches des citoyens et donc les plus aptes à permettre une élaboration démocratique du « futur que nous voulons ». Les territoires connaissent les besoins des citoyens. Ils sont les plus aptes à mener les expérimentations qui permettront de découvrir les voies de transition vers une économie écologique et équitable et de bâtir les ripostes aux risques environnementaux et sociaux. L'économie écologique territorialisée n'implique pas le retour à l'autarcie mais une articulation harmonieuse entre les diverses échelles, du local au global. L'objectif des territoires est de reconquérir la maîtrise de leur développement économique et social en liaison avec les échelons nationaux et internationaux.

2. Une économie qui connaît son territoire

Connaître les flux pour optimiser l'usage des ressources

Connaître son territoire, c'est connaître les flux économiques, matériels, culturels, énergétiques, qui traversent le territoire et sont échangés avec l'extérieur. Comme le constate Pierre Calame (*Essai sur l'oeconomie*, 2009) « le territoire, c'est-à-dire la ville et le réseau de villes, le bassin d'emploi ou d'habitat, est appelé à jouer un rôle croissant dans un système mondialisé. C'est à ce niveau que peuvent s'organiser les cohérences économiques, sociales et environnementales de la société de la connaissance. Une véritable oeconomie territoriale implique que chaque territoire soit en mesure d'organiser ses échanges internes pour tirer au maximum parti de ses atouts, et, pour cela, de connaître et maîtriser ses échanges avec l'extérieur. (...)Compte tenu du caractère abstrait, déterritorialisé de notre économie, un territoire ignore tout ou presque de son propre métabolisme. Une grande ville moderne connaît infiniment moins bien son fonctionnement réel, les flux d'échanges internes et les flux d'échanges avec l'extérieur, l'énergie et les ressources naturelles consommées, l'état même de ses capitaux matériels, immatériels, humains et naturels que ne le connaissait le moindre village traditionnel chinois d'il y a 2000 ans. Tout simplement parce que, pour ce village, la connaissance de son métabolisme était la condition de la survie. Aujourd'hui, nos grandes institutions publiques et nos grandes entreprises n'éprouvent aucun besoin de produire ces informations. » C'est par la connaissance de ces flux que l'on parviendra à anticiper les besoins et maîtriser la consommation de ressources naturelles ou d'énergie, à réduire la pollution, à créer les conditions d'un mieux vivre ensemble. Une connaissance du capital naturel, technique et humain présent sur le territoire est en outre indispensable à cette transition vers une économie écologique.

Connaître ses ressources naturelles

C'est la partie souvent la mieux connue du territoire : inventaire géologique, agricole, hydraulique, énergétique, biodiversité, etc. mais elle devra être complétée par un aspect dynamique (Comment évoluent ces ressources ?) et par un inventaire des déchets produits lors de l'utilisation de ces ressources, ces déchets pouvant alors être soit de nouvelles ressources, soit des polluants à traiter.

Il sera alors possible de mettre en face de l'usage de ces ressources, soit une comparaison avec d'autres territoires, soit un catalogue de bonnes pratiques. C'est ce que propose la DATAR à différents échelles territoriales (région, département, mais également à des niveaux plus fins tels que

les bassins de vie, les aires urbaines, les zones d'emploi, les unités urbaines) en analysant différents indicateurs par exemple :

Pour la gestion de l'eau :

- [Prélèvements en eau pour l'agriculture / Départements](#)
- [Prélèvements en eau pour l'industrie / Départements](#)
- [Prélèvements en eau pour l'usage domestique / Départements](#)

Pour les déchets :

- [Evolution de la quantité de déchets ménagers collectés par habitant / Départements](#)
- [Quantité de déchets ménagers et assimilés collectés par habitant / Départements](#)
- [Taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés / Départements](#)

Pour l'agriculture :

- [Part de l'agriculture biologique dans la surface agricole utile / Départements](#)
- [Evolution de la surface consacrée à l'agriculture biologique / Départements](#)
- [Conservation et gestion de la biodiversité et des ressources naturelles](#)

Connaitre les hommes et les femmes du territoire, anticiper les mutations

La transition vers une économie écologique doit s'appuyer sur une connaissance fine des compétences et des ressources humaines dont dispose les territoires, tant en termes de capital individuel, qu'en termes d'organisation sociale. Cela implique d'accompagner l'évolution des métiers. Il s'agit d'anticiper les restructurations industrielles et leurs impacts sur l'emploi, d'adapter les compétences au regard des évolutions du contexte et de sécuriser les parcours individuels. La gestion territoriale des emplois et des compétences (GTEC) peut en être l'instrument privilégié. Dans une perspective d'anticipation, d'aide à la décision, la GTEC doit être intégrée dans une démarche prospective élargie afin de fédérer l'ensemble des acteurs autour d'un projet commun (cf.B1 ci-dessous).

La prospective territoriale est une étape importante de la transition vers une économie écologique territorialisée. Elle vise à anticiper, à des horizons plus ou moins éloignés, les évolutions désirables ou non désirables⁴⁷. S'engager dans une démarche prospective, c'est dépasser le prolongement de données statistiques existant sur un territoire pour construire de façon partenariale un projet de territoire. L'exemple de l'initiative alsacienne de Transvers'Al, GTEC lancée fin 2008 est révélatrice de la plus-value qu'apporte l'échange d'informations entre acteurs du territoire. Cette expérience est notamment décrite par Christophe Everaere et Catherine Glee (IAE Université Lyon 3) dans une communication intitulée *Observatoire de l'évolution des emplois et des compétences de la ville de Lyon: une contribution à une GRH Territoriale durable ?*⁴⁸ :

« Un important travail d'échanges d'information (sur les diagnostics des entreprises ou des secteurs) et de coordination (« qui fait quoi ») a été réalisé et permis par une connaissance préalable des acteurs du territoire. Des outils informatiques ont appuyé ce travail de partage et de mise en commun

⁴⁷ *Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés*, Belin

⁴⁸ Communication présentée à Conférence sur le développement durable – Université Montesquieu - Bordeaux 4, Bordeaux les 15 & 16 septembre 2011 – Développement durable, Territoires et localisation des entreprises : vers une attractivité durable ? <http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/pdf>

d'informations (site Internet : www.transversal-sudalsace.fr; espace numérique de travail, documents en ligne). Partage d'informations, principe de confiance mutuelle et de réciprocité : le Forthac (OPCA du textile) a fourni beaucoup d'informations sur la situation économique et sociale du secteur. Lesquelles informations ont été croisées avec les OPCA des autres branches du territoire afin de détecter des flux d'emplois complémentaires (des besoins ici, des excédents là) et des natures de compétences compatibles. Mutualisation des services et meilleure connaissance de la contribution des autres acteurs du territoire : chaque acteur (dont Pôle Emploi) peut continuer son travail, en ayant une meilleure connaissance des apports des autres structures et proposer ainsi aux entreprises une offre plus globale de services possibles en intégrant, par exemple, un guide des formations professionnelles disponibles sur le territoire, et en pouvant indiquer à leurs interlocuteurs « qui » peut les aider en fonction de la nature de leurs problèmes : la CCI, leur branche professionnelle, leur OPCA, la Directte, la Région pour des appuis au conseil ou au diagnostic, etc. Les différents partenaires, dont les partenaires sociaux, disposent ainsi d'une somme d'informations importantes, mises à jour régulièrement, sur les mouvements d'emploi, l'offre de formation, les métiers sources (emplois appelés à être supprimés) et les métiers cibles (emplois appelés à devoir être pourvus). » On voit ici qu'une économie à l'écoute de son territoire et de ses acteurs est une économie qui se prépare aux mutations futures.

Connaître les ressources économiques et techniques du territoire

La connaissance fine des activités économiques et des technologies présentes sur le territoire, des liens qu'elles ont développé à l'intérieur du territoire (clusters) ou non, des relations qu'elles entretiennent en amont et en aval de leur filière à l'intérieur ou à l'extérieur du territoire, permet d'établir un diagnostic précis des atouts et des faiblesses du territoire et de développer une stratégie de développement durable capable d'orienter les investissements à réaliser sur le territoire. Par exemple l'âge des équipements installés permet de repérer les opportunités à les renouveler avec des technologies plus performantes au regard de l'économie de ressources et du respect de l'environnement. La modernisation des installations industrielles signifie un engagement pour l'avenir qui pourra être consolidé par la mise en place des éléments d'une économie circulaire. L'implication des échelons syndicaux territoriaux peut grandement faciliter cette réflexion. Les relations établies par une filière avec des centres de recherche implantés dans le territoire sont un gage de développement et d'innovation. La géographie des principaux flux d'échange avec d'autres territoires induits par la sous-traitance, l'approvisionnement, les livraisons, ..., des principales activités économiques du territoire est utile pour visualiser les flux entrants et sortants, les émissions de CO2 des transports afférents, et élaborer un diagnostic à partager avec les territoires concernés.

Des indicateurs pour se situer par rapport à des enjeux globaux

L'inventaire décrit ci-dessus permet de situer le territoire par rapport à des enjeux planétaires globaux. Pour cela le passage par des indicateurs territoriaux est indispensable. De nombreux travaux, menés par des acteurs multiples (DATAR, collectivités territoriales, Conseil économiques, sociaux et environnementaux régionaux, Association des régions de France⁴⁹ ...), sont en cours pour définir des batteries d'indicateurs de développement durable rendant mieux compte des réalités territoriales. La constitution de ces indicateurs territorialisés peut répondre à plusieurs logiques, celles de guider les politiques publiques en amont, de les évaluer en aval, d'informer et de sensibiliser les populations, mais également de comparer les territoires.

⁴⁹ Marlier G., 2012, *De nouveaux indicateurs régionaux pour un nouveau modèle de développement durable*, Encyclopédie du développement durable, <http://encyclopedie-dd.org/encyclopedie/territoires/de-nouveaux-indicateurs-regionaux.html>

DES INDICATEURS SYNTHETIQUES REGIONALISES

« Tous les référentiels n'ont pas recours aux indicateurs synthétiques, qui sont souvent jugés trop imprécis ou réducteurs. Mais bien utilisés, ceux-ci possèdent toutefois une certaine pertinence et un atout majeur : leur vertu pédagogique. Ils constituent en effet de précieux outils pour communiquer sur le développement durable. Cinq principaux indicateurs synthétiques peuvent être mobilisés par les régions françaises. Le premier d'entre eux est le PIB, qui reste indispensable pour mesurer les évolutions conjoncturelles de l'économie nationale. Seul le référentiel de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) y fait référence, alors que le PIB reste pertinent au niveau régional, à condition d'être manié avec précaution : moins précis, il nécessite d'être croisé avec d'autres indicateurs. Au niveau infrarégional, il perd toute pertinence.

L'Empreinte Ecologique mesure l'ensemble des surfaces biologiquement productives nécessaires pour répondre aux besoins humains. A titre d'exemple, la capacité écologique du Nord – Pas de Calais est de 0,7 hectares globaux tandis que son empreinte écologique est de 5,4 hectares. Cet indicateur se distingue par son aspect pédagogique : il met clairement en lumière la distorsion existante entre les ressources naturelles – limitées – et l'usage que nous en faisons. Il constitue toutefois une « boîte noire », dont la construction reste obscure. C'est même une marque déposée par les chercheurs anglais qui l'ont inventé, dont l'usage est payant. L'Association des Régions de France (ARF) collabore avec des chercheurs afin d'offrir aux régions l'opportunité de calculer elles-mêmes leur empreinte écologique. Pour cela, il est nécessaire de déconstruire l'indicateur afin de comprendre son armature, avant de le bâtir à nouveau à partir de données librement accessibles. Une fois ce travail accompli, l'empreinte écologique tombera de fait dans le domaine public.

L'IDH est historiquement le premier indicateur alternatif au PIB (il a été créé par le PNUD en 1990). Il prend en compte la valeur de la production, la santé et l'éducation mais ne se prête guère à une territorialisation. C'est pour cette raison que le chercheur Aurélien Boutaud a créé l'IDH-2, dont la construction repose sur l'agrégation de trois indicateurs : l'espérance de vie à la naissance, le revenu fiscal médian des ménages par unité de consommation et le pourcentage de la population adulte diplômée. Mesuré chaque année depuis 1999 à l'échelle des régions françaises, l'IDH autorise également un suivi dans le temps. Il supporte également des déclinaisons infrarégionales au prix de quelques adaptations mineures. En Nord – Pas de Calais, il a même été calculé à l'échelle communale. Pour toutes ces raisons, l'IDH-2 a été sélectionné pour figurer dans le référentiel de l'ARF.

L'Indicateur de Santé Sociale des Régions Françaises a été créé en 2009 par plusieurs chercheurs (en particulier Florence Jany-Catrice) à partir d'une démarche participative. Indicateur composite, il intègre huit grandes dimensions du développement humain : revenu, travail et emploi, éducation, santé, logement, justice, lien social et lien interindividuel. Si l'on compare les situations régionales à l'aune de l'ISS, l'Ile de France perd 16 places par rapport à son classement en termes de PIB et PACA ne se situe qu'au 19ème rang. A l'inverse, le Limousin possède un faible PIB, mais il est crédité d'un excellent ISS. Cet indicateur fait partie des trois indicateurs synthétiques sélectionnés par l'ARF. Il a toutefois cessé d'être actualisé, les données nécessaires au renseignement des variables « lien social » et « lien interindividuel » faisant défaut depuis l'arrêt des Enquêtes permanentes des conditions de vie de l'INSEE en 2004.»

Source : *Les indicateurs territorialisés de développement durable*, Encyclopédie du développement durable, Rapport du groupe de travail de l'Assemblée des CESER (Conseil économique social et environnemental régional), présidé par Alain Even président de CESER de France et du CESER de Bretagne. <http://encyclopedie-dd.org/encyclopedie/territoires/les-indicateurs-territorialisés-du.html>

Au côté des indicateurs de contexte, bien souvent synthétiques, comme l’empreinte écologique, l’indice régional de santé sociale, il existe des batteries d’indicateurs fonctionnant comme de véritables tableaux de bord du développement durable sur le territoire, associant des indicateurs de contexte et de suivi. Ceux-ci sont particulièrement pertinents dans une perspective d’observation fine du territoire. L’Observatoire des territoires⁵⁰ (DATAR) a ainsi construit 54 indicateurs visant à mesurer la poursuite des 9 défis de la Stratégie Nationale de Développement Durable :

- Consommation et production durables
- Société de la connaissance (éducation et formation, recherche et développement)
- Gouvernance
- Changement climatique et énergies
- Transport et mobilités durables
- Santé publique, prévention et gestion des risques
- Démographie, immigration, inclusion sociale
- Défis internationaux en matière de développement durable et de pauvreté dans le monde
- Exemples d’indicateurs pour le défi « Consommation et production durables »
- Privilégier des procédés de production et des comportements de consommation responsables

3. Quelques exemples de l’avantage local :

Voici quelques exemples de l’intérêt d’une initiative de cohérence territoriale pour le respect des exigences environnementales et sociales.

Les potentialités d’une économie agricole territorialisée

Une agriculture territorialisée est une agriculture diversifiée. Elle produit la majorité des denrées alimentaires consommées localement, c’est-à-dire à la fois :

- des produits animaux (lait et viande), ce qui nécessite l’implantation de prairies pérennes — dont des légumineuses comme la luzerne pour éviter les importations de soja — qui amélioreront la structure du sol et sa teneur en matière organique. Le stockage du carbone dans le sol contribue à la réduction des GES ;
- La présence de productions animales sur le territoire permet la production d’engrais organiques. Ces derniers peuvent être utilisés pour la fertilisation des productions végétales telles que les céréales et le maïs, mais également les cultures légumières. Cette utilisation de matière organique d’origine locale améliore à son tour la teneur en humus du sol et limite l’utilisation d’engrais chimiques. La fabrication et le transport de ces derniers épuise des ressources non renouvelables (phosphore et potasse), nécessite l’utilisation de produits pétroliers et est à l’origine d’importantes émissions de GES (engrais azotés sous forme de nitrate d’ammonium).

⁵⁰ <http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr/enjeux-th-matiques/d-veloppement-durable>

La coexistence, dans un même secteur géographique, de cultures diversifiées, est favorable au développement de la biodiversité, notamment des auxiliaires des cultures dont la présence est susceptible de limiter l'utilisation de pesticides.

Enfin, produire localement, c'est se donner les moyens de limiter les transports. La trop grande spécialisation des régions céréalières conduit par exemple à exporter du blé du Bassin parisien (par exemple au Moyen Orient), tandis que la spécialisation de la Bretagne en production porcine nécessite d'importantes importations de soja du Brésil ou d'Argentine.

Une agriculture territorialisée c'est également de l'emploi local non délocalisable. L'abandon de la spécialisation des régions et le retour vers des systèmes complexes de polyculture élevage entraînera une moindre spécialisation des exploitations. La conduite de ces systèmes, plus complexe, nécessitera davantage de main d'œuvre. Les parcelles seront nécessairement de dimension plus réduite.

Par ailleurs, une meilleure répartition des productions entre les bassins de vie nécessite la création d'outils de transformation agroalimentaire dont la dimension sera plus réduite que celle des outils attachés à des régions spécialisées. Par définition, si l'agriculture est territorialisée, les entreprises agricoles et agroalimentaires resteront attachées au bassin de vie dont la population consommera les produits. L'agriculture territoriale favorise ainsi les circuits courts mais aussi les coopérations entre territoires comme moyen de renforcer et de prolonger les actions locales, d'approfondir la stratégie du territoire sur le long terme.

L'expérience du CEDAPA, une illustration de la priorité à donner à la productivité des ressources par rapport à la productivité du travail sans que le revenu soit amputé.

Le Centre d'études pour un développement agricole plus autonome (CEDAPA) est une association d'éleveurs créée en 1982 par André Pochon. Le CEDAPA est à l'origine de ce qu'on appelle l'agriculture écologiquement intensive qui concilie l'économie, l'environnement et le social.

La méthode du CEDAPA consiste à nourrir les animaux le plus longtemps possible au pâturage, moins coûteux à produire que le maïs. A l'herbe est associé du trèfle, légumineuse qui capte l'azote de l'air et le transforme en élément nutritif pour la prairie. Il n'est pas nécessaire alors d'apporter de l'engrais chimique, les déjections épandues par les animaux au pâturage suffisent.⁵¹

« L'objectif du CEDAPA à sa création était de montrer qu'avec l'agronomie retrouvée, la prairie comme base de l'alimentation des ruminants, la production de fumier et de compost (parce que les animaux sont logés sur litière), en comparaison avec l'agriculture conventionnelle, l'agriculture durable produit autant en dépensant moins. D'où une forte valeur ajoutée : jusqu'à 60 % contre 30 % pour l'agriculture conventionnelle. L'expérience du CEDAPA a fait des émules et a débouché sur le réseau Agriculture durable – le RAD – qui coordonne 30 associations sur l'Ouest de la France et sur le réseau « Impact » au plan national. »⁵² Ceci permet d'assurer un revenu décent aux éleveurs du CEDAPA.

	Moyenne de 10 fermes de référence des Côtes d'Armor	Ferme de Saint Bihy (agriculture durable)
Produit brut par kg de vif (bovins)	2,23 €	2,67 €
Coût de production par kg de vif (bovins)	0,99 €	1,34 €
Revenu par kg de vif (bovins)	0,24 €	1,33 €

Une étude de l'INRA sur un échantillon d'élevages bovins dans cinq régions de France a corroboré les affirmations du RAD. En règle générale les revenus (nets des amortissements) des éleveurs extensifs (élevage à l'herbe) sont sensiblement supérieurs à ceux des élevages intensifs.

Les potentialités d'une production d'énergie décentralisée

Le premier impératif d'une politique durable de l'énergie, c'est-à-dire d'une politique soucieuse d'efficacité énergétique, est de se poser la question « quels sont mes besoins ? » avant d'essayer de résoudre le problème du « comment produire cette énergie »

Tout le monde connaît le problème du chauffage d'un logement : le besoin est d'avoir une température dite « confortable ». Celle-ci peut être obtenue soit par un logement peu isolé et une consommation forte d'énergie, soit par un logement bien isolé et une consommation faible d'énergie. A l'évidence, cette seconde solution sera plus durable puisqu'elle consomme moins de ressources, et permettra d'être beaucoup moins sensible au prix de l'énergie et donc d'éviter ou d'amoinrir le problème de la précarité énergétique. Mais pour se développer cette solution exigera le développement de métiers spécialisés dans l'isolation des logements, alors que si la première option était choisie, il suffirait d'avoir des ouvriers peu qualifiés, mais il faudrait mettre la priorité sur la production d'énergie. Cet exemple montre bien que se poser la question en termes de besoin peut

⁵¹ <http://www.cedapa.com/actions.htm>

⁵² Pochon. A (2011) *Pour une agriculture efficace, sur les plans économique social et environnemental avec des produits de qualité*, Encyclopédie du développement durable

<http://encyclopedie-dd.org/encyclopedie/sciences-et-techniques/pour-une-agriculture-efficace-sur.html>

conduire à une politique radicalement différente. Cette démarche doit être reprise dans les différents domaines consommateurs d'énergie : transport, industrie, agriculture, etc., et pour chacun de ces domaines on se trouvera devant un choix : faut-il développer de nouveaux métiers ou produire plus d'énergie ?

Le choix du développement de l'énergie nucléaire en France, s'est fait en choisissant l'option « mettons à disposition de tous une énergie peu chère », qui relève donc de l'option « faible efficacité énergétique ». L'objectif n'est pas ici de critiquer ce choix qui avait ses propres raisons à l'époque, mais de constater que le nucléaire n'a pu s'imposer que « du haut » de l'appareil d'Etat et nécessite une forte concentration industrielle et une politique sécuritaire. Un ensemble de contraintes qui se prête mal à cette demande de démocratie. Les risques divers liés à cette filière tout au long de son déploiement, de la mine aux déchets, sont tellement importants que l'innovation locale est interdite et l'organisation des sites et des transferts doit se faire sur un modèle quasi militaire. Le problème des déchets radioactifs ne peut pas non plus se traiter de manière démocratique : il est impératif de trouver un lieu de stockage même si toutes les régions refusent. De plus, le nucléaire a besoin pour être rentable d'une consommation importante et continue, et ne favorise donc pas là non plus un comportement vertueux d'économie d'énergie qui lui-même est source d'innovation.

A l'inverse, une politique écologique de l'énergie, commencera par évaluer les besoins, cherchera à les minimiser, puis à les satisfaire en utilisant prioritairement les ressources de son territoire, puis en utilisant l'énergie venue d'ailleurs.

En reprenant l'exemple du logement, cela veut dire que la politique menée consistera d'abord à faire un diagnostic thermique de l'ensemble du parc de logement, puis de veiller avec la chambre de commerce de l'artisanat au développement des compétences requises et enfin de faire se rencontrer les propriétaires du logement, les artisans compétents, les experts, et les financeurs afin d'assurer le déploiement de cette politique. Ce n'est qu'après cela que se posera la question du choix de l'énergie.

Chacun des domaines consommateurs d'énergie fera l'objet d'une démarche similaire : évaluation des besoins et moyens de les satisfaire, et c'est ce bilan qui fournira les données nécessaires au choix des sources d'énergie. Ainsi un territoire avec présence d'un industriel électro-intensif pourra avoir un choix différent d'un territoire à plus faible consommation.

Les énergies renouvelables ont un double avantage : elles se positionnent très favorablement dans la lutte contre l'effet de serre et la réduction des rejets de gaz carbonique dans l'atmosphère, et elles se prêtent bien à un traitement démocratique. Leur production est par nature décentralisée permettant de gérer de façon intelligente les ressources locales existantes (solaires, hydrauliques,..) ou à créer (méthanisation de déchets, biocombustibles..) et de créer des emplois sur le territoire. Chaque territoire peut choisir son niveau de dépendance ou d'indépendance, l'énergie qu'il souhaite développer en fonction des ressources locales, les modalités de recherche d'économies d'énergie, les modes de propriété des moyens de production voire d'exploitation. Cela favorise donc des expériences très différentes et par là même les innovations et les développements d'entreprises et d'emplois locaux. Cette production locale d'énergie donne tout son sens aux « smart grids » ou réseaux intelligents, qui permettent d'être tantôt producteur tantôt consommateur, et devraient permettre une diminution des pertes dans les réseaux et une optimisation de la consommation.

Cependant, ces énergies ont presque toutes un caractère intermittent (en particulier solaire et éolien) et au moins pour le demi-siècle à venir, elles ne pourront assurer seules la continuité de fourniture d'électricité, sans recourir à un combustible intermédiaire pour assurer cette continuité de production. La connexion à un réseau assurant une continuité de fourniture reste donc indispensable. On comprend alors pourquoi la définition même d'une politique énergétique doit

faire l'objet d'un débat démocratique au niveau national et européen, mais qu'au-delà de cette définition globale, la mise en œuvre locale doit elle aussi être l'objet d'un débat. En ce sens, l'école des énergies renouvelables est une école de démocratie, dans un monde d'échanges.

Services de proximité, économie de fonctionnalité

Une économie de service de proximité est une économie par essence territorialisée, non délocalisable. C'est également une économie peu émettrice de GES, même s'il faut se garder de toutes considérations caricaturales sur la propension des activités de services à être décarbonées⁵³. Le développement d'une économie dite du quaternaire (Debonneuil) est une réponse apportée à l'augmentation de la contrainte sur les ressources. C'est un déplacement de l'acte d'achat qui ne se porte plus sur un bien avec ce que cela suppose de matérialité mais sur un nouveau service « incorporant des biens, la mise à disposition temporaire de biens, de personnes, ou de combinaisons de biens et de personnes ». Dans son rapport Economie quaternaire, une croissance durable à construire, (2010), Michèle Debonneuil explore les potentialités ouvertes par la mise en place d'une infrastructure numérique qui porterait le développement de nombreux services de proximité et la création d'emplois. Cette théorie élargit la perspective ouverte par l'économie de la fonctionnalité en ouvrant la question de l'usage de biens à celle de services.

La conversion de certaines entreprises au modèle économique de la fonctionnalité permet de concilier compétitivité et avantage environnemental, tirés par une rentabilité non pas tributaire d'économies d'échelles liée au volume des ventes mais de l'optimisation de l'usage du bien.⁵⁴ Les emplois créés par ce modèle économique sont pour une bonne part territorialisés puisque l'accompagnement serviciel (relation client et développement de la demande, de la maintenance, du recyclage) implique une proximité avec le client. Là aussi un accompagnement social est nécessaire pour permettre une transition professionnelle des salariés, la nature même des métiers étant bouleversée par ce passage à une économie davantage basée sur le service.

La Fondation Concorde (2011) propose dans un rapport sur l'émergence de l'économie de la fonctionnalité en France « un portrait-robot d'un secteur économique prêt à passer à l'économie de la fonctionnalité :

- Savoir-faire sur vente des services associés au bien vendu
- Produits / services facilement qualifiés et mesurés
- Coûts d'exploitation significatifs par rapport au coût d'investissements
- Taille critique d'un marché, pour pouvoir financer les investissements nécessaires
- Produits ou services vendus ne se situant pas au cœur du métier des clients »

⁵³ cf p38- 39

⁵⁴ Vaileanu Paun (2010), Vers une territorialisation de la valeur des entreprises : les apports d'une économie de la fonctionnalité, in Travail, Capital et Savoir dans la mondialisation

B. Une économie partenariale au service de la territorialisation

Les premiers touchés par le prélèvement des ressources naturelles, par le coût social et humain de la précarité énergétique, par les pollutions des sols ou de l'air, ou par la vulnérabilité croissante du tissu social sont bien les niveaux territoriaux. Ils sont incontestablement à la fois le lieu de formation des solidarités, les premiers à accompagner les problématiques sociales et d'emploi, les victimes des dégradations et pollutions. Ils doivent à ce titre se préparer à infléchir leurs politiques pour préparer leur transition. Cette transition économique écologique qu'implique le développement durable, devra se traduire par deux grandes attentions :

- La reprise, par les territoires, de la maîtrise des conditions de leur développement
- La capacité, pour les territoires, à résister aux chocs extérieurs, c'est-à-dire d'augmenter leur résilience.

1. Pour une stratégie co-construite avec tous les acteurs

Pour transformer progressivement l'économie territoriale en une économie durable et résiliente, la contribution de tous les acteurs doit être mobilisée afin qu'ils agissent de façon convergente. Ce sont ces forces conjuguées qui permettront de vaincre l'inertie des habitudes installées qui ont conduit à l'éparpillement, à la fragilité de l'économie non durable actuelle. Une élaboration commune permettra de dessiner progressivement une vision prospective durable pour l'économie territoriale.

Ce processus de co-construction concerne au premier chef les différents niveaux de gouvernance du territoire. Conseil régional, conseils généraux, métropoles, pays, communautés de communes, toutes ces instances sont amenées à collaborer au projet de territoire durable, chacune en fonction de ses compétences et particularités. Des processus de dialogue et d'élaboration collective sont à mettre en place, probablement sous l'égide de la région, leader naturel.

Le travail avec les organisations syndicales territoriales, les fédérations professionnelles, les principaux employeurs des territoires, les chambres de commerce, les associations citoyennes et de consommateurs, permettra de dresser le diagnostic et d'élaborer progressivement des pistes de transformation. Les Conseils économiques sociaux et environnementaux régionaux (CESER), instances existantes de dialogue et d'élaboration commune, pourraient être utiles à une projection de moyen/long terme de cette économie territoriale.

Ce travail avec les représentants des différentes forces économiques sera utilement accompagné de larges consultations de la population afin de l'associer à ces démarches.

Des échanges entre les régions sur les méthodes utilisées, les expérimentations engagées et les résultats atteints seront particulièrement riches d'enseignement.

Entreprises et territoire : d'une logique de localisation à une logique d'ancrage

Deux acteurs majeurs du développement territorial se dégagent : d'une part les entreprises et d'autre part les institutions du territoire.

Le rôle de l'entreprise est la création de valeur c'est-à-dire de fournir à la société des objets, des services, nécessaires à son développement. Pour ce faire l'entreprise rassemble des hommes, des

moyens, se situe dans un réseau de flux (matière, énergie, services) pour créer une organisation de production répondant à certaines règles communes aux acteurs, en particulier celles du marché qui définit les modalités des transactions.

Le rôle du territoire est de déterminer avec ses populations les conditions nécessaires au développement de son bien-être, et de mettre en œuvre les actions permettant sa réalisation. Pour cela il devra en particulier favoriser l'émergence ou l'implantation d'entreprises qui fourniront les biens et services nécessaires à la réalisation de ce bien-être. Travaillant sur le long terme, il veillera à ce que l'exploitation des richesses locales se fasse en préservant le capital de ces mêmes ressources.

Avant la crise, le territoire voyait l'arrivée d'une entreprise avant tout comme une manne fiscale et une source d'emplois. Pour l'entreprise, son arrivée était souvent dictée par une attractivité du territoire s'exprimant par des facilités de transport, des services annexes, un coût d'installation faible, voire des primes alléchantes. Ce sont donc des sujets dépendants fortement de l'investissement public, et l'entreprise venait en tant qu'utilisatrice de ces services ou opportunités financières et pouvait repartir à la moindre difficulté ou si une offre plus intéressante lui était faite ailleurs. Cette situation conduit sur le long terme à un gâchis économique et un climat social rempli de désespérance.

Dans une optique de développement durable, entreprises et territoires doivent passer d'une relation client fournisseur à un réel partenariat, passer de la localisation à la territorialisation.

Territoires et entreprises ne peuvent se passer l'un de l'autre et ils doivent construire des relations durables. Trois difficultés principales se présentent :

- Une entreprise est un organisme qui naît, se développe et meurt. Chaque étape nécessite des conditions différentes que le territoire devra lui fournir. Chacune des étapes devra être anticipée pour éviter des effets de crise indésirables.
- Le territoire peut vouloir opérer des changements sociétaux importants qui imposeront de nouvelles règles, parfois en rupture ou en contradiction avec les règles actuelles. Ces changements prendront du temps. Il doit donc permettre aux entreprises de fonctionner avec les règles anciennes tout en mettant en place des modes de pensée, des gestes, qui seront les bases de l'organisation socio-économique future. Il doit donc expérimenter, faire place à l'innovation permettant l'éclosion de ce changement.
- L'entreprise, comme le territoire, a besoin de relations, d'échanges avec l'extérieur. La territorialisation ne doit pas être un repli sur soi, mais bien un développement local qui ouvre sur l'extérieur. Un point important résidera dans la définition de l'équilibre entre ce qui est produit sur place et ce qui vient de l'extérieur

Les différents acteurs : leur contribution à la territorialisation de l'économie, les bénéfices qu'ils en retirent

Les acteurs économiques apportent à cette élaboration d'une projection d'une économie territorialisée durable toutes leurs connaissances des réalités de terrain, des contraintes auxquelles ils font face, des transformations envisageables, des conditions à réunir pour les mettre en œuvre. Les différentes catégories d'activités économiques présentes sur le territoire trouvent toutes un bénéfice à participer à cet exercice. Le secteur de l'économie résidentielle, intrinsèquement lié au territoire, trouvera une motivation à inventer des solutions plus efficaces au regard de des objectifs du développement durable en partenariat avec d'autres secteurs d'activité voisins. Les activités

emblématiques, présentes de longue date sur le territoire, auront l'occasion de projeter les mutations nécessaires à leur développement dans un cadre durable. Les activités dont le centre de décision est extérieur au territoire pourront argumenter vis-à-vis de celui-ci sur les atouts du territoire. Les secteurs de la recherche, les bureaux d'études et centres d'expertise trouvent une occasion d'affiner leurs méthodes, de transmettre et d'expérimenter de nouvelles solutions. Les établissements d'enseignement supérieur ont l'occasion de préciser les compétences qui seront recherchées à l'avenir.

Les instances syndicales territoriales, en raison de leur vision transversale des activités économiques, ont un rôle privilégié à tenir. Quelles sont les complémentarités à exploiter, quelles sont les chaînons, les qualifications manquantes, comment mieux répartir l'offre de travail sur le territoire, la rapprocher des lieux de vie, ... ? Le dialogue avec les représentants des différents secteurs économiques leur permet de dépasser le cadre étroit et souvent conflictuel d'une entreprise particulière.

Les associations citoyennes et de consommateurs ont un rôle éminent de remontée des besoins et alertes de la population, mais aussi d'éducation à des comportements plus durables. Elles porteront ces aspirations auprès des acteurs économiques.

2. Le rôle des collectivités territoriales dans l'animation de cette co-construction

Impulser un nouveau cadre de développement

En tant qu'instances démocratiquement élues, les autorités politiques se doivent de rendre plus explicites les souhaits d'un nouveau développement exprimés par les citoyens. C'est à partir de ce travail que pourra être construit le nouveau paradigme et donc les principales règles à respecter par l'ensemble des acteurs. Cela peut être simple sur certains sujets sur lesquels la réflexion est mature et les objectifs clairs : par exemple la contrainte carbone ou le respect des normes de pollution. Cela est plus complexe lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre de nouvelles pratiques via la recherche de consensus, il pourra alors être nécessaire de recourir à des expérimentations pour dégager de nouvelles pratiques. Dans les deux cas l'institution politique se doit d'être exemplaire à la fois par son comportement mais aussi dans ses rapports avec les autres acteurs. Par exemple en ce qui concerne la contrainte carbone il ne serait pas compréhensible que l'institution ne cherche pas à minimiser ses émissions de CO2 pour ses propres usages (chauffage des locaux, transport de services,...) De même il serait illusoire de demander aux entreprises un réel travail sur le tri de leurs déchets si n'est pas mise en place une véritable politique de valorisation de ces déchets. Autre exemple: la recherche du consensus ne doit pas seulement être menée lors de la phase de décision d'un projet, mais devra aussi être introduite dans les relations commerciales, ce dernier cas nécessitant d'expérimenter différentes approches pour mieux tenir compte de l'intérêt général.

L'ensemble de ces règles et de ces pratiques peut-être regroupées soit sous forme de charte à destination des entreprises, de stratégie RSO (responsabilité sociale des organisations) ou mieux encore, constituer l'ossature de projets tels que l'Agenda 21, ou le plan climat énergie territorial (PCET). Il est en tout cas indispensable d'avoir l'adhésion de la population à cette nouvelle dynamique pour réussir à la fois la territorialisation des entreprises et la mutation vers un développement durable. Il faut donc encore insister sur la nécessité d'organiser des rencontres fréquentes entre population, institutions et entreprises pour que cette dynamique puisse s'enclencher.

Activer une dynamique créatrice de nouveaux réseaux

Pour augmenter la part de la valeur ajoutée régionale, il est nécessaire que les entreprises s'intègrent dans des réseaux favorisant l'innovation technique ou organisationnelle, la définition de nouveaux produits ou services, C'est bien au territoire qu'il revient de veiller à ce que de tels réseaux se développent soit en les impulsant directement soit en favorisant leur création par les acteurs économiques eux-mêmes. Quelques exemples de réseaux ainsi créés :

- Réseaux autour de l'innovation technique avec des centres universitaires, centres techniques, et de développement de plates-formes d'essais permettant de tester facilement de nouveaux produits
- Réseaux de valorisation de ressources ou produits locaux
- Réseaux d'entreprises pour répondre de manière groupée à de gros appels d'offres

Ces réseaux peuvent regrouper soit des acteurs du même domaine d'activité, soit au contraire des acteurs de domaines différents qui recherchent une complémentarité.

Exemple de réseau favorisant l'innovation : Les PRIDES, outil pour les entreprises en Région PACA

Ces Pôles Régionaux d'Innovation et de Développement Economique Solidaire rassemblent des entreprises d'un même secteur d'activité en les incitant à coopérer. Pièce maîtresse du Schéma Régional de Développement Economique approuvé en Assemblée Plénière le 12 juin dernier après une concertation approfondie avec les acteurs économiques, les PRIDES s'adressent avant tout aux entreprises et aux associations d'entreprises. Un bel exemple de démocratie participative.

Pôle car il s'agit de rassembler des entreprises intervenant dans un même secteur d'activité et de les inciter à coopérer entre elles pour devenir plus fortes et plus résistantes, la mutualisation des ressources constituant un avantage collectif décisif (quand la coopération est plus efficace que la compétition !)

Régional car il s'agit, bien sûr, de constituer, au sein de l'Europe et face à la mondialisation, des « forces de frappe économique » cohérentes et structurées au niveau de la région sur des filières porteuses.

Innovation car il faut valoriser dans la production, par la mise en marché, les résultats de la créativité des chercheurs (nouveaux produits ou services). Il y a, dans ce passage de l'invention à l'innovation, de nouveaux marchés à conquérir pour nos entreprises, une source de création de richesses et d'emplois durables. Au-delà de la composante technologique, c'est une approche globale de l'innovation qui doit être envisagée tant sur l'organisation, que la création de produits, la gestion des ressources humaines, la formation...

Développement économique car, au-delà de la Recherche, il s'agit de renforcer nos entreprises, d'actionner les leviers de leur croissance interne et de leur compétitivité de sorte qu'elles produisent mieux et trouvent davantage de débouchés pour vendre leur produits et services nouveaux.

Solidaire car c'est en étant solidaires que les PME pourront trouver de nouvelles capacités de développement, face à la concurrence mondiale. Par ailleurs, les entreprises aidées par les financements publics doivent être exemplaires en matière de développement durable et prendre en compte leur responsabilité sociale et environnementale.

Une politique d'accueil responsable

L'accueil des entreprises peut se faire de manière individuelle mais plus généralement au moyen de la création de zones d'activités dont certaines peuvent avoir une vocation spécialisée permettant l'apport de services spécifiques. On distingue en général :

- les pépinières et pôle techniques à vocation d'accueil des entreprises en développement dans des secteurs innovants ou services nouveaux
- les éco-pôles accueillant les des activités souvent en forte croissance dans le domaine de l'amélioration de l'environnement
- les éco-parcs qui imposent le respect de normes environnementales de haut niveau
- les zones d'activité généralistes qui se contentent souvent du respect d'une charte

Quelle que soit la formule choisie, une démarche de territorialisation exige une animation particulière de ces zones d'accueil. D'abord il devrait être proposé un certain nombre de services facilitant les pratiques du développement durable, la figure ci-contre en indique quelques exemples.

De plus la réussite de la mise en place d'une politique dynamique de développement durable dans ces zones, repose essentiellement sur l'animation qui en est faite, basée d'une part sur l'apport d'information sur les thèmes liés à cette politique, sur leur traduction dans la politique locale et d'autre part sur l'organisation d'un dialogue inter-entreprises pour trouver les réponses optimisées, pouvant aller jusqu'à la construction d'éléments d'une économie circulaire.

Fig 6- Exemples de services à mettre en place dans les zones d'activités (ARENE)



Introduire les chaînons manquants

Au-delà de la création de réseaux, le territoire doit conduire une réflexion avec l'ensemble des acteurs sur l'absence de tel ou tel service voire même de secteur qu'il serait opportun de développer par exemple veiller à ce que les entreprises travaillant pour l'environnement ne soient pas simplement dans le domaine du curatif en bout de chaîne (traitement des pollutions, traitement des déchets non valorisables) mais couvrent aussi le domaine préventif. A titre d'exemple, en Ile de France, l'ARENE a examiné l'état du tissu industriel dans cette région pour les dix familles de ce domaine (voir ci-dessous).

Les dix grandes filières préventives avec leurs principales composantes

PRODUCTION PROPRE ET SOBRE	Conception de technologies et process plus performants, développement de logiciels. Offre de métrologie et de régulation environnementale des process. Prestations de contrôle/garantie des performances (ex. certification CO ₂).
ÉCO-CONCEPTION DES PRODUITS	Réalisations d'analyses de cycle de vie, d'études d'éco-conception, développement de bases de données et de logiciels. Prestations «retour produit». Marketing des éco-produits.
ORGANISATION DES COLLECTES ET RECYCLAGE DES DÉCHETS	Filières papier. Filière déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E). Filière déchets de déconstruction. Filière déchets plastiques.
ÉCONOMIE D'ÉNERGIE	Offre de logiciels de calculs thermiques et énergétiques. Etudes et diagnostics énergétiques. Services d'optimisation de la gestion énergétique (contrats d'externalisation). Prestations de gestion des certificats d'économie d'énergie.
ÉCO-AMÉNAGEMENT ET ÉCO-GESTION DES TERRITOIRES	Études d'impacts, évaluation environnementale de plans et programmes, de zones d'activités, offre outils / logiciels, production d'indicateurs. Conseils et études relatifs à la biodiversité et au génie écologique. Agriculture, entretien d'espaces et jardinage biologique (y compris certification).
QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DES BÂTIMENTS	Assistance à la maîtrise d'ouvrage et architecture type HQE, développement de méthodologies et d'outils d'aide à la conception, certifications. Fabrication de matériaux et produits plus sains (isolants, bois non traité, tuiles, briques, enduits, revêtements, peintures, etc). Mise en œuvre de matériaux et installation d'équipements spécifiques.
ÉCO-MOBILITÉ ET ÉCO-LOGISTIQUE	Services de covoiturage, d'auto-partage, gestion de pôles-vélos, etc. Transports alternatifs (ex. fluvial) de marchandises ou de déchets, livraisons en véhicules moins polluants, etc. Conseil en gestion mobilité et logistique (y compris offre outils / logiciels). Fabrication d'équipements (ex. boîtiers électroniques pour véhicules).
ÉNERGIES RENOUVELABLES	Offre d'équipements et de services : solaire thermique et photovoltaïque, éolien, biomasse-biocarburants-biogaz, petite hydraulique, PAC et énergie du sous-sol, etc.
GESTION PLANÉTAIRE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	Appui aux montages utilisant les mécanismes de projets type Kyoto. Gestion registres / dispositifs d'échanges (quotas CO ₂ , certificats d'économie d'énergie), développement de logiciels, formation, prestations de notation. Gestion de fonds financiers dédiés.

Il ressort de cet examen, une évaluation de ses forces et faiblesses par rapport aux autres régions européennes, qui sert de base pour susciter de nouvelles créations et essayer de couvrir l'ensemble du domaine. Il y a là un double avantage : d'une part c'est un secteur reconnu en fort développement et donc créateur d'emplois et d'autre part cela permet aux autres entreprises de la région de pouvoir bénéficier de ces services leur donnant ainsi plus de chance de se différencier et/ou d'être plus compétitives.

De manière plus précise les pistes de progrès retenues pour ce domaine sont⁵⁵ :

- *Améliorer le niveau de standardisation des offres.*
- *Augmenter le nombre et la taille des entreprises actives sur différents créneaux.*
- *Construire des synergies territoriales avec les acteurs publics et des réseaux inter-entreprises.*
- *Renforcer les liens avec les laboratoires de recherche.*
- *Impliquer davantage les grands groupes dans les processus d'innovation et dans les offres commerciales.*
- *Engager beaucoup plus les acteurs franciliens dans les programmes européens de R&D et dans des échanges avec les acteurs européens les plus en pointe.*
- *Mobiliser davantage au sein de l'offre francilienne des technologies ayant fait leur preuve en Europe.*

⁵⁵ Extrait rapport ARENE 2009

3. Le rôle territorial de l'entreprise

La territorialisation ou comment créer de la plus-value localement et constituer des filières robustes

Comment l'entreprise peut-elle passer de la localisation c'est-à-dire la simple utilisation des ressources locales présentes à un certain moment sur le territoire, à une véritable territorialisation c'est-à-dire s'impliquer aussi dans un processus de dynamisation des aptitudes locales pour créer de nouvelles ressources, et mettre en place des relations qui lui permettent des gains au niveau de ses processus ou de ses produits? Cette démarche ira de pair avec une transformation du tissu local. Ce passage de la localisation à la territorialisation a été analysé par Anne-Laure Saives⁵⁶ qui la résume dans la figure suivante :

Fig. n°6 : De la stratégie de « localisation » à la stratégie de « territorialisation »

	Stratégie de LOCALISATION	Stratégie de TERRITORIALISATION
<i>Firme</i>	Logique de choix initial réversible (firme volatile)	Logique d'ancrage
<i>Appréhension de l'espace</i>	Lieu Proximité géographique	Territoire Proximités géographique et organisée (technologique, organisationnelle, culturelle, relationnelle, institutionnelle, économique)
<i>Nature des facteurs mobilisés localement</i>	Facteurs de localisation donnés, exogènes	Ressources et aptitudes (R&A) activées
<i>Modalité(s) d'accès aux facteurs</i>	Marchandes	Processus d'activation simple (autorité) ou complexe (incitation + confiance)
<i>Compétitivité</i>	Par les coûts (d'accès), logique d'allocation et d'accessibilité (réduction des coûts de transaction)	Par la construction et l'appropriation de rentes diversifiées : rentes et quasi-rentes ricardiennes et de monopole, quasi-rentes organisationnelles
<i>Durabilité de l'avantage concurrentiel « spatial »</i>	<i>Peu abordée dans la littérature (réversibilité)</i>	Abordée par les propriétés des R&A territoriales et de leurs processus de mobilisation : valeur, tacite, spécificité et complexité, concourant à l'inimitabilité, la non-substituabilité et à la longévité des avantages concurrentiels construits
<i>Dynamique du modèle</i>	Réversibilité des choix Logique d'allocation optimale ou satisfaisante	Logique de construction cumulative de capacités dynamiques d'apprentissage

La démarche est celle d'une analyse des processus de l'entreprise afin de voir ce qui peut être modifié pour profiter des ressources et aptitudes locales existantes ou en devenir et dans ce dernier cas préciser comment participer à leur développement. Il s'agira alors de construire un (ou des) réseau(x) de proximité en développant des coopérations, marchandes ou non, avec les autres acteurs (entreprises, établissements financiers, centres de recherche, centres techniques ou encore organismes de formation), en cherchant à bénéficier de quasi-rentes relationnelles dans un espace de proximité géographique.

⁵⁶ Saives A-L., 2001, De la localisation à la territorialisation : la compétitivité à base territoriale des firmes agroalimentaires en Pays de la Loire <http://www.strategie-aims.com/events/conferences/13-xeme-conference-de-l-aims/>

La proximité devant être entendue, selon Anne-Laure Saives, avec « une envergure multidimensionnelle fondée sur l'idée que la proximité géographique n'implique une dynamique industrielle localisée qu'à partir du moment où elle s'accompagne de proximités industrielles, organisationnelles et culturelles (voire temporelles). La proximité industrielle intrinsèque à l'espace, peut être définie en termes de similitude industrielle (recours à des capacités technologiques semblables) et/ou de complémentarité industrielle (complémentarité technologique horizontale) ; la proximité organisationnelle résulte des modes de coordination soit intra-firme (organisation intégrée) soit inter-firme (réseaux de coopération), soit de marché ; la proximité culturelle, contribue à cette « atmosphère industrielle » évoquée par Marshall, mais correspond aussi aux grands réseaux supra-territoriaux comme les réseaux professionnels, et fonde des représentations qui facilitent l'émergence de rationalités collectives ; la proximité temporelle enfin est question de synchronicité dans les offres de compétences et de produits susceptibles de rentrer dans des relations d'interactivité. »

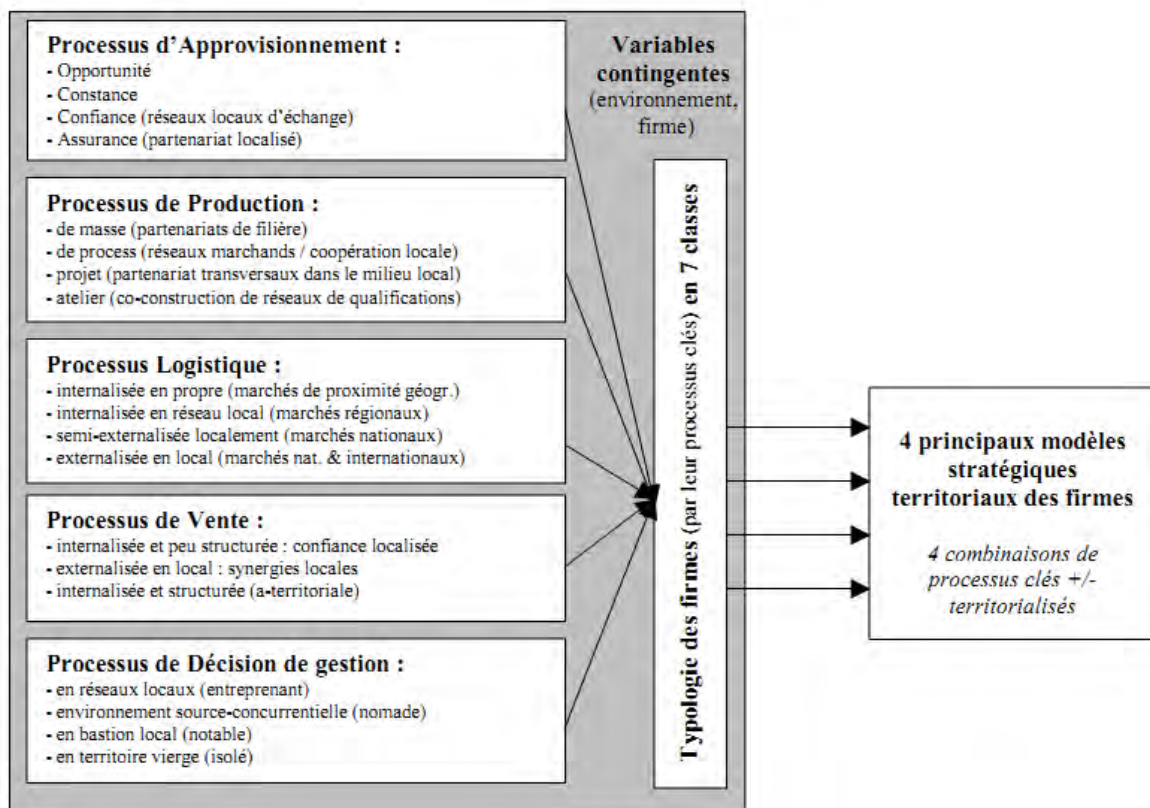


Fig 7-Exemple d'analyse des processus dans l'entreprise

Cette analyse des processus doit être réalisée non seulement sous l'angle des coûts, mais également en termes d'impact environnemental, en particulier vis-à-vis de l'énergie et de la contrainte carbone en prenant en compte leur évolution dans les années à venir. Complétée par une recherche d'éco-conception pour chacun des produits, elle doit permettre à l'entreprise de construire sa stratégie territoriale pour en tirer des avantages concurrentiels et passer durablement de la localisation à la territorialisation.

L'entreprise devra donc passer progressivement de la simple utilisation des ressources locales à une intégration dans les réseaux locaux, puis à une dynamisation de ces réseaux et/ou à la création de nouveaux réseaux intégrant non seulement les entreprises locales mais aussi les centres de recherche ou d'autres institutions. L'entreprise devra également s'intégrer dans les actions collectives telles que le plan climat-énergie territorial ou Agenda 21 en se fixant pour elle-même des objectifs apportant une contribution significative à cette action. Notons que ce sont ces capacités dynamiques des entreprises qui agissent comme moteur du système et de la compétitivité à base territoriale, comme le confirme les exemples qui seront analysés plus loin.

La constitution et l'objectif des réseaux de proximité, peut se résumer dans la figure suivante indiquant le degré de territorialisation de l'entreprise.

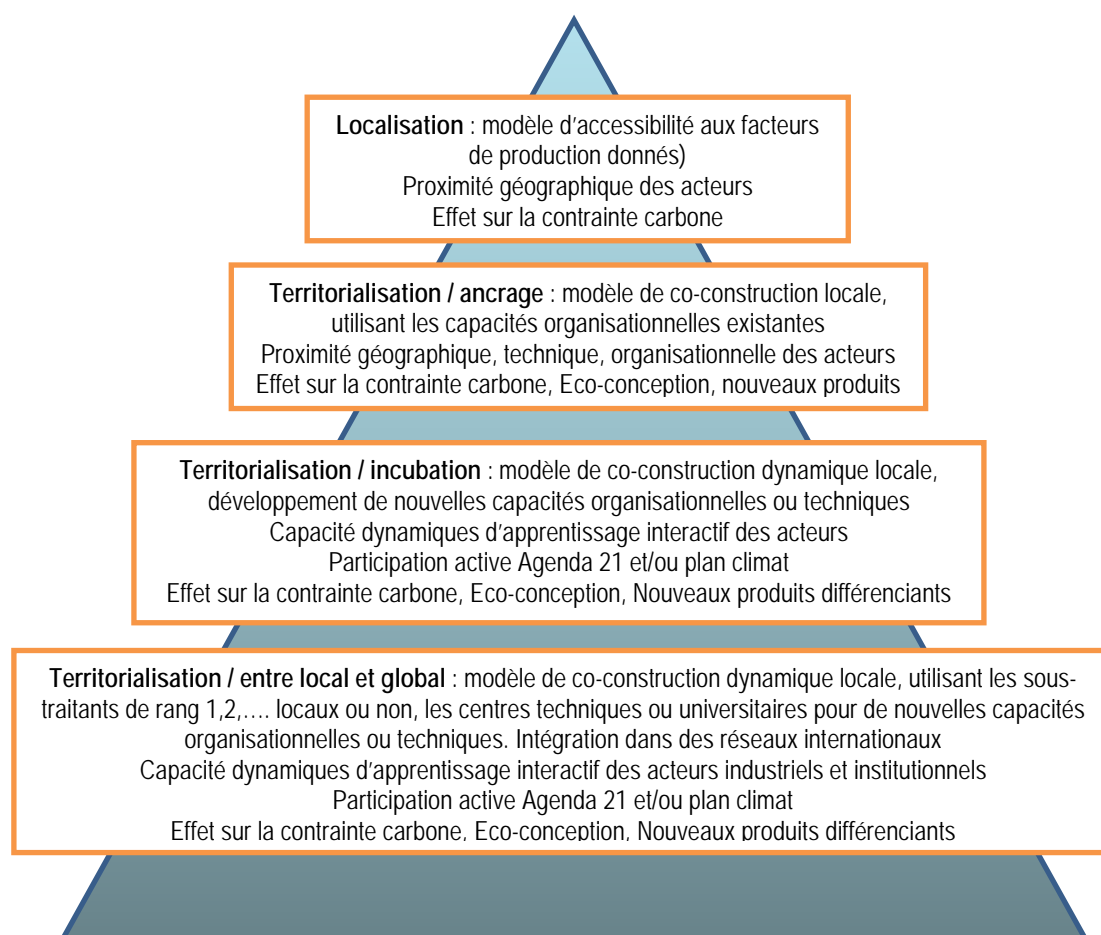


Fig8- Schéma d'intégration de la localisation à la territorialisation

Ce schéma d'intégration est un peu similaire à celui des districts industriels italiens qui ont longtemps bien résisté à la mondialisation. Il rejoint également l'objectif de la mise en place de systèmes productifs locaux en 2002 définis par la DATAR comme des « réseaux d'interdépendances constituées d'unités productives ayant des activités similaires ou complémentaires qui se divisent le travail » puis

plus récemment des pôles de compétitivité. Le territoire est alors pensé comme un « espace sur lequel des acteurs ont construit un projet et qui dispose d'atouts spécifiques qui, valorisés, doivent lui permettre d'être compétitif » (Pecqueur⁵⁷)

L'activité de l'entreprise ayant alors une forte composante de sa plus-value attachée au territoire, celle-ci devient plus difficilement délocalisable. Le développement local doit ainsi évoluer vers un tissu économique territorial plus dense et diversifié. La reconquête de filières plus complètes de production pour accroître la création de valeur dans le territoire est à l'ordre du jour.

Création d'une filière de production de biomasse végétale, le projet Lorver

La région Lorraine compte de nombreuses surfaces abandonnées, autrefois occupées par des industries. Ces zones représentent un potentiel économique valorisable sous-estimé. Impulsé par le cluster Ecopôle Lorraine (créé en 2008 à l'initiative de la Région), le projet LORVER consiste à créer une filière de production de biomasse végétale à partir de sites et de matériaux délaissés, permettant ainsi la requalification durable de friches industrielles. Cette démarche s'inscrit dans le respect des principes de développement durable.

La biomasse générée conduira :

- à la production d'énergie renouvelable (chaleur et électricité) par pyrolyse
- à la production de charbon (biochar) destiné à diverses applications environnementales à partir du procédé de pyrolyse
- à l'élaboration de produits dérivés tels que des matériaux fibreux et à l'extraction d'éléments d'intérêt économique (métaux, éléments nutritifs, etc.)

Pour développer cette filière en Lorraine, LORVER s'est constitué en un consortium composé de 4 entreprises et 9 laboratoires avec des compétences sur le développement de techniques innovantes de dépollution sur site et de réhabilitation de sites dégradés, la culture et valorisation de chanvre industriel, la revalorisation des terrains délaissés et leur adaptation pour assurer une production végétale économiquement rentable... En termes de retombées économiques, ce programme génère directement la création de 15 nouveaux emplois. On estime l'embauche supplémentaire de 30 à 45 personnes d'ici 5 ans. LORVER est soutenu financièrement par le Conseil régional de Lorraine et le FEDER.

Source : Hours, A, Fernandez, E (avril 2012) *L'enjeu d'une réindustrialisation écologique, le développement durable en Lorraine*, Encyclopédie du développement durable

http://encyclopedie-dd.org/IMG/pdf/Archipel_lorr-2.pdf

⁵⁷ *Anticiper et concerter les mutations : rapport sur l'obligation triennale de négocier le dispositif de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences*, Paris, Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi - La Documentation française. Voir notamment le chapitre intitulé « Au-delà de l'obligation triennale, la GPEC dans les PME, les branches et les territoires », p. 139-172.

Territorialisation de la gestion des ressources humaines et management responsable

Une gestion territoriale de l'emploi et des compétences et plus généralement une territorialisation de la gestion des ressources humaines est un facteur clé de la construction de véritables écosystèmes industriels pérennes. La mutualisation de la gestion de l'emploi à l'échelle du territoire est un facteur déterminant pour la réussite de la transition puisqu'elle permet de contribuer à la vitalité du territoire, d'élargir et fluidifier le marché interne de l'emploi, de s'appuyer sur le territoire pour activer les compétences localement.

L'étude *Territorialisation de la GRH : de nouvelles démarches d'entreprise et une nouvelle GRH ?*, Défélix, Dégruel, Le Boulaire, Retour (2011), rapporte plusieurs stratégies d'entreprises et de territoires engagés dans cette voie. Elle fait référence par exemple au programme « Implication Territoriale dans l'Economie Locale » de Danone, qui s'inscrit dans une démarche de RSE visant à « *venir en appui au développement local territorial ; proposer des parcours qualifiants aux personnes en difficulté ; initier ou soutenir la création de structures et/ou la mise en œuvre d'opérations visant au développement économique et/ou à l'insertion ; mieux répondre aux besoins de main d'œuvre qualifiée* ». Le programme s'organise autour d'un diagnostic du territoire qui est d'abord déployé puis de l'engagement d'une démarche de RSE visant à ouvrir les salariés à leur environnement. Les managers sont par ailleurs évalués en fonction des actions entreprises avec d'autres acteurs du territoire.

La sécurisation des parcours professionnels et la fluidité dans la gestion des compétences peuvent s'appuyer sur différents dispositifs comme les groupements d'employeurs (GE) ou le prêt de personnel. Les GE regroupent plusieurs entreprises dans une association permettant de recruter ensemble des salariés et de les mettre à disposition de ses membres, selon leurs besoins. En ce qu'ils permettent une pérennisation des emplois les GE permettent d'ancrer la main d'œuvre sur un territoire. Par ailleurs, les prêts de personnel dont l'intérêt a été relancé récemment par la crise et la loi expérimentale relative aux pôles de compétitivité permettent de faciliter la circulation des connaissances au sein d'un même écosystème industriel. Ainsi le pôle de compétitivité grenoblois Minalogic dédié aux nouvelles technologies et aux logiciels embarqués a mis en place dès avril 2009 le prêt de personnel entre organismes de recherche, établissements d'enseignement supérieur et entreprises. Il s'agit de « favoriser la mise en place de partenariats public-privé, privé-public, public-public et privé-privé. »⁵⁸ Ceci permet de « préserver les compétences clés » du réseau.

Au-delà d'une gestion rigoureuse et d'une démarche qualité aujourd'hui indispensable, mobiliser l'ensemble du personnel sur les objectifs de réussite d'un développement durable respectueux des hommes et de l'environnement, et ancré sur le territoire, est une clé indispensable au succès de cette mutation. On pourrait résumer cette démarche avec la formule simplifiée de la mise en place de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) dans l'entreprise. Citons à ce sujet Yann Roland, délégué du Medef de Loire-Atlantique et PDG d'une grosse PME de ce département : « *Aujourd'hui, des entreprises s'engagent dans la RSE c'est-à-dire rendre compatible la performance économique avec le respect de l'environnement et une éthique sociale et sociétale. C'est le passage d'un management basé sur le respect du droit au management basé sur l'éthique.[...] Ce que j'aimerais, c'est convaincre mes collègues chefs d'entreprise que la politique RSE n'est ni un frein ou un coût mais c'est grâce à la créativité, à la culture de l'innovation et surtout au fait de faire participer l'ensemble*

⁵⁸ *Territorialisation de la GRH : de nouvelles démarches d'entreprise et une nouvelle GRH ?*, Défélix, Dégruel, Le Boulaire, Retour (2011)

du personnel, on rentre dans une spirale vertueuse qui est vraiment créatrice d'énergie et de valeur. Je voudrais aussi qu'un jour on puisse dire, en Loire Atlantique ou dans les Pays de Loire, les entreprises sont plus responsables qu'ailleurs pour que cela donne envie et que cela participe à l'attractivité de notre territoire. »

L'objectif n'est pas ici de rentrer dans le détail de la RSE qui aujourd'hui se décline dans la norme ISO 26 000. On se contentera de dire que c'est le respect du rôle du personnel, son implication dans les choix et orientations stratégiques de l'entreprise, joint à l'implication de l'entreprise dans le développement local qui créeront les conditions d'une innovation ou d'une différenciation indispensables à la construction d'un avantage concurrentiel. Le volet formation du salarié joue à cet égard un rôle important.

C. Les leviers pour construire des territoires résilients

Loin d'avoir trouvé la solution, nombre de territoires et d'acteurs engagent cette réflexion pour trouver de nouveaux leviers de développement, tant d'un point de vue emploi, qu'activités, maîtrise du foncier, redéfinition des finances locales. L'enjeu, à travers cela, est l'évolution vers une économie locale intégrée, pensée de manière globale et en articulation avec les autres niveaux territoriaux. Il s'agit tout à la fois de bâtir les résistances aux risques environnementaux et sociaux et de construire un modèle de développement désirable localement. Il s'agit alors d'innover, soit au niveau des entreprises, soit au niveau de l'organisation des territoires.

1. Un avenir ouvert sur l'innovation organisationnelle des entreprises, l'exemple de l'économie sociale et solidaire

Sans avoir la prétention de devenir la norme de base des entreprises, la gouvernance spécifique des organisations de l'ESS, en ce qu'elle ouvre ces structures à une pluralité de parties prenantes et en ce qu'elle porte un nouvel équilibre entre travail salarié – dans un cadre marchand ou non marchand –, activité bénévole et travail domestique est un véritable ferment pour une économie écologique territorialisée.

Une gouvernance ouverte

Il est malaisé de qualifier de manière univoque la gouvernance des organisations de l'ESS, qui regroupent des organisations de statuts différents (association, Scop, SCIC, mutuelle...). Elle est par nature très diverse. Comme nous nous situons dans l'exploration de l'ancrage territorial des structures de l'ESS l'analyse sera recentrée sur la prise en compte élargie des parties prenantes (que l'on peut rapprocher d'une approche RSE).

Une gouvernance ouverte suppose une prise en compte des parties prenantes externes. C'est une condition d'un exercice démocratique de l'activité qui prenne effectivement en compte les besoins des usagers/ clients. Ainsi les clients, usagers, sociétaires sont plus souvent inclus dans les règles des organisations. C'est le cas des mutuelles par exemple où les clients sont sociétaires. C'est aussi le cas par exemple dans les coopératives de second niveau, celles dont les sociétaires sont des professionnels (entreprises agricoles, artisans, commerçants...) et qui, souvent, ont un rôle d'achat en gros au bénéfice des sociétaires. On est là dans un cas de figure où le client est tout à la fois partenaire et sociétaire. Au-delà de l'aspect démocratique on voit bien l'intérêt d'une telle approche

intégrée pour une économie écologique. La structuration de filières économiques durables ne se fera pas sans que les entreprises nouent entre elles des relations partenariales serrées. Pour exemple certaines coopératives construisant des filières de distribution de produits, comme des organisations de commerce équitable, prennent également en compte leurs fournisseurs.

Le statut des SCIC pousse au bout cette logique puisque les parties prenantes sont incluses dans le processus décisionnel. L'innovation en matière de gouvernance réside dans la possible intégration de partenaires publics, de collectivités territoriales en particulier au sein d'un collège de sociétaires. On retrouve là, pris en compte dans l'exercice même de la gouvernance, l'ancrage territorial des organisations de l'ESS.

Les SCIC, un statut d'entreprise au service du développement durable du territoire

Le multisociétariat est au cœur du statut des SCIC. C'est ce qui fait l'originalité de ces coopératives qui peuvent associer au capital, à sa gestion, au développement de son activité toutes les parties prenantes : salariés et bénéficiaires (2 catégories d'associés obligatoire), mais aussi collectivités territoriales et bénévoles.

La SCIC Auvergne Bio Distribution

« Depuis 2002, l'association Auvergne Biologique organisait des repas 100 % bio dans les établissements scolaires de la région Auvergne. Entre 2002 et 2005, les moyens utilisés, en terme de logistique et d'approvisionnement ont permis progressivement d'assurer de 10 000 à 35 000 repas par an. Ces repas constituaient de bons points de départ pour sensibiliser enfants et adolescents à un nouvel équilibre alimentaire et aux enjeux environnementaux et sociaux actuels.

En 2005, Auvergne Biologique estime que son statut et son organisation ne permettent pas le développement de la restauration collective. Une étude de faisabilité conclut au développement de cette activité via une Société Coopérative d'Intérêt Collectif.

Auvergne Bio Distribution est créée le 1er juillet 2007 avec 40 associés : 1 salarié, 12 transformateurs, 21 producteurs, 10 collectivités de la Région Auvergne, répartis en 4 collèges : producteurs (20%), collectivités locales (30%), transformateurs (40%), salariés (10%).

Ses objectifs sont de réunir la production bio de la région pour la diriger vers la restauration collective, d'approvisionner tous les établissements scolaires de la région, de structurer la production en amont et d'essaimer vers d'autres régions.

En 2009, elle assure la livraison des denrées pour 460 500 repas servis dans 144 établissements scolaires ou de restauration pour adultes (le double de 2008), 70% des produits étant issus de la Région Auvergne (130 500 repas complets bio et 330 000 repas avec un ou plusieurs ingrédients bio).

Le bilan 2009 montre des impacts positifs pour les acteurs y étant impliqués (processus participatif et projet partagé, structuration de la filière, développement de nouveaux marchés pour les producteurs, installation de nouveaux producteurs et transformateurs, sensibilisation et formation auprès des professionnels et convives) et sur le territoire (développement de la production, développement des territoires, impact écologique du transport réduit, impact positif sur l'emploi local). »

Source : Quels débouchés pour la production bio française ? Les enjeux de la structuration des filières biologiques, FNAB, janvier 2011

http://www.fnab.org/images/files/Se%20former%20s%20%27informer/Nos%20publications/note_d_efis_de_la_bio_FNAB_fili%C3%A8res_commercialisation_janv_2011.pdf

2. Un avenir ouvert sur l'innovation organisationnelle des territoires, l'exemple des monnaies locales pour dynamiser l'activité économique locale

Les monnaies locales sont un bon exemple des possibilités de dynamisation de l'économie locale que doit permettre la transition vers une économie écologique ancrée sur son territoire. Les monnaies locales assignent la consommation à des biens et services produits localement et de ce fait génèrent un surplus d'activité, c'est l'effet multiplicateur local (Fare, 2012). « *Par exemple Torrès (2003) a comparé, à Fortaleza au Brésil, les effets d'une injection en monnaie nationale et en monnaie sociale (palmas) : l'effet multiplicateur local de celle-ci est 25% plus fort que celui du real, soit une augmentation du pouvoir d'achat local de 25%. Ensuite, les personnes interrogées dans cette étude déclarent avoir modifié leur consommation en substituant des biens produits localement aux produits achetés à l'extérieur. Après l'introduction des palmas, la part des commerces locaux dans les dépenses globales réalisées à Fortaleza a grimpé de 16% à 56%. Cette réorientation de la consommation a été rendu possible par une offre locale plus diversifiée et l'implication des commerces locaux dans le dispositif : 89% des personnes interrogées déclarent que tout ce qui peut être acheté localement en real l'est aussi en palmas.* »⁵⁹

Le rôle des collectivités territoriales dans la diffusion des monnaies locales est important dans la recherche de la combinaison de ces deux critères : innovation sociale et efficacité environnementale. En effet rien ne garantit a priori qu'un produit local sera vertueux sur les plans environnementaux et sociaux. Afin de s'engager sur une voie de durabilité forte, et à la suite des travaux de Patrick Viveret, sont apparus en France depuis 2007 une nouvelle génération de monnaies sociales, le SOL. Il combine une monnaie de fidélisation (des points gagnés par achats), appelée « SOL éco » ; une monnaie rétribuant des actions bénévoles (inspirée des SEL), qualifiée de SOL temps ; enfin le « SOL affecté » utilisé par collectivités locales pour flécher la consommation ou valoriser des comportements dits responsables.⁶⁰ La monnaie locale devient dès lors un véritable outil de politique publique et d'orientation de l'économie.

3. Investir par et pour le local

Investissement financier favorisant l'innovation, le développement durable et le long terme

L'examen du comportement des entreprises lors de cette période de crise montre que celles qui résistent bien, et qui redémarrent facilement ne sont pas celles que les actionnaires ont mis sous pression pour « améliorer leur performance », par exemple en licenciant, mais au contraire celles dont tout ou partie de leur capital est stable, c'est-à-dire qui privilégient le long terme. Que cela soit le groupe BOSCH, dont le capital est détenu par une fondation, le groupe ACOME avec un statut coopératif de SCOP, ou une grosse PME comme BEL'M, qui a rapatrié la majorité son capital au sein des dirigeants et salariés, elles ont toutes mis en œuvre des stratégies d'attente qui préservent les moyens humains et l'outil industriel, leur permettant de redémarrer plus facilement. Ce sont

⁵⁹ *Les monnaies sociales, outils de développement soutenable*, Marie Fare, février 2012

http://www.veblen-institute.org/IMG/pdf/les_monnaies_sociales_marie_fare.pdf

⁶⁰ ibid

également 3 exemples de sociétés « territorialisées » même si elles sont toutes sur le commerce international et même implantées à l'étranger pour certaines. La stabilité du capital est donc importante pour favoriser une stabilité des entreprises et donc avoir une économie plus résiliente. Le territoire se doit donc d'être moteur dans ce domaine pour pouvoir proposer une telle alternative aux entreprises locales, c'est-à-dire qu'une part de leur capital puisse être détenue localement. Cela peut être sous une forme d'un fond d'investissement local détenu par les habitants ou d'autres instances locales. Ces fonds ont un double rôle : stabiliser les entreprises, comme cela vient d'être indiqué et faciliter l'accès au crédit, en particulier pour l'innovation. La plupart des Régions dispose de tels fonds aujourd'hui.

L'enjeu de la mobilisation des finances locales

Renouveler les modalités de finances locales est un levier essentiel pour financer la mutation du système productif local et faire face à la raréfaction des investissements, qu'ils soient de nature privée ou publique. Il s'agit de stimuler les expérimentations et les projets permettant d'impliquer les acteurs du territoire et les habitants dans les projets locaux. Les deux exemples ci-dessous illustrent deux aspects importants de ce renouvellement des modalités des finances locales : la mobilisation de l'épargne locale et l'implication partenariale pour le financement de projets de développement local.

L'épargne solidaire, au service des entreprises, l'exemple d'IES

Initiatives pour une économie solidaire (IES) est une société à capital risque, invitant à la souscription des citoyens et personnes morales pour créer et soutenir « une économie au service de l'homme ». C'est un instrument de collecte d'épargne et d'accompagnement de projets. La société a collecté plus d'1 millions euros, avec 700 personnes contributrices (3/4 de petits contributeurs-1000€ maximum, ¼ de gros), 50 entreprises soutenues, 50 bénévoles. La totalité de l'épargne collectée permet de financer des entreprises choisies sur des critères solidaires :

- Entreprises qui ont un accès difficile aux financements traditionnels
- Entreprises dont la finalité et le fonctionnement sont éthiques et solidaires. La souscription d'actions ouvre le bénéfice d'une réduction d'impôt sur le revenu ou sur l'ISF. La totalité du montant de l'action est affectée au financement des entreprises.

L'argent récolté a permis à 30 sociétés de prendre leur envol dans les domaines du commerce équitable, des services à la personne et services marchands, de l'énergie... et de créer 200 emplois. IES finance également des coopératives d'activités, de type pépinière.

Créer en 1998 en société anonymes c'est désormais une SCIC. Ce changement de statut a permis de faire rentrer des collectivités locales et des comités d'entreprises au capital.

Pour en savoir plus : <http://www.ies.coop/>

Conjuguer les financements pour un développement local, le projet industriel et territorial du Mené

Geotexia est une unité de méthanisation initiée par 37 éleveurs regroupés dans une coopérative de matériel agricole (Cuma). Cette unité de traitement est alimentée par 35000 tonnes de lisiers agricole et 40000 tonnes issues des industries agroalimentaires locales pour la production de biogaz. Afin de mettre en place ce projet ambitieux (le premier de cette ampleur en France) ils se sont appuyés sur un ensemble de financeurs pour engager les 14 millions d'investissement nécessaires à la réalisation de l'usine.

Géotexia Mené est une société anonyme. Les capitaux propres (10 % des investissements) sont détenus à 32 % par le groupe Idex, 34 % par la cuma, 34 % par la Caisse des dépôts et consignations. La cuma Mené Energie (32 éleveurs), épaulée par Aile (Association d'Initiatives Locales pour l'Energie et l'Environnement) et l'Ademe, a su convaincre des industries agroalimentaires de traiter ensemble leurs effluents (lisiers, déchets et coproduits). Idex Environnement assure l'exploitation de l'usine. Localement, l'association Mir a accompagné la réflexion en organisant une réunion d'explication grand public. Les élus de la communauté de communes du Mené soutiennent le projet depuis le départ. Aujourd'hui leur soutien est également financier. L'Ademe, l'Agence de l'eau et le Feder subventionnent le projet à hauteur de 29 % des investissements. Le reste est financé par l'emprunt (Crédit agricole, Crédit Mutuel de Bretagne, OSEO et le Crédit Coopératif). Le Conseil Régional de Bretagne et le Conseil Général des Côtes d'Armor apportent une garantie bancaire à hauteur de 1 M€ chacune. La communauté de communes du Mené a acheté le terrain sur lequel est implantée l'usine (13 ha).

Au-delà de la patiente et très fructueuse co-construction sur laquelle repose ce projet il faut souligner le levier formidable qu'a constitué la mobilisation des finances locales. En particulier les agriculteurs ont eu la bonne intuition en demandant aux collectivités locales de cautionner leurs projets sur l'encours bancaire. Cela a permis aux banques de s'engager de façon plus sereine.

Pour en savoir plus : <http://www.geotexia.com/>

4. Orienter les instruments existants

De nombreux outils existent déjà pour orienter les initiatives vers cette nouvelle économie écologique et territoriale, que cela soit les Agendas 21, les PCET du côté des territoires ou les différentes facettes de la RSE du côté des entreprises. Mais ces initiatives restent encore trop dispersées. Elles doivent être coordonnées et amplifiées.

Les pratiques territoriales de développement durable au service de la mutation des modes de production et de consommation

Le développement économique est encore traité de façon assez marginale par les agendas 21 locaux compte tenu de l'ampleur des enjeux, même si on constate une montée en puissance tout

particulièrement pour les collectivités dont c'est une compétence prioritaire (conseils régionaux et intercommunalités). L'analyse menée par ETD ⁶¹ en 2010 sur les agendas 21 reconnus par le ministère du développement durable pointe notamment une faible mobilisation des entreprises et des acteurs économiques, tout particulièrement dans la phase de mise en œuvre des agendas 21. Par ailleurs on constate une faible transversalité des stratégies, les agendas 21 restant bien souvent sur des approches sectorielles ne permettant pas la mise en œuvre d'une stratégie de développement économique réellement intégrée. Le tableau ci-dessous tiré du Cahier Economie et développement durable⁶² fait le point sur les actions présentes dans les agendas 21 :

Les actions fortement représentées dans les agendas 21 locaux	Les actions faiblement représentées ou émergentes dans les agendas 21 locaux
Développement économique	
<ul style="list-style-type: none"> • Mesures de soutien aux éco-filières (filière bois-énergie, éco-construction, filières EnR, filière bio etc.). • Insertion de critères d'éco-conditionnalité dans les aides économiques. • Eco-responsabilité de l'administration dans sa politique d'achat. • Appui à l'économie sociale et solidaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion durable des Zones d'Activités Économiques et de l'immobilier d'entreprises. • Politique d'accueil, hôtels d'entreprises, couveuses etc., pour les entreprises spécialisées dans les éco-industries. • Appui à l'économie résidentielle. • Projets d'écologie industrielle : éco-sites et « économie circulaire ». • Politique d'appui aux clusters, pôles de compétitivité « environnementaux ». • Projets de transports alternatifs à la route. • Appui à la recherche et à l'innovation orientées vers des productions plus durables.
Emploi/formation	
<ul style="list-style-type: none"> • Actions d'insertion par l'économique. • Appui à l'emploi local. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réflexion prospective sur l'adéquation de l'emploi et de l'offre de formation. • GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences) et GTEC.
Agriculture et forêt	
<ul style="list-style-type: none"> • Actions favorisant le maintien de l'agriculture (zone rurale et périurbain). • Actions de soutien aux produits biologiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Structuration et développement de filières locales : bois (chartes forestières), alimentation (circuits courts), pêche, etc. • Appui à la transformation de l'agriculture vers des pratiques et produits plus durables
Tourisme	
<ul style="list-style-type: none"> • Tourisme vert. 	<ul style="list-style-type: none"> • Tourisme durable (chartes et label). • Tourisme vert et patrimonial orienté vers la préservation de l'environnement et la viabilité économique.

⁶¹ Agenda 21 et compétences, Les notes d'ETD, mars 2010, <http://www.projetdeterritoire.com/index.php/Nos-publications/Notes-d-Etd/Agendas-21-et-competences>

⁶² Economie et développement durable, repères pour une stratégie territoriale, mai 2010, Cahier de l'Observatoire national des agendas 21 locaux et pratiques territoriales de développement durable, <http://observatoire-territoires-durables.org/IMG/pdf/Cahier-4.pdf>

Néanmoins on constate désormais une appropriation croissante par les collectivités de ce thème de l'économie verte et solidaire. Certaines comme le Conseil régional Poitou -Charentes l'affichent comme un axe prioritaire. D'autres via leur agenda 21 ou leur plan climat énergie territorial (PCET) s'essaient à la mutation en profondeur de leur système économique local. C'est par exemple le cas de l'agenda 21 de la vallée de la chimie ⁶³ qui sur une partie du territoire du Grand Lyon avec de très forts enjeux économiques s'est attaqué aux questions d'évolution du tissu industriel, de nouvelle gestion des risques, d'emplois... C'est également le cas de l'agenda 21 de la communauté d'agglomération de Plaine commune qui a véritablement cherché à associer le secteur économique à son élaboration.

Un groupe de travail « Entreprises et Agenda 21, relevons le défi du 21e siècle » a été créé. 4 ateliers ont été organisés entre février et mars 2011 autour des thèmes suivants :

- La construction des bâtiments face aux défis des ressources naturelles, du climat, de l'emploi et de la formation
- La valorisation des déchets face au défi des ressources naturelles
- La responsabilité sociale et territoriale des entreprises pour l'amélioration du bien-être des salariés et un meilleur ancrage territorial
- La recherche d'un modèle de développement alternatif basé sur les circuits courts, l'économie sociale et solidaire, et des nouveaux rapports entre TPE et grandes sociétés

L'objectif de ces ateliers était d'explorer les principaux axes d'une stratégie de développement économique plus écologique et solidaire et de formuler des pistes pouvant déboucher, le cas échéant, sur des propositions d'actions. Ces temps de travail ont permis à la fois de partager les acquis, les ressources et les bonnes pratiques qui existent sur le territoire, de soulever les freins et de proposer plus d'une quarantaine de propositions et pistes d'actions. Plus de 130 personnes ont contribué aux travaux :

- 35 entreprises du territoire petites et grandes de secteurs divers
- Une douzaine d'associations de l'insertion et de l'économie sociale et solidaires
- Les réseaux existants sur le territoire de Plaine Commune : La Miel, le Réseau d'Entreprises Eco-industrielles, le Club des DRH de la charte Entreprise-Territoire, le Club des dirigeants
- L'Etat (DRIEE), Pôle emploi
- Le réseau des GRETA, la Chambre des métiers, le SITOM, la Fédération française du bâtiment...
- Plaine Commune à travers différentes directions (Développement économique, Emploi et insertion, Habitat, Ecologie urbaine), les villes, la Maison de l'emploi.

63

http://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/Pdf/developpement_durable/agendas21_territoriaux/20081013_agenda21_valleedelachimie.pdf

Par exemple un atelier sur l'ancrage territorial de la RSE⁶⁴ a abouti aux conclusions suivantes :

La responsabilité sociale et territoriale des entreprises pour l'amélioration du bien-être des salariés et un meilleur ancrage territorial

La problématique : Avec le déclin de la vieille industrie, la tertiarisation croissante et l'émergence de nouvelles filières comme la création audiovisuelle, le profil économique de Plaine Commune est en mutation. Pourtant, le développement du territoire de ces dernières années n'a pas pleinement profité aux populations locales.

Comment favoriser l'accès à l'emploi local des habitants du territoire et par quels dispositifs d'accompagnement, quelles passerelles, quelles filières de formation ? Comment, au sein des entreprises déjà implantées sur le territoire, sensibiliser au développement durable et développer les pratiques responsables ? Comment associer les salariés à des dispositifs existants qui favorisent l'ancrage territorial (le parrainage par exemple) ? Comment développer les relations du salarié avec son lieu de travail (services, habitants...) ? Comment encourager les initiatives des salariés ? Comment enfin, développer une approche durable des ressources humaines : lutter contre les discriminations, faire progresser la parité, faire toute leur place aux seniors et aux personnes handicapées ?

Ancrage territorial. Il s'agit de faciliter l'ancrage territorial des entreprises, des salariés et des habitants à travers par exemple :

- L'intensification des liens entre les entreprises du territoire : Grandes entreprises / TPE / réseaux d'insertion, structures de l'ESS.
- L'intensification des échanges entre entreprise/territoire, salarié/habitant.
- Une politique d'habitat qui facilite l'intégration locale des salariés.
- Un parrainage des créateurs d'entreprises par des chefs d'entreprises ou salariés du territoire.
- Des actions de découverte du territoire pour les salariés (avec l'Office de Tourisme par exemple).
- Un accompagnement des jeunes diplômés dans la recherche d'un emploi sur le territoire.
- Le soutien des associations locales intervenant sur l'emploi, la proximité avec les habitants...
- Un encouragement des salariés à sortir de leur bâtiment en proposant des services (crèches et des conciergeries...) hors du bâtiment.

Le renforcement de partenariats inter-entreprises pour soutenir et faciliter l'activité des petites entreprises sur le territoire : faire en sorte de regrouper les petites entreprises de sous-traitance du territoire afin qu'elles soient en capacité de répondre aux marchés des grands groupes.

La portée à connaissance et la mise en réseau des initiatives : Nombre d'initiatives existent sur le territoire de Plaine Commune, que ce soit des démarches RSE portées par les entreprises, les actions menées par des associations ou des dispositifs portés par les institutions. Il s'agira donc de mieux et davantage diffuser l'information sur les actions et les dispositifs existants.

Management environnemental et aménagement plus responsable

- Mutualiser et dupliquer les bonnes pratiques.
- Mettre en réseau plusieurs immeubles pour développer des démarches environnementales sur les déchets, la gestion de l'eau sur site, le développement des énergies renouvelables...
- Inciter et accompagner le tri sélectif dans les entreprises.
- Encourager la responsabilité des entreprises sur leur et autour de leur bâtiments : aménagement aux abords des entreprises, réflexion sur le stationnement et la place de la voiture, éco-conception des bâtiments...

Responsabilisation individuelle et collective autour des enjeux du développement durable et de la politique RSE conduite en interne

- Susciter une démarche individuelle qui peut s'inscrire dans une stratégie de l'entreprise.
- Impliquer les collaborateurs dans les actions de la Charte Entreprise-Territoire. Pour ce faire, les participants proposent d'ajouter un indicateur de suivi : le nombre de collaborateurs associés ou impliqués par action.
- Former, sensibiliser les salariés et chefs d'entreprises aux enjeux du développement durable et de la RSE.

⁶⁴ http://www.plainecommune.fr/gallery_files/site_1/58/CR_groupeRSE_23_mars_2011.pdf

Amélioration du bien-être du salarié

- La communauté d'agglomération doit être attentive aux questions liées à la sécurité, au transport, à l'environnement de l'entreprise, aux commerces et services de proximité.
- Faire le lien entre bien-être des salariés et recrutement local : modifier la charte entreprise-territoire en ajoutant un indicateur sur le bien-être des salariés (le temps de trajet par exemple).
- Mutualiser les services proposés par les entreprises.
- Présenter régulièrement les possibilités de logement sur le territoire aux salariés (notamment les programmes de logements).

RSE et ancrage territorial

Du côté des entreprises la RSE est également encore assez marginale. Pourtant elle est aujourd'hui reconnue au niveau mondial par la norme ISO 26000 qui réaffirme que l'accroissement du bien-être devrait être le véritable objectif de l'économie : « La contribution d'une organisation au développement aide à promouvoir des niveaux plus élevés de bien-être au sein de la communauté. Le développement correspond à l'amélioration de la qualité de vie d'une population. Cela comporte l'intensification et la diversification des activités économiques qui répondront mieux aux besoins de la société. Une répartition équilibrée des produits de la croissance économique est également nécessaire pour éradiquer la pauvreté et les inégalités, concrétiser les droits socio-économiques des personnes et être bénéfique pour la société dans son ensemble. »

Cette même norme confirme la nécessité d'un ancrage territorial : « L'ancrage territorial est le travail de proximité proactif d'une organisation vis-à-vis de la communauté. Il s'agit d'une approche visant à résoudre les problèmes, à favoriser les partenariats avec des organisations et des parties prenantes locales et à être un bon citoyen de la communauté en matière d'organisation. Les organisations apportent leur contribution à leurs communautés en étant membres d'institutions civiles et en les appuyant ainsi qu'en s'impliquant dans des réseaux de groupes et d'individus constituant la société civile. »

Au niveau européen, le discours est à peu près le même : « En Europe, une conception commune de ce que recouvre la notion de RSE s'est développée à partir de la définition de la Commission selon laquelle la RSE est « l'intégration volontaire, par les entreprises, de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes ». Mais le constat est quand même plus nuancé quant à l'application de ces orientations « Pourtant, l'adoption, la mise en œuvre et l'intégration stratégique de la RSE par les entreprises européennes pourraient encore être améliorées. Les salariés, leurs représentants et les syndicats devraient jouer un rôle plus actif dans l'élaboration et l'application de ces pratiques. Les acteurs externes, et notamment les ONG, les consommateurs et les investisseurs, devraient intervenir davantage pour encourager et récompenser le comportement responsable des entreprises. À tous les niveaux, les pouvoirs publics devraient renforcer la cohérence de leurs politiques en faveur du développement durable, de la croissance économique et de la création d'emploi. »

On assiste cependant à des initiatives individuelles d'entreprise qui se sont lancées résolument dans l'application de cette norme ou qui recherchent des labels équivalents comme le label « Lucie » ou l'audit sociétal mis en place par VIGEO.

L'enjeu est donc maintenant de faire converger ces initiatives territoriales et entrepreneuriales et de réellement construire cette nouvelle économie écologique et solidaire.

Conclusion

La transition vers une économie verte peut emprunter des voies multiples. Au-delà de l'exigence de départ, relativement partagée, qui en fait une « économie sobre en carbone et respectueuse des ressources naturelles » des visions très différentes transparaissent :

■ Quant au potentiel de la technologie

- Des travaux se concentrent sur les moyens d'atteindre notamment le facteur 4 (division par 4 des émissions de gaz à effet de serre) dans un secteur précis comme l'énergie, les transports, le bâtiment, ce qui fournit des indications précieuses sur les transformations nécessaires dans ces secteurs. Ils tentent de progresser vers une économie écologique en améliorant **l'efficacité énergétique**.

■ Quant au rapport à la croissance

- D'autres recherchent une relance de la croissance économique en privilégiant des solutions technologiques censées améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources et la réduction des impacts environnementaux. La question reste ouverte quant à leur capacité à infléchir suffisamment les tendances pour atteindre les deux types d'objectifs. La formulation privilégiée est alors celle de **croissance verte**.
- Des visions se focalisent à l'inverse sur l'impossibilité d'une croissance économique future dans les pays industrialisés du fait des limitations sur les ressources et l'environnement. Il reste à proposer, après une remise en cause radicale du mode actuel de développement et de ses modalités, quelles sont les perspectives ouvertes aux pays pauvres et quels pourront être les nouveaux modes de vie. La formulation utilisée est alors celle de **décroissance**.
- Dans la même catégorie, il faut classer les visions qui mettent en avant les développements des nouvelles technologies de communication, leur potentiel de développement d'activités nouvelles avec un contenu en matière et en énergie relativement faible par rapport aux activités économiques antérieures. S'inscrit dans cette démarche un processus de dématérialisation de l'économie et de développement des activités culturelles. On parle alors d'une nouvelle économie qui s'inscrit dans un **développement durable tourné vers le relationnel 2.0**.

■ Quant au système économique

- La crise écologique interroge au cœur le fonctionnement du système économique actuel. Actuellement le marché ne peut à travers les échanges effectués entre les agents économiques prendre en compte ni la raréfaction des ressources ni le respect des équilibres environnementaux. La question se pose alors de l'inflexion du jeu des marchés à travers des instruments tels des quotas et des mécanismes d'internalisation des externalités négatives pour intégrer les contraintes globales. Cela correspond à une **économisation de l'écologie**.
- Une autre formulation est celle d'une transformation du système économique en mettant l'accent sur une régulation forte tant au plan international que national et local. Cette régulation s'appuie sur des leviers tels que la RSE, sur une intervention publique forte qui détermine les règles et les objectifs quantitatifs encadrant le marché. Cette démarche met en avant la **régulation économique et sociale**.

■ Quant aux modes de vie

- Des visions se concentrent sur l'évolution indispensable et souhaitable des modes de vie et des comportements, alors que des visions qui précèdent tentent de contourner cet aspect considérant soit les changements importants de comportements comme hors de portée tant la puissance de la société de consommation est forte, soit comme mettant en danger la cohésion sociale et politique. La question se pose alors de la nature des processus incitatifs et normatifs qui permettront d'atteindre ces résultats au plan des comportements de chacun. L'accent est notamment mis sur la **sobriété** des comportements et les caractéristiques infrastructurelles qui l'autorisent (urbanisme, ...).

■ Quant au mode de gouvernance

- Certaines visions pointent la nécessité d'une profonde transformation du système politique à ces deux extrémités : la **gouvernance collective de la planète** et la démocratie de proximité afin de réussir la mutation à la fois dans les modes de production et de consommation.
- D'autres invoquent l'urgence pour exprimer la nécessité de décisions fortes et rapides dans des conditions jugées malheureusement impossibles dans les cadres démocratiques actuels. Et de d'autant plus qu'il faudrait contraindre les comportements. La mutation écologique s'appuie alors sur un « **catastrophisme éclairé** ».
- Certaines visions débouchent sur des processus de développement séparés, voire divergents entre régions du monde en fonction de l'appropriation de technologies, de ressources et donc vers une fragmentation du monde. La question se pose alors de la possibilité d'une gouvernance mondiale dans un tel contexte. Il en résulte des stratégies de **repli identitaire**.
- Dernière catégorie qui met en avant les questions de gouvernance, l'aspiration à une économie qui se relocalise fortement dans un monde politiquement très décentralisé. Cette orientation doit alors résoudre la question des inégalités territoriales dans un monde devenu considérablement interdépendant pour ce qui concerne les ressources énergétiques minérales et parfois agricoles. En outre, il n'est pas évident qu'**une relocalisation et une régulation territoriale** fortes suffisent à améliorer l'environnement global.

Il ressort de ce balayage que ces visions se différencient sur les axes suivants :

- Sur la relation entre l'économique et l'écologique ;
- Sur la prise en compte du social et également sur la réponse mondiale à la question du développement ;
- Sur la transformation profonde des modes de vie, des formes de satisfaction personnelle et donc sur les systèmes politiques et les modes de gouvernance planétaire ;
- Et enfin sur le rapport au temps et les étapes progressives de la transition.

Bien évidemment, il s'agit là surtout d'angles d'approche. Une réalité s'en dégage : **la mutation en cours devra couvrir la totalité de ces champs. C'est là un point de plus en plus reconnu. Par contre, l'exploration de la manière de relier ces champs et de piloter la transition commence à peine.** Elle est évidemment **compliquée par le caractère chaotique de la crise actuelle**. Les pays ont de moins en moins de marge de manœuvre autonome, la composante financière de l'économie devient hors de contrôle tandis que les solidarités s'amenuisent à mesure que l'inquiétude grandit.

D'où l'importance des expérimentations, de l'attention aux initiatives citoyennes avant-gardistes. D'où l'importance d'une projection collective, d'un travail prospectif sur l'économie que nous voulons, sur les futurs souhaitables.

Tout l'enjeu est d'amorcer cette transition vers une économie écologique. Quel que soit le degré de la conversion de notre modèle économique, quels que soient les chemins qu'emprunteront cette transition (car les voies seront multiples, selon les territoires et selon les acteurs) ils devront faire l'objet d'une construction collective. C'est une condition indispensable pour garantir l'acceptabilité et l'efficacité des mutations radicales à amorcer. Les organisations syndicales y ont un rôle central à jouer.

IV. ANNEXE- Décryptage des positions des acteurs à Rio+20⁶⁵

1. Les dialogues avec la société civile à Rio+20

Les quatre jours qui séparent la fin de la PrepCom III et le début de la Conférence Officielle Rio+20 ont été consacrés à la société civile. Cette initiative du gouvernement brésilien, en partenariat avec les Nations Unies, avait pour objectif de permettre un dialogue avec la société civile sur des thématiques clefs du développement durable :

- le développement durable pour lutter contre la pauvreté,
- le développement durable comme réponse aux crises économiques et financières,
- le taux de chômage, le travail décent et les migrations,
- l'économie de développement durable y compris des modes durables de production et de consommation,
- les forêts,
- la sécurité alimentaire et la nutrition,
- l'énergie durable pour tous,
- l'eau,
- les villes durables et l'innovation,
- les océans.

Une plateforme mise en ligne depuis avril 2012 permet l'envoi de recommandations par la société civile sur chacun des thèmes. Ces propositions ont été mises en débat à Rio, pour finalement être présentées aux chefs d'Etat et de gouvernement pendant la Conférence Officielle. Entre temps un système de vote a permis de faire émerger les propositions les plus fortes.

Plus de 2 000 personnes et dix spécialistes ont pris part au débat sur l'avenir de la création d'emplois dans le monde et un nouveau modèle de développement. Par un système de consultation sur internet puis de scrutin, les participants ont soutenu que la création d'emplois décents dépend de l'engagement des pays à assurer la participation des travailleurs/euses aux négociations, l'amélioration des conditions de travail et la protection sociale.

Maurice Strong, secrétaire général des sommets de Stockholm et Rio 92, souligne que c'est un leurre de penser que dans le modèle actuel le plein emploi sera garanti. Il souhaite l'avènement d'une révolution économique dans laquelle tous les citoyens seraient partis prenantes en ayant un égal accès aux ressources.

La secrétaire générale de la CSI, Sharan Burrow, a souligné que le changement climatique renforcera les mouvements migratoires et que les personnes qui quittent leur pays d'origine se retrouvent souvent face à des problèmes politiques et économiques. « **Le premier sondage d'opinion mondial de la CSI révèle que les travailleurs/euses dans le monde se sentent impuissants et n'ont aucun espoir d'un meilleur avenir pour leurs enfants. Même au Brésil, qui va à contre-courant par rapport à d'autres pays et enregistre des avancées en matière de relations de travail, on observe une préoccupation générale par rapport à certaines questions, telles que les salaires et la répartition des revenus** », a déclaré Sharan Burrow, en mettant en évidence l'importance d'un investissement

⁶⁵ Ces analyses sont issues de la *Note de décryptage des enjeux de la conférence Rio+ 20, 4D*, juin 2012, http://www.association4d.org/IMG/pdf_20120618_NdD_Rio_20_VF_sans_annexe.pdf

pour garantir le travail décent et la protection sociale. **Elle souhaiterait la mise en place à l'horizon de 2030 d'un dispositif juridique d'accès à la protection sociale et à l'emploi décent pour tous.**

Recommandations retenues :

- 1) Mettre l'éducation au centre de l'agenda du développement durable afin de répondre aux enjeux de l'emploi
- 2) « Les gouvernements doivent s'engager à garantir une protection sociale et un travail décent pour tous d'ici 2030, notamment l'accès à la santé, au chômage, à la maternité et à la protection de l'enfance ». Cette recommandation soutient également l'égalité entre les sexes sur le lieu de travail et des objectifs en matière d'emplois verts et décents.
- 3) La troisième résolution approuvée par la plénière soutient les droits pour les travailleurs/euses migrants.

2. Positions des Etats

Les critiques faites au concept d'économie verte

La définition de ce qu'est une économie verte a été critiquée par nombre de pays et d'acteurs de la société civile, tout au long du processus de négociation Rio+20.

Le terme de « cadre institutionnel du développement durable » est également critiqué pour sa faiblesse, alors même que c'est une véritable réforme de la gouvernance qui s'impose. Les pays débattent de la forme que pourrait prendre l'institution en charge de l'environnement, quand l'enjeu est en réalité celui de ses prérogatives réelles et de sa marge de manœuvre vis-à-vis de l'OMC.

Le fait de poser comme thèmes majeurs des concepts polémiques, mal cadrés, a évidemment accentué le durcissement des positions entre les Etats, et débouché sur de nombreux blocages, qui n'étaient à l'orée de la Conférence toujours pas dépassés.

D'une part, certains pays voient dans le concept une tentative de virage technologique prenant en compte l'écologie comme voie de relance du système économique actuel dans sa version ultralibérale, et ne menant aucunement à des réformes en profondeur. D'autre part, de nombreux pays en développement craignent que sous le couvert d'une économie verte ne se cachent des conditionnalités plus fortes à l'accès des aides internationales.

Pour mieux comprendre ces nouveaux rapports de force, les Etats peuvent être regroupés selon une typologie qui distingue les enjeux sur les ressources, le climat et la population. Les groupes sont alors révélés par la confrontation à leurs limites, ce qui donne une autre lecture qui tient compte des évolutions géopolitiques.

Ce débat sur l'économie verte traverse les positions des pays. Avec parmi les pays industrialisés une claire opposition d'approche entre les « pays pleins » et les « pays vides » qui ont vécu un rapport à l'énergie, aux ressources et à l'environnement qui a complètement divergé depuis notamment le choc pétrolier de 1973.

Les pays pleins : l'Europe et le Japon

Il s'agit de pays à forte densité de population. Ils n'ont plus guère de grands espaces de nature sauvage. Leur industrialisation ancienne se traduit maintenant par l'épuisement de leurs ressources en combustibles fossiles et en ressources minérales. Ils ont pris conscience de leur pénurie de ressources avec le choc pétrolier de 1973. Lorsque la question climatique a émergé, ils

ont compris que la réponse à y apporter était du même type que la réduction de la dépendance énergétique. Ce sont donc eux qui ont été les plus actifs dans la négociation internationale sur le climat.

Les pays vides : les Etats-Unis, le Canada, l'Australie et la Russie

Ce sont des pays à occupation humaine importante récente et encore à faible densité. Ils ont une nature sauvage très abondante. Ils ont toujours des ressources considérables en combustibles fossiles et en ressources minérales. Dès lors, ils ne vivent pas les difficultés d'accès aux ressources. Ils ont développé des modes de consommation invasifs, certains pays ayant à peine fini la conquête de l'ouest et pour d'autres la conquête de l'est.

Ces pays n'ont jamais rencontré de limites. Dès lors, ils tardent à comprendre les exigences d'optimiser l'utilisation des ressources. D'ailleurs, plus un pays est puissant, moins il accepte la nécessité de réduction des consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre. Ces pays bloquent donc l'avancée des négociations climatiques et multiplient les réserves dans la nouvelle négociation pour Rio 2012. **Les diplomatie américaine et canadienne particulièrement jouent clairement un rôle de blocage dans les négociations.** Au-delà du leitmotiv « No target, no timeline », il est difficile de dégager des propositions concrètes portées par ces deux pays. La proposition d'économie verte soutenue notamment par la Corée du Sud et l'Union Européenne repose sur une volonté d'avancer de façon pragmatique jalonnée dans le temps, et pas de s'enliser dans un débat sémantique sur la définition du concept. Les Etats-Unis mettent eux en avant l'idée que les engagements et la construction de feuilles de route doivent se faire volontairement, à l'échelle nationale et sans mécanisme de suivi international. Vider le document de tout engagement complique les négociations surtout quand des droits déjà acquis au niveau international semblent ici être remis en cause. Comme c'est notamment le cas avec la demande des Etats-Unis d'enlever la mention au « droit à l'eau potable et à l'assainissement ».

Les pays en développement

A l'intérieur du bloc formé par le G77 et la Chine, il y a des dynamiques différentes de négociation, notamment entre pays les moins avancés, majoritaires, et les pays émergents. Concernant les points d'accord, le G77 et la Chine demandent que la Déclaration de Rio+20 soit ciblée sur la mise en œuvre des engagements pris. Cela implique un cadre d'action fondé sur le principe de responsabilités communes mais différenciées avec augmentation substantielle des ressources financières - additionnelles, prévisibles et adéquates. **Les pays du G77 et la Chine souhaitent que Rio+20 prenne acte d'un nouvel ordre économique mondial avec une réforme des institutions financières internationales.**

Les pays émergents

Leur préoccupation compréhensible après des siècles de domination est d'accéder à de meilleures conditions de vie. L'extraordinaire force de leur croissance économique se traduit dans ces pays par des tendances diverses : des élites économiques qui adoptent des modes de vie excessifs comme celles des pays développés, des travailleurs aux conditions de travail très difficiles et des populations à l'écart des fruits de la croissance économique.

Mais, il est clair que la Chine, l'Inde et d'autres pays ne peuvent assurer de bonnes conditions de vie à leur immense population qu'à la condition de s'engager vers un développement économe en ressources et qui protège l'environnement. Ils ne disposent pas de ressources de qualité et bon marché sur leurs territoires.

Appartiennent aussi à cette catégorie de pays, la Corée du sud, le Mexique ou l'Indonésie.

Le Brésil et l'Afrique du sud, dont la densité de population est faible pourraient être tentés par une évolution semblable aux pays vides avec des modes de vie très gaspilleurs. Mais cela serait au détriment de leur importante population pauvre.

ZOOM SUR : LA POSITION DU BRÉSIL

Malgré l'envoi de la contribution du 1^{er} novembre avec des propositions concrètes et ambitieuses, il est fondamental de souligner qu'au cours des deux ans de préparation de la Conférence Rio+20, le Brésil n'a pas pris une place de leadership dans les négociations. Les propositions portées par le pays posent la question sociale, notamment celle de l'éradication de la pauvreté comme enjeu majeur pour la réussite du développement durable. Dans une perspective de renforcement du volet social de l'économie verte, il propose la création d'un « programme global de protection socio-environnementale », inspiré des programmes de redistribution des richesses appliqués au niveau national tel que le « Bolsa Familia ». L'objectif est de garantir un revenu minimum pour combattre l'extrême pauvreté, de promouvoir des actions de préservation de l'environnement, d'assurer la sécurité alimentaire et l'accès à l'eau pour tous. Sa proposition phare est l'adoption d'un « pacte pour l'économie verte et inclusive » avec la mise en place d'indices de durabilité et un suivi de leur mise en œuvre grâce entre autres à l'intégration de milliards de personnes dans une économie stimulée par la consommation de biens et services durables. Le Brésil, soutenu par la déclaration commune des BRICS^[1] suite à la rencontre de New Delhi du 29 mars 2012, a exprimé sa volonté de faire de la Conférence de Rio+20 un succès, dans le cadre d'un nouvel ordre économique mondial respectant le principe de responsabilités communes mais différenciées^[2]. Le Brésil présente une spécificité : très riche en énergies renouvelables, hydraulique, solaire et biomasse, il se veut un modèle de mise en place d'une économie verte.

Si durant la préparation de la Conférence le pays n'a pas joué le rôle de leader, faut-il reconnaître un grand changement lors que la tenue de la Conférence à Rio de Janeiro. Un des thèmes forts de l'agenda environnemental interne, le Code de Forêts, avait déjà fait l'objet d'un premier arbitrage politique. En outre, la diplomatie brésilienne ne devait plus se préoccuper d'assurer la venue de chefs d'Etats et chefs de gouvernements. La Conférence Rio+20 avait déjà pris de l'ampleur dans la scène internationale. Tout au long de la PrepCom 3 (13 au 15 juin), le Brésil a négocié au sein du G77/Chine tout en étant à l'écoute des propositions des pays. A la fin de la PrepCom, le Bureau de Nations Unies qui mené la négociation est dissolu. Le pays hôte reprend alors ce rôle de facilitateur de la négociation. Cela a permis au Brésil de déterminer non seulement la méthodologie de négociations mais également le rythme. La diplomatie brésilienne a clairement joué un rôle de leader. Dès le samedi, un exercice de consultations a été lancé. La diplomatie du compromis a été l'outil adopté. En ayant en mémoire les blocages de Copenhague encore palpables dans l'atmosphère onusienne, le Brésil a accéléré les négociations afin d'avoir un texte de compromis avant le démarrage de la séance de haut niveau politique de la Conférence. Le pays hôte a réussi son challenge : le 19 juin à midi, un texte a été approuvé par le 193 Etats-membres.

L'arrivée de chefs d'Etats et de gouvernements n'a pas engendré une réouverture des négociations. Même si le résultat de la Déclaration ne répond pas aux enjeux auxquels l'humanité fait face, elle lance plusieurs processus : réforme du cadre institutionnel du développement durable, élaboration des ODD...La réussite de ce processus dépend désormais de l'Assemblée Générale de Nations Unies. Si jamais ce processus n'aboutissait pas, cela se fera à New York ! A vrai dire, le Brésil a réussi le pari d'adoption d'un accord feuille de route.

^[1] Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du sud.

^[2] <http://www.thepresidency.gov.za/pebble.asp?reliid=5880>

ZOOM SUR : LA POSITION DE LA COREE DU SUD

Le pays a une proposition assez précise pour la période de 2012-2022 :

- 2012-2014 : mettre en place des indicateurs verts et des mécanismes de base pour le partage de l'information ;
- 2013-2015 : établir des stratégies nationales d'économie verte ;
- 2016-2020 : mettre en œuvre et évaluer des stratégies qui devront être en cohérence avec le cadre post-Kyoto ;
- 2021-2022 : évaluer les progrès vers une économie verte.

Notons que la Corée du Sud avait adopté le concept de croissance verte bien avant la préparation de Rio et s'était d'ailleurs proposé d'accueillir la conférence avant que le choix ne porte sur le Brésil.

• **Les pays ALBA**

Un nouveau pôle d'opposition fort a émergé, notamment sur la question climat, avec les pays ALBA (« Alliance Bolivarienne des peuples de Notre Amérique » constituée de l'Equateur, d'Antigua-et-Barbuda, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, du Venezuela, de Cuba, de la Bolivie, du Nicaragua, du Honduras et de la Dominique). **Leurs revendications sont basées sur un rejet du capitalisme et du modèle de développement actuel, qui les pousse à refuser le marché comme moyen de régulation et comme outil de lutte contre les changements climatiques. Ce sont notamment ces pays qui ont rejeté l'Accord de Copenhague. Et la Bolivie a refusé les Accords de Cancún.**

ZOOM SUR : LA POSITION DE LA BOLIVIE

Pour elle, comme pour Cuba et le Venezuela, le point central est la reconnaissance des limites de la croissance, définies par la capacité de « régénération des cycles vitaux de la Terre Mère ». L'adoption d'une économie verte pourrait signifier la poursuite d'un système mettant les règles du marché et l'accumulation des richesses au-dessus de lois de la nature, avec une dérive de plus : la marchandisation autorisée du vivant et la privatisation de milieux naturels, ressources, biens ou services essentiels - qui devraient davantage être reconnus comme des biens communs au détriment toujours des pays nécessiteux et des plus vulnérables. A l'inverse de cette logique à l'économie verte, et dans le respect du principe de « responsabilité commune mais différenciée », la Bolivie demande aux pays développés de réduire leur niveau de surconsommation et de surexploitation de ressources, afin de rétablir l'harmonie entre les humains et la nature, tout en permettant le développement durable des pays en développement.

• **Les pays pétroliers**

Les pays pétroliers ont longtemps négligé la prise en compte des tendances de long terme. Disposant de masses financières considérables ils se sont lancés dans des investissements lourds et des stratégies de placements, avec une attention insuffisante aux conditions d'un développement durable. **Ne pas s'impliquer dans la réduction de la consommation des combustibles fossiles et les émissions de gaz à effet de serre aura surtout pour effet de tarir plus vite leurs ressources et rendre plus délicate leur reconversion économique. Ils ont donc un intérêt évident à progresser vers une économie verte dont ils ont les moyens financiers.**

• **Les pays les moins avancés**

Leur amertume est totale. Surtout les pays qui cumulent à leur faible niveau de développement le fait d'être vulnérables à la dégradation de leur environnement. Souvent ne disposant pas de matières premières exportables, ils ont d'autant plus intérêt à progresser vers une économie verte en valorisant leurs potentiels en énergies renouvelables pour que toute leur population accède à l'énergie. Mais ils ne pourront progresser dans cette voie sans un fort soutien de la part des pays développés.

- ***Le rôle dynamique des pays AOSIS et des pays OASIS.***

Il faut souligner le rôle particulièrement dynamique des pays les plus vulnérables tant les états-îles, que les pays ayant des deltas très peuplés que les pays où la désertification s'étend. Leur rôle dans les négociations internationales surpasse leur poids démographique et économique. Ils expriment plus que tous les autres l'urgence d'une transformation du mode de développement, d'avancer vers un développement durable et de gagner la lutte contre le changement climatique.

3. Position des sociétés civiles

La même distinction entre une approche de la durabilité forte ou faible divise la société civile. La société civile, au sens onusien inclut des groupes très hétérogènes pouvant rencontrer des conflits d'intérêts nombreux. Il serait réducteur de ne considérer pour la société civile que les 9 groupes majeurs : jeunes, femmes, collectivités, syndicats, ONG, entreprises, académiques et chercheurs, agriculteurs et peuples autochtones. A termes une révision dans la définition, la représentativité et la légitimité des composantes de la société civile se pose pour la participation de ces groupes aux différentes échelles de consultation et d'élaboration des politiques locales ou multilatérales.

ZOOM SUR : LA FORMULATION DE 9 PRINCIPES DE L'ÉCONOMIE VERTE PAR LES GROUPES MAJEURS

Lors de la réunion du conseil sur la gouvernance du PNUE (février 2012), les Groupes Majeurs et diverses parties prenantes ont identifié neuf principes devant guider l'économie verte. Une consultation est en cours afin d'aboutir à une vision consensuelle et partagée de l'économie verte.

Les neuf principes sous-tendant la bonne mise en place d'une économie verte sont :

L'économie verte contribue au développement durable ;

Principe de justice : l'économie verte crée de l'équité ;

Principe de dignité : l'économie verte doit promouvoir la prospérité et le bien-être pour tous ;

Principe d'intégrité de la Terre, des frontières planétaires et de précaution : l'économie verte améliore le monde naturel ;

Principe d'inclusion : l'économie verte est inclusive et participative notamment dans le processus de prise de décision ;

Principe de gouvernance : l'économie verte est responsable ;

Principe de résilience : l'économie verte renforce la résilience économique, sociale et environnementale ;

Principe d'efficacité : l'économie verte doit promouvoir des modes de production et de consommation durables ;

Principe intergénérationnel : l'économie verte investit pour l'avenir

Entreprises

Business Action for Sustainable Development 2012 (BASD 2012) est le coordinateur pour les entreprises et industries auprès des Nations Unies. **Ce réseau du secteur privé s'est organisé pour porter d'une seule voix dans le process de Rio+20 un objectif, celui de renforcer la contribution de la Conférence pour des marchés durables et inclusifs. BASD est une initiative conjointe de la Chambre de Commerce Internationale (CCI), du World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et du Global Compact des Nations Unies (UNGC).**

Plus qu'en 1992, la Déclaration de 2012 reconnaît l'importance du rôle dévolu aux entreprises dans la trajectoire que prendra le développement durable. Au-delà des partenariats public-privé elle insiste sur le poids des entreprises pour l'innovation, les avancées technologiques ainsi qu'un certain leadership attendu pour la mise en œuvre des actions. D'ailleurs lors du Forum des entreprises qui s'est tenu à Rio, le secteur privé a insisté pour parler de complémentarité des actions, et non de substitution par le privé aux responsabilités des Etats, que pourraient laisser entrevoir la faiblesse des budgets publics. Sous la partie « se rapprocher des grands groupes et autre parties prenantes » le §47, propre au business et industrie encourage au reporting environnemental. Certains Etats, comme le Danemark, ont d'ailleurs renforcé cette approche de la gouvernance et de la responsabilité des entreprises, très peu contraignantes dans le texte des Nations Unies, en indiquant qu'ils mettraient en place un cadre juridique national propice à une plus grande responsabilité des entreprises.

Les travaux et déclaration du WBCSD et du Global Compact⁶⁶ donnent un aperçu des enjeux des acteurs. Le GC lançait à Rio un appel à l'ensemble de ses membres pour soumettre des engagements pour "le Futur que nous voulons" et pour l'initiative du Secrétariat Général des Nations Sustainable Energy for All (SE4All), appel à l'action d'ici 2030 que l'on retrouve sous forme de stratégies d'entreprise chiffrées, datées et budgétées.

Parmi les groupes qui ont fait connaître des engagements : ABB, Acciona, Bank of America, BASF, Bayer, Bridgestone, Deloitte, DNV, DuPont, ENI, Holcim, Infosys, KPMG, Lafarge, Meadwestvaco, Mitsubishi Chemicals, Novozymes, Proctor & Gamble, Philips, Schneider Electric, Siemens, Suez Environment, Sumitomo, Unilever et Weyerhaeuser.

A Rio le GC accueillait 2500 participants autour d'une centaine de sessions traitant de 6 thèmes : énergie et climat, eau et écosystèmes, agriculture et alimentation, développement social, urbanisation et villes, économies et finance⁶⁷. Le thème de l'eau a fait l'objet d'une attention particulière venant de 45 leaders du secteur privé. Ils ont lancé un appel pour une action complémentaire et urgente de la part des gouvernements pour répondre à la crise de l'eau.

Enfin a émergé une initiative propre au secteur financier⁶⁸, la Natural Capital Declaration⁶⁹, pour laquelle 40 banques et assurances ont rejoint 50 pays et des entreprises, considérant qu'ils sont des acteurs clés dans les discussions futures qui porteront sur l'évaluation et la protection du capital naturel. Ils reconnaissent leur rôle déterminant dans les réformes nécessaires à la création d'un secteur financier qui rend compte de la préservation et la restauration du capital naturel dans l'économie mondiale. Ils s'engagent à l'intégration, à terme, des considérations liées au capital naturel dans le reporting du secteur privé, dans sa comptabilité et son processus de décision, avec

⁶⁶ The UN Global Compact is the world's largest corporate sustainability initiative, with nearly 7,000 business signatories from 135 countries, in addition to thousands of other stakeholders.

⁶⁷ http://www.unglobalcompact.org/docs/news_events/upcoming/RioCSF/RioCorpSustForum_Outcome_21June12.pdf

⁶⁸ <http://www.naturalcapitaldeclaration.org/>

⁶⁹ http://www.naturalcapitaldeclaration.org/wp-content/uploads/2012/04/natural_capital_declaration_fr.pdf

une uniformisation des mesures et de la transparence des informations relatives à l'utilisation de capital naturel par le secteur privé.

Syndicats

Le Sommet représentait pour les syndicats l'opportunité de demander aux dirigeants mondiaux, avec plus d'insistance que jamais, de prendre une autre direction et d'aller vers un modèle économique réellement durable. Les demandes portaient sur le développement des emplois verts et du travail décent ; la garantie d'un socle de protection sociale pour tous les citoyens de la planète, avec des financements appropriés pour relancer ou renforcer la protection sociale dans les pays les plus pauvres ; une taxe sur les transactions financières internationales ⁷⁰

- ***La proposition du Groupe Majeur « Syndicats » pour une transition Juste***

Portée par des syndicats, la "transition juste" propose une transition vers une économie sobre en carbone qui soit juste socialement et porteuse d'un projet de société durable. Une reconnaissance juridique internationale de ce concept a eu lieu avec son intégration dans l'accord de la Conférence de Cancún en 2010 (CCNUCC).

La transition juste est fondée sur plusieurs principes :

- Le dialogue social ;
- La création des emplois verts et décents et la transformation des emplois existants;
- L'investissement dans la recherche - développement pour une économie à bas niveau de carbone ;
- La formation tout au long de la vie pour l'accompagnement de la transition ;
- Une sécurité sociale renforcée au vu de la justice sociale.

Pour Rio-2012, les propositions des syndicats sur l'économie verte s'inscrivent dans le cadre de la « transition juste ». Elles incluent la définition de principes, la reconnaissance du rôle d'une taxation verte et équitable et des investissements verts pour la création des emplois décents. Les principes portent sur l'équité entre les Etats mais aussi à l'intérieur de chaque pays, la promotion de la démocratie, la protection des droits de travailleurs et des syndicats, la réalisation d'objectifs sociaux à long terme et la mise en place d'un socle universel de protection sociale. Une taxation répondant au principe d'équité joue le rôle de levier pour atteindre le développement durable.

ONG

Les premières ONG visibles pour le public et mobilisées sur la conférence Rio+20 furent les grandes structures internationales telles que Greenpeace ou WWF, des organisations principalement environnementales. Le cheval de bataille fut la suppression des subventions aux énergies fossiles. Faute de promouvoir une économie verte avec un sens commun, la stratégie fut de s'attaquer aux économies brunes et donc de promouvoir la cohérence des engagements politiques face à l'allocation des financements. Cette revendication a été reprise en partie dans le §225, puisqu'il est question de rationaliser les subventions inefficaces.

La Green coalition créée pour Rio+20 rassemble des ONG de diverses régions du monde et a spécifiquement axé ses travaux et recommandations sur l'économie verte. La Coalition verte a

70 «Nous voulons également que la cupidité du secteur financier serve à financer la durabilité ».

notamment signé un texte au sortir des négociations : « L'avenir que nous ne voulons pas » – faisant notamment référence à l'échec de la suppression des subventions à l'énergie fossile

Leur vision est celle d'une économie résiliente qui offre une meilleure qualité de vie pour tous dans les limites écologiques de la planète. Ils ont ainsi identifié cinq grands thèmes du changement pour accélérer la transition vers une économie verte :

- Une économie verte est celle qui investit, protège et restaure nos écosystèmes et la biodiversité afin d'assurer les services aux personnes aujourd'hui et pour les générations futures
- Une économie verte est celle qui affecte les biens environnementaux et les coûts justes pour arriver à une société plus juste et plus équitable
- Une économie verte est celle qui est dictée par les services économiques verts et les industries qui fournissent des emplois verts et le travail décent :

Cela signifie promouvoir la propriété équitable et les droits des travailleurs dans les industries naissantes ; Cela signifie plus de rigueur en termes de réglementation et de normes de la part des entreprises et des gouvernements ; et cela signifie créer les incitations à l'innovation dans l'ensemble de la chaîne de valeur de la production-consommation.

Collectif Rio+20

Le Collectif Rio+20 est l'un des rares réseaux d'ONG et de syndicats à une échelle nationale à avoir décloisonné la préparation et ainsi préparé des propositions avec une portée transversale. Ce travail participatif s'est déroulé sur 2 ans, donnant lieu à des contributions aux processus de consultation. C'est dans l'appel européen que se sont formalisées les exigences du collectif.

Le Collectif Rio+20 a ainsi appelé à repenser le développement à l'échelle mondiale et impulser des changements fondamentaux au niveau global mais aussi local, dans les différentes régions du monde. Il a dénoncé les politiques individualistes de court terme et les Etats qui, questionnés par le déplacement des hégémonies économiques, se sont montrés peu ambitieux pour le sommet. Les dernières négociations intergouvernementales montrent en effet qu'ils demeurent sourds aux propositions que fait la société civile.

Face aux manques d'exigence des dirigeants le Collectif Rio+20 appelle toutes et tous à demander que soient rehaussées les ambitions à l'échelle de l'humanité et particulièrement :

- Garantir le droit à l'alimentation, à l'eau et au développement. Aucun sommet ne doit aujourd'hui reculer sur ces droits qui ont été signés par une majorité d'Etats et réaffirmés à plusieurs occasions, dont celle des forums de l'eau. L'argument avancé selon lequel la conférence de Rio est une opportunité de faire avancer la notion d'économie verte sous son angle investissement sans parallèlement traiter de l'accès aux services et biens essentiels, est irrecevable, car elle affirme la primauté d'une approche unique par le marché. Or la crise financière récente a montré toute l'importance de réintroduire la primauté du citoyen sur l'économie et la nécessité d'une régulation financière, économique et juridique.
- Reconnaître l'existence de plusieurs modes de développement et stopper la marginalisation sociale croissante en investissant dans les services de base dont ont besoin les populations vulnérables. Ainsi à titre d'exemple l'utilisation d'énergies renouvelables, les pratiques d'agroforesterie, les techniques simples de collecte, stockage et distribution de l'eau, sont autant d'approches pertinentes pour les 1,8 milliards de petits agriculteurs.
- Réaffirmer l'existence des biens communs, qu'ils concernent les milieux naturels, l'immatériel technologique ou culturel, pour permettre l'accès de tous aux biens essentiels, reconnaître l'expertise des usagers et favoriser la gestion locale... Leur protection permet aussi d'éviter à la

financiarisation de dupliquer ces effets néfastes sur de nouveaux secteurs et de déstructurer la relation de l'Homme à la nature, de transformer des services essentiels en simples marchandises, de pouvoir spéculer sur des conditions nécessaires au bien vivre.

- Elaborer des trajectoires de transition écologique et sociale de toutes nos sociétés qui privilégient l'intérêt général, prennent en compte la contrainte sur les ressources dans la recherche d'un nouveau modèle d'organisation sociale et économique fondé sur l'optimisation des intrants utilisés, l'économie d'énergie, le recyclage, le développement de circuits-courts de production et de consommation, et des formes économiques circulaires. Dans cette optique une forte intégration sociale et territoriale est nécessaire et la recherche d'autres modes de satisfaction que la sur-consommation est à promouvoir.
- Construire un socle universel de protection sociale, revaloriser le travail, accompagner les temps de formation, sécuriser les parcours professionnels et ouvrir à des emplois de qualité à l'échelle de la planète. Le dumping social doit cesser. Une transition juste ne peut s'ouvrir que si les acteurs répondent à leur responsabilité.
- Reconnaître à la société civile citoyenne sa pleine place dans les négociations, les décisions sur les politiques publiques, les mises en œuvre locales. Pour Rio+20, les contributions que fait la société civile doivent se retrouver dans les textes de travail de la déclaration, elle doit avoir accès à l'ensemble de ces textes et elle doit pouvoir être présente dans les instances de négociation jusqu'au bout. La fermeture progressive des espaces de travail est anti démocratique et compromet l'esprit des Nations Unies. Nous rappelons que de nouvelles trajectoires de développement ne peuvent se construire que si la société citoyenne forte de son expertise d'usage est incluse en amont des stratégies et si les conflits d'intérêts sont reconnus en toute transparence.

Après la conférence, le Collectif Rio +20 poursuivra ses travaux et partenariats pour une transition pour un monde plus juste et pour une sortie de crises.

Les territoires et villes

- **20 ans après, des réseaux de collectivités organisés et structurés**

Cglu, Oru fogar, nrj4sd, iclei, C40... en 20 ans, le mouvement des villes s'est mis en place, organisé autour de thèmes (énergie, développement durable,...), de types (régions du monde, autorités locales...) pour avancer sur les questions de développement durable, via des échanges de bonnes pratiques, pour faire reconnaître leur statut, pousser les états à prendre certaines responsabilités et intégrer l'appui aux collectivités locales dans leur orientations.

- **Les conclusions des CL / réseaux de villes et territoires**

- Il y a une convergence des constats sur l'urgence.
- De façon générale, les villes et collectivités locales sont plus ambitieuses que les Etats. Elles affirment vouloir prendre leurs responsabilités et sont volontaires pour porter des mesures et assurer un suivi via des indicateurs. Et elles le font, même de façon parcellaire, car elles sont en première ligne, en prise avec les citoyens
- Elles affirment ne plus vouloir attendre les niveaux nationaux et internationaux pour agir en œuvrant à des conventions intermédiaires..., voire même ne plus être tributaire de décisions qu'elles n'auraient pas élaborées. Les villes veulent bien prendre leur responsabilité, mais elles veulent être maître à bord.
- Il y a une réelle volonté de structurer une parole des territoires au niveau international, de constituer une assemblée représentative, élue des collectivités pour assurer une vraie légitimité démocratique à la parole des collectivités locales.
- La question de l'économie verte et de la territorialisation de l'économie a été peu présente dans les débats inter collectivités à Rio + 20, si ce n'est par le prisme des circuits courts agricoles. Par contre les questions démocratiques et d'éducation ont été considérées comme des conditions partagées à la mise en œuvre du développement durable au niveau territorial. L'énergie reste par ailleurs une thématique prioritaire des collectivités.

- **Les limites et points d'attention**

- Les rencontres et les réseaux apparaissent encore très Nord avec peu d'intervenants du Sud (sauf Brésil et pays limitrophes) et des problématiques de villes urbaines très occidentales.
- Les déclarations des collectivités locales issues de Rio sont celles des collectivités engagées, motivées et les plus avancées sur le sujet ...
- Certains thèmes restent peu présents dans les échanges : économie verte, les moyens de créer de la valeur économique sur un territoire dans un contexte de contraintes environnementales, la cohésion sociale...

Bibliographie

Etudes et rapports

4D, juin 2012, Note de décryptage des enjeux de la conférence Rio+ 20
http://www.association4d.org/IMG/pdf_20120618_NdD_Rio_20_VF_sans_annexe.pdf

ARENE, décembre 2005, Les filières éco-industrielles préventives Quelle stratégie d'action en Ile de France ?,
http://www.areneidf.org/medias/fichiers/Eco_industries_preventiven.pdf

Bachelet M., 2011, *Socle pour une protection sociale pour une mondialisation juste et inclusive*, BIT, OMS
<http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@dgreports.pdf>

BIPE, 2009, *Visions à 30 ans d'une France engagée dans le développement durable*

Calame P., 2009, *Essai sur l'oéconomie*, Editions Charles Leopold Meyer

<http://www.i-r-e.org/article43.html>

CAS, *L'impact des TIC sur les conditions de travail*, février 2012
<http://www.strategie.gouv.fr/content/rapport-l%E2%80%99impact-des-tic-sur-les-conditions-de-travail>

CSI, avril 2012, *Vers une croissance de l'emploi vert et décent*

CGDD, mars 2010, *Les filières industrielles stratégiques de l'économie verte*, <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Ref.pdf>

CGDD, juin 2011, *Activités, emploi et métiers liés à la croissance verte*,
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ED43.pdf>

Chaumet J.-M., Delpuech F., Dorin B., Ghersi G., Hubert B., Le Cotty T., Paillard S., Petit M., Rastoin J.-L., Ronzon T., Treyer S., 2009, *Agrimonde – Agricultures et alimentations du monde en 2050 : scénarios et défis pour un développement durable*, Rapport CIRAD-INRA, 194p.

Collectif Rio+20, juin 2011, *Déclaration du collectif Rio+ 20 en vue du sommet Rio 2012*, http://collectif-france.rio20.net/files/2011/09/Declaration_du_Collectif_RIO20

Crifo, Flam, Glachant, juin 2011, Rapport pour le Cercle de l'industrie, *L'économie française face à l'économie verte, l'exemple de 7 filières* http://www.cercleindustrie.eu/images/pdf/etude_2011_economie_verte.pdf

Debonneuil M., 2010, *Economie quaternaire, une croissance durable à construire*,
<http://www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/Quaternaire9.pdf>

ETD, mars 2010, *Agenda 21 et compétences*, Les notes d'ETD,
<http://www.projetdeterritoire.com/index.php/Nos-publications/Notes-d-Etd/Agendas-21-et-competences>

FING, *Questions numériques 2012-2013*, <http://fing.org/?-Questions-numeriques-2012-2013,190->

FNAB, janvier 2011, *Quels débouchés pour la production bio française ? Les enjeux de la structuration des filières biologiques*
http://www.fnab.org/images/files/Se%20former%20s%20%27informer/Nos%20publications/note_defis_de_la_bio_FNAB_fili%C3%A8res_commercialisation_janv_2011.pdf

Folz J.-M., 2008, Rapport final du groupe d'étude Économie de la fonctionnalité (chantier n° 31 du Grenelle de l'environnement)

Frémeaux P., janvier 2012, *Quel potentiel de développement pour l'économie sociale et solidaire ?*

http://www.alternatives-economiques.fr/fic_bdd/article_pdf_fichier/1327928223_potentiel_ESS.pdf

- Gryzbowsky C., août 2012, *Chemins et détours vers la biocivilisation*, lbase, http://rio20.net/wp-content/uploads/2011/12/Chemins_detours_FR.pdf
- Houdet J, 2010, *Intégrer la biodiversité dans les stratégies d'entreprises, le bilan biodiversité des organisations*, OREE, <http://www.oree.org/7priorites/biodiversite-economie/guide-biodiversite-entreprises.html>
- ICC, juin 2012, *Green economy roadmap, a guide for business, policy makers and society*, <http://www.iccwbo.org/Advocacy-Codes-and-Rules/Document-centre/2012/ICC-Green-Economy-Roadmap---a-guide-for-business,-policy-makers-and-society/>
- Jackson T., mars 2009, *Prosperity without growth, The transition to a sustainable economy*, <http://www.sd-commission.org.uk/publications.php?id=914>
- Quirion P., Demailly D., 2008, *-30% de Co2 = + 684 000 emplois L'équation gagnante de la France*, CIREN, WWF http://www.wwf.fr/pdf/Rapport_WWF_REDUCION_GES.pdf
- Négawatt, octobre 2011, *Scénario Négawatt 2011, Dossier de synthèse* http://www.negawatt.org/telechargement/SnW11/Scenario_negaWatt_2011-Dossier_de_synthese-v20111017.pdf
- Observatoire national des agendas 21 locaux et pratiques territoriales de développement durable, mai 2010, *Economie et développement durable, repères pour une stratégie territoriale*, Cahier de l'Observatoire <http://observatoire-territoires-durables.org/IMG/pdf/Cahier-4.pdf>
- OCDE, 2011, *Vers une croissance verte*, <http://www.oecd.org/fr/croissanceverte/48224700.pdf>
- OIT- PNUE, mai 2012, *Vers un développement durable : travail décent et intégration sociale dans une économie verte*, http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/documents/publication/wcms_181792.pdf
- PNUE, 2011, *Vers une économie verte. Pour un développement durable et une éradication de la pauvreté - Synthèse à l'attention des décideurs*. <http://unep.org/greeneconomy/>
- Puech J., avril 2009, *Mise en valeur de la forêt française et développement de la filière bois* http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-Puech_foretfran%C3%A7aise-developpement_filiere_bois.pdf
- Quintin O., *Le travail et l'emploi dans 20 ans*, CAS http://www.strategie.gouv.fr/system/files/rappte20_05juillet_11h_0.pdf
- Saives A-L., 2001, *De la localisation à la territorialisation : la compétitivité à base territoriale des firmes agroalimentaires en Pays de la Loire* <http://www.strategie-aims.com/events/conferences/13-xeme-conference-de-l-aims/>
- Stern N., 2006 *The economics of climate change : the Stern review*, Cambridge University
- Syndex/Alpha, avril 2011, *Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans les secteurs de l'industrie et de l'énergie impactés par le Grenelle de l'environnement et l'évolution du système européen ETS d'échange des droits d'émission des gaz à effet de serre dans le contexte d'une économie verte* <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Ref-GPECb.pdf>

Articles

- Benson E., Greenfield O, 2012, *Surveying the 'green economy' and 'green growth' landscapes*, Green economy coalition http://www.greeneconomycoalition.org/GEC%20background%20paper_final%20.pdf
- Capron M., juillet 2009, *La responsabilité sociale d'entreprise*, Encyclopédie du développement durable <http://encyclopedie-dd.org/encyclopedie/terre/5-1-les-entreprises/la-responsabilite-sociale-d.html>
- Dannequin F., Jorda H. , « *Chapitre 12. Au-delà de la société du travail* », in Boutillier S. et Uzunidis D. *Travailler au XXI e siècle* De Boeck Université « Économie, Société, Région », 2006 p. 283-309. <http://www.cairn.info/travailler-au-xxie-siecle---page-283.htm>

- Davoine L., Méda D., 2009, *Quelle place le travail occupe-t-il dans la vie des Français par rapport aux Européens ?* Informations sociales, n° 153, <http://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2009-3-page-48.htm>
- Défélix, Dégruel, Le Boulaire, Retour, 2011, *Territorialisation de la GRH : de nouvelles démarches d'entreprise et une nouvelle GRH ?*
- Dufumier M., décembre 2010, *Quelles agricultures « durables » pour nourrir correctement l'humanité ?*, Encyclopédie du développement durable <http://encyclopedie-dd.org/encyclopedie/sciences-et-techniques/quelles-agricultures-durables-pour.html>
- Even A., *Les indicateurs territorialisés de développement durable*, Encyclopédie du développement durable, Rapport du groupe de travail de l'Assemblée des CESER
<http://encyclopedie-dd.org/encyclopedie/territoires/les-indicateurs-territorialisés-du.html>
- Fare M., février 2012, *Les monnaies sociales, outils de développement soutenable*, Institut Veblen
http://www.veblen-institute.org/IMG/pdf/les_monnaies_sociales_marie_fare.pdf
- Gadrey J., septembre 2008, *La crise écologique exige une révolution de l'économie des services*, Développement durable et territoires <http://developpementdurable.revues.org/6423>
- Gaudeul S., décembre 2011, *Enjeux pour la biodiversité : dialoguer dans les branches et sur les territoires*, La biodiversité, un chantier durable à investir, La revue de la CFDT
- Groupe Alpha, *GPEC et développement durable*
<http://www.groupe-alpha.com/data/document/gpecdevtdurable.dec09.pdf>
- Hours. A, Fernandez. E, avril 2012, *L'enjeu d'une réindustrialisation écologique, le développement durable en Lorraine*, Encyclopédie du développement durable
http://encyclopedie-dd.org/IMG/pdf/Archipel_lorr-2.pdf
- Lalucq A., mars 2012, *Refonder la macroéconomie pour intégrer les contraintes écologiques*, Institut Veblen
<http://www.veblen-institute.org/IMG/pdf/ecomacro-harris.pdf>
- Maréchal A., *Economie écologique : principes de base*, Etopia Autour de Tim Jackson, inventer la prospérité sans croissance. http://www.etopia.be/spip.php?page=pdfjs&id_document=1504
- Méda D., Vendramin P., 2010, *Les générations entretiennent-elles un rapport différent au travail ?*, Sociologies
<http://sociologies.revues.org/3349?&id=3349>
- Mestre A., Duchesne C., août 2011, *Croissance verte et transition sociale*, Encyclopédie du développement durable,
<http://encyclopedie-dd.org/encyclopedie/economie/croissance-verte-et-transition.html>
- Michot M., mai 2011, *Les TIC, moteur pour une économie verte ?* Encyclopédie du développement durable
<http://encyclopedie-dd.org/encyclopedie/sciences-et-techniques/les-tic-moteurs-pour-une-economie.html>
- Paillard S., Ronzon T., mars 2010, *Agrimonde 1 : Un scénario pour des agricultures et des alimentations durables dans le monde à l'horizon 2050*, Encyclopédie du développement durable <http://encyclopedie-dd.org/encyclopedie/economie/agrimonde-1-un-scenario-pour-des.html>
- Pochon. A, 2011, *Pour une agriculture efficace, sur les plans économique social et environnemental avec des produits de qualité*, Encyclopédie du développement durable, <http://encyclopedie-dd.org/encyclopedie/sciences-et-techniques/pour-une-agriculture-efficace-sur.html>
- Shalchli P., 2012, *L'écologie industrielle*, Encyclopédie du développement durable
<http://encyclopedie-dd.org/encyclopedie/economie/l-ecologie-industrielle.html>
- Vaileanu Paun, 2010, *Vers une territorialisation de la valeur des entreprises : les apports d'une économie de la fonctionnalité*, Travail, Capital et Savoir dans la mondialisation <http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/56/04/41/PDF/EconomieDeLaFonctionnaliteIngridVaileanuPaun.pdf>